

**CONSEIL D'ARRONDISSEMENT
DU LUNDI 07 NOVEMBRE 2022**

Le lundi 07 novembre 2022, à 19 h, les membres du Conseil du 17^{ème} arrondissement se sont réunis dans la salle Jacques Chirac de la mairie sur convocation adressée individuellement à chacun des conseillers par M. le Maire du 17^{ème} arrondissement le 31 octobre 2022, conformément aux dispositions des articles L 2121-9, L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.) L'ensemble des documents de la séance ont été adressés aux élus par voie dématérialisée à l'aide d'ODS-Mairies.

Publication de la convocation et de l'ordre du jour a été faite aux mêmes dates sur le panneau de la mairie du 17^{ème} Arrondissement prévu à cet effet ainsi que par voie dématérialisée à l'aide d'ODS-Mairies.

La majorité des 36 membres du Conseil d'arrondissement en exercice était présente à l'ouverture de la séance :

Mme ASSOULINE, M. BERTHAULT, Mme BESSIS, M. BOHBOT, M. BOUET, Mme BOUGERET, M. BOULARD, M. CHARPENTIER, Mme DE LA MORANDIERE, M. DE LIVONNIÈRE, Mme DUMAS, M. DUMESNIL, Mme FERNANDES, M. GUERRE, M. HATTE, Mme HAZARABEDIAN, Mme JACQUEMONT, Mme KOBON-MONNET, Mme KUSTER, M. LOGEREAU, M. MALLO, Mme MAMAN, M. MICHEL, M. PECHENARD, M. PERIFAN, Mme ROUAH-ZANGRILLI, Mme SERFATI, Mme TAIEB, M. TERRIOUX, M. ZIADY.

Sont arrivés en cours de séance :

M. DASSIE à la délibération 2022 DDCT 112

Sont partis en cours de séance :

M. PECHENARD à la délibération 2022 DLH 285

Mme TAIEB à la communication 2022 DLH 318

Excusés, ayant donné pouvoir :

M. LEDRAN donne pouvoir à M. BOULARD

M. LAVAUD donne pouvoir à M. MALLO

Mme LUBIN-NOEL donne pouvoir à Mme JACQUEMONT

Mme PEREZ donne pouvoir à M. ZIADY

Mme TOURY donne pouvoir à M. de LIVONNIERE

Mme TAIEB donne pouvoir à M. DASSIE à partir de la communication 2022 DLH 318

M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17^{ème} arrondissement, constatant que le quorum est atteint, ouvre la séance à 19h00 sur l'ordre du jour prévu et transmis par voie dématérialisée.

Ordre du jour :

I. Adoption de la procédure d'urgence (172022030)

II. Désignation du secrétaire de séance (172022031)

III. Approbation du procès-verbal de la séance du 26 septembre 2022 (172022032)

IV. Adoption de l'état spécial du 17ème arrondissement pour l'exercice 2023 (172022033)

V. Examen pour avis des projets, communications et vœux suivants

2022 DAC 173 Convention de partenariat VDP/RATP pour la réalisation de la Station-œuvre / Épinettes-Pouchet dans le cadre du programme artistique T3 Nord

2022 DAC 616 Subvention (1.000 euros) à l'association L'Assoce dans le cadre de l'action culturelle locale du 17e arrondissement et signature d'un avenant

2022 DDCT 112 Charte entre la Ville de Paris et le Centre européen du Judaïsme pour le financement de ses activités culturelles

2022 DVD 37 Parcs de stationnement Notre-Dame (4e) et Cardinet (17e) –indemnisation VNC suite résiliation DSP

2022 DEVE 82 Conventions pluriannuelles avec cinq associations pour des projets d'insertion professionnelle par l'entretien de la PC ferroviaire et tranchée Pereire (du 12e au 20e) et d'équipements sportif du 13e

2022 DFPE 141 Subvention ouverture L'Ombelle FOCSS MA et CF 16, passage Pouchet le 17è (déménagement des assistantes familiales Souris Verte et création Multi accueil 25pl.)

2022 DFPE 175 Subvention d'investissement pour le remplacement du véhicule du RPE itinérant "Le Petit Bus" d'ABC Puériculture

2022 DDCT 52 Appel à projets Politique de la Ville - Subventions de fonctionnement à 34 associations pour le financement de 37 projets dans les quartiers populaires (3eme enveloppe)

2022 DDCT 90 Subventions à 10 associations dans le cadre de la lutte contre l'illettrisme et le développement des compétences clés des jeunes des quartiers populaires

2022 DDCT 91 Financement de 51 emplois d'adultes relais dans les quartiers populaires parisiens

2022 DDCT 96 Soutenir la rénovation des locaux des associations des quartiers populaires et améliorer l'accueil des publics -Subventions d'investissement pour 9 projets associatifs

2022 DDCT 98 Subventions de fonctionnement permettant l'amélioration et le développement d'usages positifs sur l'espace public pour le financement de 7 projets associatifs dans les quartiers populaires

2022 DSOL 101 Subventions (158 900 euros) et 18 conventions avec 36 associations dans le cadre de la prévention des rixes inter-quartiers entre jeunes et des conduites à risques

2022 DAE 113 Avenant et subvention pour L'Accélérateur Parisien d'Innovation Locale pour l'Emploi (LA PILE) pluriannuelle 2021

2022 DLH 144 Approbation des éléments financiers au 31 décembre 2021 de la 1ère concession avec la SOREQA et avenant n°16

2022 DLH 165 Réalisation, 153-155 Avenue de Clichy, 157 Rue Cardinet (17e) d'un programme de rénovation de 81 logements sociaux par ICF HABITAT LA SABLIERE - Subvention (186 690 euros)

2022 DLH 246 Réalisation, 31 rue Pouchet (17e) d'un programme d'acquisition-amélioration de 12 logements sociaux (12 PLS) par ELOGIE-SIEMP - Subvention (1 460 493 euros)

2022 DLH 258 Garantie par la Ville de Paris d'emprunts à souscrire par la RIVP dans le cadre de travaux d'amélioration et de renouvellement de composants portant sur divers immeubles de son patrimoine

2022 DLH 285 Réalisation, 164-165-166-167-168 rue de Saussure (17e) d'un programme de rénovation et d'AQS de 397 logements sociaux par ICF HABITAT LA SABLIERE - Subvention (7 820 015 euros)

2022 DLH 318 - Communication - Présentation de l'activité de soutien à la rénovation du parc de logements sociaux

2022 DSOL 113 Subventions (1 024 824 euros) et avenant relatif au fonctionnement de maraudes d'intervention sociale et de maraudes dotées de compétences interdisciplinaires pour des personnes Sans- abri à Paris

2022 DVD 92 Stationnement de surface - Dispositions solidaires diverses

2022 DVD 131 Plan Vélo 2021 – 2026 – Autorisation de signature de 6 conventions financières avec la Région Ile-de-France relative à des subventions pour plusieurs aménagements cyclables

2022 DDCT 64 Subventions (54 000 euros) au titre de l'engagement citoyen et associatif à 16 associations

2022 DDCT 103 Actualisation de la Charte du Budget Participatif

V172022057 Vœu relatif à la nouvelle charte du Budget Participatif

2022 DASCO 110 Caisses des écoles - Convention de mise à disposition de moyens et de services entre la Ville de Paris et les Caisses des écoles

2022 DEVE 88 Subventions (67 280 euros) à 9 associations pour leurs actions d'accompagnement et de sensibilisation à une alimentation durable

2022 DEVE 89 Subventions accordées (270 611 euros en investissement) aux gestionnaires de la restauration collective dans le cadre du plan de sortie des plastiques de la restauration collective parisienne

2022 DSOL 106 Schéma séniors parisiens 2022-2026

2022 DSOL 128 Subventions (200 000 euros) et Conventions pour l'équipement informatique et numérique des associations agissant pour l'inclusion numérique

2022 DU 101 Approbation des comptes rendus annuels des traités de concession d'aménagement

2022 DAE 143 Huit marchés couverts et un marché découvert - Attribution des délégations de service public

2022 DASCO 72 Collèges publics parisiens - Subventions travaux (89 872 euros)

2022 DJS 154 Signature des contrats Jeunesse de Paris Centre et des 9ème, 12ème, 13ème, 14ème, 15ème, 17ème 19ème, et 20ème arrondissement

2022 DU 139 Dénomination Anny Flore (17e)

VI. Vœux

V172022054 Vœu relatif au dispositif de déploiement de la vidéoprotection dans le 17ème

V172022055 Vœu relatif à l'Aide Sociale à l'Enfance

V172022056 Vœu relatif à la dénomination Jardine de la Lituanie

V172022052 Vœu relatif à l'attribution des logements sociaux dans le 17ème

V172022051 Vœu relatif à la sécurisation des passages piétons au niveau des intersections de l'avenue Niel avec la rue Rennequin (face au 46 et au 81 de l'avenue Niel) et la rue Saussier-Leroy (face au 18 et au 19 de l'avenue Niel)

V172022053 relatif au manque de signalisation et de visibilité du bâtiment de Pôle emploi qui se situe au 8 rue Bernard Buffet, au niveau de l'intersection de la rue Bernard Buffet avec la rue Léon Blum

M. BOULARD : J'ai reçu une demande de prise de parole de Olivier BOUET. Je lui cède donc la parole.

M. BOUET : Merci Monsieur de Maire. Si je prends la parole en ce début de Conseil, c'est qu'une page se tourne pour moi ce soir. En effet, je présentais cette semaine au Maire ma démission du Conseil du 17^e arrondissement de Paris. Élu de Paris depuis le 30 mars 2014 sur la liste de Brigitte KUSTER que je veux remercier tout particulièrement pour la confiance qu'elle a su placer en moi, j'ai eu la charge d'une première délégation à l'urbanisme, à l'intercommunalité et au Grand Paris aux côtés de Cédric LECOMTE-SWETCHINE, puis, après l'élection de Geoffroy BOULARD en juillet 2017 d'une deuxième délégation à l'emploi et au développement économique aux côtés de Benjamin MALLO ici présent, que je salue. Réinvesti en 2020 sur la liste de l'exécutif sortant, et réélu avec la confiance des habitants de cet arrondissement, je suis depuis lors conseiller délégué au Maire en charge des Jeux de Paris 2024 et de l'attractivité touristique, délégation que je partage en lien étroit avec ma collègue et amie Athénaïs de la MORANDIERE, que je salue. Si je fais ce choix personnel aujourd'hui de renoncer à mon mandat de conseiller, c'est essentiellement pour mettre en cohérence mon engagement politique avec le lieu où je me suis installé avec mon épouse et mes quatre enfants, dans le département des Yvelines à Versailles. Je dois tout de même confesser que le devenir de notre capitale ces dernières années qui, malgré toutes les bonnes volontés du monde, a tout orchestré pour faire fuir les familles hors de la Ville, a eu raison de mon amour de Paris et de ce quartier des Batignolles où j'ai acheté mon appartement rue Truffaut il y a tout juste 10 ans. Il suffit pour s'en convaincre de faire l'expérience d'une mobilité de quelques semaines dans le poumon vert d'Ile de France pour se rendre compte que la qualité de vie d'une famille nombreuse y est nettement supérieure à celle d'un arrondissement parisien, pourtant excellemment bien tenu. À l'orée d'un nouveau départ pour mon engagement politique locale, à la veille aussi d'une nouvelle décennie pour moi, je veux ce soir remercier les amis colistiers et élus qui ont tous d'une manière ou d'une autre au cours de ces neuf années d'engagement contribué à forger ma personnalité d' élu local, à construire ma conscience citoyenne, mais aussi à m'apprendre la politique sur le terrain. Ils se reconnaîtront, ceux qui ont su à un moment donné de ce parcours, prodiguer ici et là le conseil que j'attendais, je ne vais pas tous les citer, mais je pense particulièrement à mes amis Atanase PERIFAN et Olivier TEILHARD DE CHARDIN qui m'ont donné le goût de l'engagement politique local, qui m'ont fait rencontrer Geoffroy BOULARD et Brigitte KUSTER. À Jean Didier BERTHAULT, Jean Baptiste de FROMENT, avec qui j'ai servi le programme de Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET. À Nathalie bien sûr. À mes amis parlementaires, Brigitte et Catherine, qui n'ont jamais été avare de bons conseils. À Alix BOUGERET, pour sa bienveillance éternelle. À mes amis collègues élus que j'ai su apprécier pour leur franc parlé, qualité rare en politique ; notamment Frédéric PECHENARD, Hélène JACQUEMONT, Hugues CHARPENTIER. Aux opposants et challengers politiques aussi, pour leur respect et leur délicatesse. Et aux collaborateurs de cette mairie qui m'ont soutenu et avec qui j'ai eu la joie de travailler, Pierre BOURRIAUD, Jean-Paul SERRY, Fabien SIMON, Hortense FIROME, Orianne de MAUPEOU. Et enfin tous les compagnons de tractage qui ont aussi permis à mes enfants dès leur plus jeune âge de participer à la folle aventure d'une campagne électorale, et parmi eux au premier chef tous les militants du 17^e. Mon dernier merci ira évidemment à toi, cher Geoffroy, tu sais le profond respect que j'ai pour ton esprit de service sans faille dans cet arrondissement. Et l'admiration aussi que j'ai pour ton épouse Ségolène. Conscient des limites que j'ai dû mettre dans mon engagement d' élu, parfois tiraillé entre l'envie de servir toujours plus et la nécessité d'être auprès des miens, pleinement engagé dans une profession ô combien chronophage ! J'espère avoir servi au mieux ce territoire que j'aime tant et ses habitants que je garderai au fond de mon cœur. Je suis heureux de passer le relais à la colistière Marie CONTENT que vous apprendrez à connaître prochainement. Je terminerai cette intervention non sans une certaine émotion en faisant mienne la maxime du saint patron des écrivains et journalistes François de SALES qui a donné une église au 17^e : « soyons ce que nous sommes, et soyons le bien ». Je vous remercie.

M. BOULARD : Mon cher Olivier, ta démarche sincère, cohérente, responsable t'honore. Au nom de toute l'équipe et avant tout à titre personnel, je voulais te remercier. Conseiller d'arrondissement délégué dans notre majorité depuis 2014, élu sur la liste conduite par Brigitte qui t'a choisi pour figurer parmi ses colistiers, je te connais depuis bien plus encore et je peux assurer ici auprès de tous combien tu es un ami fidèle, loyal, sûr, et sur lequel on peut compter. Fier de tes convictions, d'un caractère discret, je peux attester ton investissement au service du 17^e arrondissement. Soit d'abord dans les délégations qui t'ont été confiées, tu l'as rappelé : urbanisme et Grand Paris, emploi, entreprises, mais aussi tourisme. Je sais aussi ce que tu as fait en lien avec les hôteliers d'arrondissement pour les mobiliser pendant la crise sanitaire, pour aider les agents de la première ligne et les orienter vers les aides Covid. Puis, tu as suivi jusque-là, et tu le feras encore cette semaine jusqu'au bout, la dynamique olympique dans l'arrondissement. Tu as su aussi nouer des liens précieux pour la Mairie, l'institution qu'elle représente avec l'école Fénelon Tocqueville ou la paroisse Sainte-Marie des Batignolles, quartier qui t'est cher et dans lequel tu as élevé tes enfants. C'est vrai aussi que ce soir, j'ai une pensée chaleureuse pour ton épouse Ariane. Je vous souhaite bon vent à Versailles et je t'assure que tu seras toujours le bienvenu chez toi dans le 17^e arrondissement. Je cède la parole à Brigitte KUSTER.

Mme KUSTER : Chers collègues, et surtout cher Olivier, je ne pouvais pas ne pas prendre la parole. D'abord pour saluer ton action, que je connais depuis longtemps, et puis saluer le geste que tu as aujourd'hui, qui est tout à ton honneur, car beaucoup de personnes se seraient accrochées à un mandat. C'est l'honnêteté, la sincérité de ton engagement que je connais, que Geoffroy vient de rappeler, que j'ai connu et que nous avons connu ensemble. Je me souviens d'une première réunion d'appartement aux Batignolles. Je veux souligner ton engagement et ta discrétion et ton investissement dans les Batignolles, bien sûr au sein de la paroisse, mais par ailleurs aussi dans des sphères beaucoup plus hautes mais toujours discret, à Bercy ou ailleurs. Un homme de réflexion, un homme de stratégie, un homme qui a beaucoup aidé à accompagner de grands élus de notre mouvement politique. Cela ne se sait pas, et je voulais aussi saluer cette action-là, cher Olivier. À travers cela, tu as aussi souligné ce que nous avons tous vécu à un moment ou un autre, cet arrachement, cette façon de devoir choisir entre vie familiale et engagement. Nul doute que ce que tu as apporté sur les différentes thématiques, des grands enjeux à chaque fois, tu vas pouvoir les poursuivre. Lorsque j'ai appris que tu avais pris cette décision, et sachant cet engagement qui est le tien, je voudrai d'abord m'associer à toute l'équipe municipale pour te présenter nos vœux de réussite, nous associer avec toute notre affection à Ariane, et te dire que nul doute que Versailles va sûrement prochainement gagner un nouvel élu, enfin prochainement, il faudra un petit peu de temps. Mais quand on a la politique au fond de soi, pour le meilleur, c'est-à-dire cette phrase que je ne connaissais pas, mais que j'ai noté, « soyons ce que nous sommes, soyons le bien », je trouve cette phrase extraordinaire, et bien je suis sûr cher Olivier que toute ta carrière sera sous cette aune de Saint François de Sales et Dieu sait ce que cela peut représenter pour toi. Que tous nos vœux t'accompagnent, bravo et merci pour tout ce que tu as fait pour cet arrondissement et ses habitants.

DELIBERATION N° 17-22-217

OBJET : Adoption de la procédure d'urgence (172022030)

Le Conseil d'arrondissement du 17^e arrondissement ;

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L2121-12 et L2511-10 ;

Vu le règlement intérieur du Conseil d'arrondissement, notamment son article 17 autorisant le dépôt des vœux jusqu'au jeudi précédent le Conseil d'arrondissement ;

Vu la convocation du 31 octobre 2022 adressée par le maire d'arrondissement, pour la réunion du Conseil d'arrondissement du 07 novembre 2022 ;

Vu l'ordre du jour initial publié le 31 octobre 2022 et l'ordre du jour complémentaire publié le 04 novembre 2022.

Considérant la transmission tardive à la mairie d'arrondissement d'un projet du Conseil de Paris soumis à l'avis du Conseil d'arrondissement (2022 DDCT 112) ;

Considérant la publication tardive du projet de délibération propre portant sur l'adoption de l'état spécial du 17^{ème} arrondissement pour l'exercice 2023 (172022033)

Considérant le dépôt des vœux dans la limite du jeudi 03 novembre 2022 comme en dispose le règlement intérieur du Conseil d'arrondissement ;

Sur la proposition de M. Geoffroy Boulard Maire du 17^{ème} arrondissement ;

DÉLIBÈRE

ARTICLE UNIQUE : le Conseil du 17^{ème} arrondissement approuve la procédure d'urgence pour l'examen des projets figurant sur l'ordre du jour complémentaire.

Nombre de votants : 35 dont 5 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 35

Suffrages exprimés contre : 0

Abstention : 0

DELIBERATION N° 17-22-218

OBJET : Désignation du secrétaire de séance (172022031)

Le Conseil d'arrondissement du 17^{ème} arrondissement ;

Vu le Code général des collectivités territoriales, Livre V, Titre 1er, Chapitres 1er et 2, notamment son article L. 2121-15 ;

Vu la convocation adressée à chaque Conseiller le 31 octobre 2022 ;

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17^{ème} arrondissement

DÉLIBÈRE

ARTICLE UNIQUE : M. Théo MICHEL, Conseiller d'arrondissement, est désigné secrétaire de séance à l'unanimité des membres présents.

Nombre de votants : 35 dont 5 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 35

Suffrages exprimés contre : 0

Abstention : 0

DELIBERATION N° 17-22-219

OBJET : Approbation du procès-verbal de la séance du 26 septembre 2022 (172022032)

Le Conseil d'arrondissement du 17^{ème} arrondissement ;

Vu le Code général des collectivités territoriales, Livre V, Titre 1er, Chapitres 1er et 2 ;

Vu la convocation adressée à chaque Conseiller le 31 octobre 2022.

DÉLIBÈRE

ARTICLE UNIQUE : Le procès-verbal de la séance du Conseil d'arrondissement du 26 septembre 2022 est adopté.

M. MALLO a indiqué ne pas prendre part au vote

Nombre de votants : 33 dont 4 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 33

Suffrages exprimés contre : 0

Abstention : 0

DELIBERATION N° 17-22-220

OBJET : 172022033 Adoption de l'état spécial du 17^{ème} arrondissement pour l'exercice 2023

M. BOULARD : La parole est à Alix BOUGERET, première adjointe, conseillère de Paris, en charge des finances, pour l'adoption de l'état spécial.

Mme BOUGERET : Merci Monsieur le Maire. En effet, le Conseil d'arrondissement est invité ce soir à se prononcer sur le budget primitif de l'état spécial du 17^e arrondissement pour l'exercice 2023, sur la base des critères et des modalités de bascule que nous avons adoptés ensemble lors de la dernière séance. Il est donc proposé d'adopter ce BP 2023, dotation par dotation et rubrique par rubrique, vous pouvez évidemment vous référer au document que vous a adressé l'administration et la direction générale des services que je veux d'ores et déjà remercier pour le travail effectué à l'occasion de ce temps fort budgétaire, tout au long de l'année. Comme chaque année, après l'adoption par le Conseil de Paris, les montants sont notifiés aux maires d'arrondissements. Le budget primitif de l'état spécial de l'arrondissement doit alors être délibéré par notre assemblée avant d'être voté par le Conseil de Paris. Au global, l'état spécial de l'arrondissement progresse au BP 2023, puisqu'il atteint 10,37 millions contre 10,27 millions au BP 2022, ce qui représente une hausse de 1%. Après une stabilité en 2017 et 2018, les budgets ont progressé en fin d'année, notamment du fait de nouveaux équipements ces cinq dernières années : l'intégration du centre Mado Robin et les dépenses en conséquence, ou encore la revalorisation des crédits d'animation locale et culturelle l'année dernière. La progression de 94 000 euros du BP 2023 par rapport à 2022 intègre les hausses incompressibles du coût de fonctionnement de nos équipements de proximité dont nous avons voté la liste lors du dernier Conseil. Comme vous pouvez l'imaginer, c'est sans commune mesure avec l'inflation en général et l'effusion des coûts de l'énergie en particulier. Comme l'ensemble des états spéciaux de la Ville de Paris, ce budget primitif n'intègre pas cette hausse des coûts de l'énergie. Ils seront évalués à l'occasion du budget supplémentaire, c'est-à-dire en juillet prochain. Rapidement, car vous avez tout dans le document, l'état spécial est donc composé de trois dotations, la section

d'investissement, qui s'élève pour 2023 à 420 000 euros, qui comprennent le fond de participation des habitants aux conseils de quartiers, ou encore la dotation d'investissement qui nous permet d'effectuer les dépenses dans nos équipements de proximité ou sur l'espace public. En section de fonctionnement, deux dotations, la dotation d'animation locale qui a augmenté l'année dernière, la dotation d'animation culturelle, les crédits dévolus au fonctionnement des conseils de quartiers ou encore les travaux urgents. La dotation de gestion locale (DGL) qui permet d'assurer le fonctionnement de nos 192 équipements de proximité, et qui s'établit donc à 8,98 millions d'euros. Je vous laisse prendre connaissance du détail dans le document, et je vous remercie.

M. BOULARD : Merci. Y a-t-il des prises de parole ? Benjamin MALLO ?

M. MALLO : Merci beaucoup. Juste j'aimerais faire une explication de vote, ma position sera l'abstention du fait de l'augmentation de l'énergie qui n'est pas prise à sa juste mesure, et pour l'incertitude sur les augmentations à venir. Ce sera une abstention pour moi.

M. BOULARD : Merci. S'il n'y a pas d'autres explications de vote, nous allons donc passer au vote.

Le Conseil du 17ème arrondissement,

Vu le titre 1 du livre V de la deuxième partie du Code général des collectivités territoriales, traitant des dispositions particulières applicables à Paris, Marseille et Lyon, et notamment ses articles L. 2511-40 et 41 ;

Vu les délibérations du Conseil de Paris relatives à la mise à jour de l'inventaire des équipements de proximité, à la détermination du cadre de référence de la répartition des dotations destinées aux états spéciaux d'arrondissement pour 2023 et au montant des états spéciaux d'arrondissement pour 2023 ;

Vu la notification du représentant de la Maire de Paris en date du 14 octobre 2022 ;

Sur le rapport présenté par Mme Alix BOUGERET, Première Adjointe au Maire ;

Sur la proposition de Monsieur Geoffroy BOULARD, Maire du 17e arrondissement ;

DÉLIBÈRE :

ARTICLE UNIQUE : L'état spécial du 17ème arrondissement pour l'exercice 2023 est arrêté au montant de 10 367 608,00 euros en dépenses et en recettes, conformément aux états annexés à la présente délibération.

Nombre de votants : 35 dont 5 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 33

Suffrages exprimés contre : 0

Abstention : 2

DELIBERATION N° 17-22-221

OBJET : 2022 DAC 173 Convention de partenariat VDP/RATP pour la réalisation de la Station-œuvre / Épinettes-Pouchet dans le cadre du programme artistique T3 Nord

M. BOULARD : La parole est toujours à Alix BOUGERET.

Mme BOUGERET : Nous passons sur une délibération en matière culturelle, et une convention de partenariat entre la Ville de Paris et la RATP sur la réalisation des œuvres d'art dans le cadre du prolongement du tramway T3, qui traverse notre arrondissement. Il concerne notamment la station Epinettes-Pouchet, qui contrairement aux apparences n'est pas du tout terminée, puisque l'œuvre a nécessité pas mal d'ajustements financiers, techniques. Cette œuvre, qui s'intitule « La rivière est une île », devait être terminée fin 2022/début 2023, et donc il faut valider cette convention qui vient solder la somme que la Ville de Paris va verser à la RATP d'un montant de 687 556 euros pour terminer l'œuvre station Epinettes-Pouchet. Je vous propose d'émettre un avis favorable.

M. BOULARD : Merci. Nous passons au vote.

Le Conseil d'arrondissement ;

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération, par lequel Madame la Maire de Paris propose la signature d'une convention de partenariat entre la Ville de Paris et la RATP pour la conception et la réalisation de l'œuvre « La rivière est une île » à la station Épinettes-Pouchet dans le cadre du programme artistique du tramway T3 Nord ;

Sur le rapport présenté par Mme Alix BOUGERET, première adjointe au maire du 17^{ème} arrondissement ;

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17^{ème} arrondissement ;

DÉLIBÈRE :

À l'unanimité, avis favorable est donné au projet 2022 DAC 173

Nombre de votants : 35 dont 5 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 35

Suffrages exprimés contre : 0

Abstention : 0

DELIBERATION N° 17-22-222

OBJET : 2022 DAC 616 Subvention (1 000 euros) à l'association L'Assoce dans le cadre de l'action culturelle locale du 17e arrondissement et signature d'un avenant

M. BOULARD : La parole est toujours à Alix BOUGERET.

Mme BOUGERET : Une subvention pour l'association L'Assoce, que nous connaissons bien dans l'arrondissement. Elle intervient en matière musicale, mais également pour s'occuper de notre ludothèque. La subvention est de 1000 euros, pour lui permettre de développer le concept des Labs Mélodiques, pour accompagner les jeunes en labo musical pour leur permettre de progresser. Je vous propose d'émettre un avis favorable.

Le Conseil d'arrondissement ;

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L 2511-1 et suivants ;

Vu la convention pluriannuelle d'objectif adoptée au Conseil de Paris des 8, 9 et 10 février 2022 conformément à la délibération 2022 DFPE/DAE/DDCT 30 ;

Vu le projet de délibération par lequel Madame la Maire de Paris propose l'attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association L'Assoce ;

Sur le rapport présenté par Mme Alix BOUGERET, première adjointe au maire du 17^{ème} arrondissement ;

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17^{ème} arrondissement ;

DÉLIBÈRE :

À l'unanimité, avis favorable est donné au projet 2022 DAC 616

Nombre de votants : 35 dont 5 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 35

Suffrages exprimés contre : 0

Abstention : 0

DELIBERATION N° 17-22-223

OBJET : 2022 DDCT 112 Charte entre la Ville de Paris et le Centre européen du Judaïsme pour le financement de ses activités culturelles

M. BOULARD : La parole est toujours à Alix BOUGERET.

Mme BOUGERET : Cette délibération concerne le Centre Européen du Judaïsme, vous le savez, qui est implanté dans le 17^e arrondissement, et la Charte qui va lier ce Centre à la Ville de Paris. Ce lieu, qui est un lieu culturel, mais aussi culturel qui a vocation à s'ouvrir sur l'arrondissement, notamment à destination des scolaires et le plus grand nombre d'habitants du quartier et bien au-delà compte tenu de l'intérêt général que cela représente. Cette institution va donc organiser de nombreuses activités culturelles, et il fallait clarifier la subvention de la Ville de Paris au regard de la loi de 1905 concernant la séparation de l'Église et de l'État, et clarifier l'attribution de la subvention de la Ville pour qu'elle soit fléchée sur les opérations culturelles et non culturelles. C'est l'objet de cette Charte, que je vous propose d'adopter.

M. BOULARD : Merci. Y a-t-il des prises de paroles ?

M. BOHBOT : Merci Monsieur le Maire. Je me déporte sur cette délibération compte tenu de mes responsabilités au Consistoire de France et de Paris.

M. BOULARD : C'est pris en compte, merci à vous. Cette délibération est le fruit d'une collaboration et coopération entre la Ville de Paris et la mairie du 17^e, je tiens à le dire. Elle aurait dû arriver un petit peu plus tôt, comme cela a été rappelé par Alix BOUGERET. Les services juridiques de la Ville de Paris se sont assurés que cette Charte soit bien en accord avec la loi de 1905. C'est un sujet important, car la Ville de Paris accompagnera deux Centres Européens du Judaïsme sur le plan culturel. C'est la même chose pour la région Île-de-France, nous avons une réunion au Centre Européen du Judaïsme, sous la présidence de Joël Mergui, pour définir avec la région et la Ville de Paris en présence de la Maire de Paris et de Valérie Pécresse ce que les institutions de la République pouvaient apporter comme soutien. Cette Charte est donc la

concrétisation. Pour l'instant, il n'y a pas de projet proposé, mais il fallait ce cadre préalable pour cela.

Mme TAIEB : Merci Monsieur le Maire. Vous avez dit l'essentiel sur cette délibération, mais c'est vrai qu'on peut se féliciter de cette proposition de Charte parce que le Centre Européen du Judaïsme est effectivement un lieu de culte, mais essentiellement un lieu de culture, et c'est bien à ce titre là que la Ville de Paris peut s'engager pour accompagner l'évolution de ce Centre qui est un des phares de notre arrondissement, place de Jérusalem, qui je suis sûre avec le temps gagnera en nouveaux publics. C'est ce qu'on peut espérer avec cette Charte.

Mme KUSTER : Merci Monsieur le Maire. Je veux aussi contribuer à me réjouir au nom de toute l'équipe municipale que cette Charte voie le jour quand on se rappelle les origines de la création de ce Centre Européen du Judaïsme. D'autres personnes autour de la table savent combien cela a été difficile au début, combien la Mairie de Paris a été tenace tout le temps quelle que soit la couleur politique ou le gouvernement, et je pense qu'il est important de saluer ici l'engagement de toutes les institutions et collectivités. C'est assez rare, au moment où l'antisémitisme est encore au rendez-vous, au moment où d'autres encore ont des actes criminels sur le territoire national, que ce centre soit ici au cœur du 17^e. Il faut se rappeler qu'au départ il devait être culturel, et qu'il est devenu avec le temps culturel. La région Île-de-France et la Mairie de Paris à cette époque-là ont tout de suite pris leur part. C'est un endroit phare que tout le monde doit s'approprier. Le vœu que je veux formuler aujourd'hui est que ce lieu soit de plus en plus ouvert vers les habitants du 17^e qui n'en ont pas la connaissance ou ne savent pas qu'ils peuvent y accéder. Je veux saluer l'engagement de la Ville de Paris avec ce Centre Européen du Judaïsme, et saluer par la même occasion l'action de Jack-Yves BOHBOT auprès de Joël MERGUI.

Le Conseil d'arrondissement ;

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2511- 1 et suivants ;

Vu le Code des relations entre le public et l'administration ;

Vu la loi du 9 décembre 1905 concernant la séparation des Églises et de l'État et notamment son article 2 ;

Vu la loi n° 2000- 321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et notamment ses articles 9-1, 10 et 10- 1 ;

Vu la loi n° 2021- 1109 du 24 août 2021 confortant le respect des principes de la République ;

Vu le décret n°2001- 495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n° 2000- 321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques ;

Vu le décret n° 2021- 1947 du 31 décembre 2021 pris pour l'application de l'article 10- 1 de la loi n° 2000- 321 du 12 avril 2000 et approuvant le contrat d'engagement républicain des associations et fondations bénéficiant de subventions publiques ou d'un agrément de l'État ;

Vu le projet en délibération par lequel Madame la Maire de Paris propose l'approbation d'une Charte relative au financement des activités culturelles du Centre européen du Judaïsme ;

Sur le rapport présenté par Mme Alix BOUGERET, première adjointe au maire du 17^{ème} arrondissement ;

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17^{ème} arrondissement ;

DÉLIBÈRE :

À l'unanimité, avis favorable est donné au projet 2022 DDCT 112

M. BOHBOT a indiqué ne pas prendre part au vote en raison de ses activités au consistoire de Paris

Nombre de votants : 35 dont 5 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 35

Suffrages exprimés contre : 0

Abstention : 0

DELIBERATION N° 17-22-224

OBJET : 2022 DVD 37 Parcs de stationnement Notre-Dame (Paris centre 4e) et Cardinet (Paris 17e) – Indemnisation de la VNC suite résiliation DSP

M. BOULARD : La parole est toujours à Alix BOUGERET.

Mme BOUGERET : Cette délibération concerne plus particulièrement le parking souterrain dans le quartier Martin Luther King. Plus particulièrement les conséquences juridiques et financières de la résiliation anticipée de la DC qui avait attribué à la SAEMES l'exploitation du parking Cardinet. Nous avons autorisé en février 2022 la Maire de Paris à signer un avenant à sa délégation de service public et à résilier les parkings, incluant le parking Notre-Dame et celui qui nous concerne ce soir le parking de stationnement Cardinet au 1^{er} septembre 2022. Une nouvelle consultation a été lancée avec un nouveau concessionnaire, les négociations sont encore en cours. Il est proposé par cette délibération de régler d'ores et déjà le poste valeur nette comptable à la SAEMES pour un montant de plus de 12 millions d'euros au titre du parc de stationnement Cardinet. L'occasion aussi de rappeler et de regretter un défaut d'information des locataires du parc de stationnement. Geoffroy BOULARD s'en est étonné auprès du nouveau concessionnaire pour qu'il informe à minima de ce changement de concessionnaire. Je vous propose d'émettre un avis favorable.

Le Conseil d'arrondissement ;

Vu le Code général des collectivités territoriales (CGCT) et notamment les articles L 2511-1 et suivants et L 1411-1 et suivants ;

Vu le Code de la commande publique et notamment les articles L 3136-1 et suivants ;

Vu la convention de concession conclue avec la SAEMES pour l'entretien du parc de stationnement « Notre-Dame », la construction du parc de stationnement « Cardinet » et l'exploitation des deux ouvrages à Paris 4e et Paris 17e en date du 26 novembre 2007 modifiée par ses avenants n°1 du 30 octobre 2009 et n°2 du 14 février 2022 ;

Vu la délibération 2021 DVD 09 de la séance du Conseil de Paris des 2, 3 et 4 février 2021 autorisant la résiliation anticipée de la convention de concession de service public du 26 novembre 2007 ;

Vu la délibération 2022 DVD 04 du Conseil de Paris des 8, 9, 10 et 11 février 2022 autorisant la signature de l'avenant n°2 à cette délégation de service public et fixant la résiliation aux dates suivantes :

- Pour le parc de stationnement Notre-Dame à compter du 17 février 2022 à 0 heure ;
- Pour le parc de stationnement Cardinet à compter du 1er septembre à 0 heure.

Considérant qu'il y a lieu de rembourser à la SAEMES la valeur nette comptable (VNC) suite à la résiliation de la délégation de service public du 26 novembre 2007 afférente aux parcs de stationnement Notre-Dame (Paris centre 4e) et Cardinet (Paris 17e) ;

Considérant que les négociations en cours ne peuvent aboutir sur l'intégralité des demandes indemnitaires qui feront l'objet d'un protocole transactionnel ultérieur ;

Considérant que le poste de VNC est calculé sur la base des comptes 2020, 2021 et 2022 présentés par le délégataire et vérifiés par la Ville, ne fait pas l'objet de discussion et est sans incidence sur les autres postes de demandes indemnitaires ;

Vu le projet de délibération par lequel Mme la Maire de Paris demande l'autorisation de procéder à l'indemnisation de la valeur nette comptable de la délégation de service public du 26 novembre 2007 afférente aux parcs de stationnement Notre-Dame (Paris centre 4e) et Cardinet (Paris 17e) résiliée, évaluée à 12.306.495,00 euros hors taxe au 31 août 2022 ;

Sur le rapport présenté par Mme Alix BOUGERET, première adjointe au maire du 17^{ème} arrondissement ;

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17^{ème} arrondissement ;

DÉLIBÈRE :

À l'unanimité, avis favorable est donné au projet 2022 DVD 37

Nombre de votants : 36 dont 5 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 36

Suffrages exprimés contre : 0

Abstention : 0

DELIBERATION N° 17-22-225

OBJET : 2022 DEVE 82 Conventions pluriannuelles avec cinq associations pour des projets d'insertion professionnelle par l'entretien de la PC ferroviaire et tranchée Pereire (du 12e au 20e) et d'équipements sportif du 13e

M. BOULARD : La parole est à Mme ASSOULINE, adjointe en charge de la transition écologique, des espaces verts, de la biodiversité, de la condition animale et de l'agriculture urbaine, pour la DEVE 82.

Mme ASSOULINE : Mes chers collègues, il s'agit du renouvellement classique de conventions pluriannuelles de cinq associations d'insertion professionnelle par l'entretien de la petite ceinture ferroviaire et de la tranchée Pereire, qui va du 12^e arrondissement au 20^e. En ce qui concerne le 17^e, il s'agit de renouveler dès 2023 la convention avec l'association Espaces pour trois années. C'est une convention que l'on a déjà votée en début de mandature. Cette association anime 16 chantiers en Île-de-France, dont espaces verts et naturels de la petite

ceinture ferroviaire, et en ce qui nous concerne la tranchée Pereire. Les salariés en insertion ont un CDI de 26 heures encadré dans un parcours professionnel très professionnalisant. Mes chers collègues, je vous demanderai de bien vouloir voter cette délibération.

Le Conseil d'arrondissement ;

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L3411-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération, par lequel Madame la Maire de Paris propose de signer des conventions avec cinq associations pour des projets d'insertion professionnelle par l'entretien de la Petite Ceinture ferroviaire et de la tranchée Pereire (12e, 13e, 14e, 15e, 16e, 17e, 18e, 19e, 20e) et d'équipements sportifs dans le 13e ;

Sur le rapport présenté par Mme Aurélie ASSOULINE, adjointe au maire du 17^{ème} arrondissement ;

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17^{ème} arrondissement ;

DÉLIBÈRE :

À l'unanimité, avis favorable est donné au projet 2022 DEVE 82

Nombre de votants : 36 dont 5 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 36

Suffrages exprimés contre : 0

Abstention : 0

DELIBERATION N° 17-22-226

OBJET : 2022 DFPE 141 Subventions (458 225 euros), convention et avenant n°2 avec la fondation « Œuvre de la Croix Saint-Simon » (19è) pour ses deux établissements d'accueil de la petite enfance L'Ombelle et La Souris Verte (17è)

M. BOULARD : La parole est à Mme BESSIS, adjointe en charge de la famille, de la petite enfance, du handicap et de l'égalité femmes/hommes, pour la DFPE 175.

Mme BESSIS : Bonsoir à tous, merci Monsieur le Maire. Il s'agit ici de subventions d'un montant de 458 225 euros, convention et avenant avec la fondation « Œuvre de la Croix Saint-Simon » pour ses deux établissements d'accueil de la petite enfance L'Ombelle et La Souris Verte, bien sûr situés dans le 17^e. La FOCSS gère 28 établissements d'accueil de la petite enfance à Paris. En fait, les locaux qui accueillent la crèche familiale à la Souris Verte ne permettaient pas d'accueillir les activités des enfants de la crèche familiale. Ces deux établissements se sont joints, la FOCSS et L'Ombelle, ils ont décidé de transférer ces activités dans une nouvelle structure, L'Ombelle, située 16 passage Pouchet. Ainsi, cette nouvelle structure est constituée d'un multi accueil de 25 places, ce qu'il n'y avait pas avant, et d'une crèche familiale de 47 places, soit 72 places actuellement et 78 places à terme. Le projet de délibération vient abonder la subvention de fonctionnement attribuée en juillet à la fondation pour la gestion de l'ensemble de ses établissements. Je vous demande donc chers collègues de voter cette délibération.

Le Conseil d'arrondissement ;

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment le livre V, article L.2511-1 et suivants ;

Vu la convention pluriannuelle d'objectifs signée le 9 décembre 2021 par la Fondation Œuvre de la Croix Saint Simon et la Ville de Paris pour 26 établissements d'accueil de la petite enfance ;

Vu le projet de délibération, par lequel Madame la Maire de Paris propose l'attribution de subventions à la fondation « Œuvre de la Croix Saint-Simon » ;

Sur le rapport présenté par Mme Aline BESSIS, adjointe au maire du 17^{ème} arrondissement ;

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17^{ème} arrondissement ;

DÉLIBÈRE :

À l'unanimité, avis favorable est donné au projet 2022 DFPE 141

Nombre de votants : 36 dont 5 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 36

Suffrages exprimés contre : 0

Abstention : 0

DELIBERATION N° 17-22-227

OBJET : 2022 DFPE 175 – Subvention d'investissement de 112 000 euros et convention avec l'association ABC Puériculture pour le remplacement du « Petit Bus », Relais Petite Enfance itinérant intervenant dans les 11e, 12e, 14e, 16e, 17e et 19e arrondissements

M. BOULARD : La parole est toujours à Mme BESSIS pour la DFPE 175.

Mme BESSIS : Il s'agit là de voter une subvention d'investissement pour le remplacement du véhicule RPE itinérant, Relais Petite Enfance, le « Petit Bus » d'ABC Puériculture. En fait, ce petit bus circule et est posé au Parc Martin Luther King tous les lundis de 15 h à 17 h. Nous avons obtenu d'ailleurs un changement d'horaire, car il arrivait à 14 h avant, heure à laquelle les enfants faisaient la sieste. C'est très fréquenté. Outre les établissements d'accueil de la petite enfance et un service de crèche à domicile, l'association ABC Puériculture anime des Relais Petite Enfance (RPE), dont un RPE itinérant qui bénéficie notamment au 17^e arrondissement. Il s'agit aujourd'hui de participer au financement du remplacement du bus utilisé pour ce RPE à hauteur de 112 000 euros, pour un cout global de 295 000 euros. Il faut savoir quand même que ce bus est entièrement aménagé pour accueillir des enfants et des assistantes maternelles. Je vous demande donc, chers collègues, de bien vouloir voter pour cette délibération.

Le Conseil d'arrondissement ;

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2511-1 et suivants ;

Vu la convention pluriannuelle d'objectifs signée le 21 juin 2022 avec l'association « ABC Puériculture » ayant son siège social 9, rue Jean de la Fontaine (16e), relative à l'activité du relais petite enfance itinérant « Le petit bus », intervenant dans les 11e, 12e, 14e, 16e, 17e et 19e arrondissements ;

Vu le projet de délibération, par laquelle Madame la Maire de Paris propose l'attribution d'une subvention à l'association ABC Puériculture ;

Sur le rapport présenté par Mme Aline BESSIS, adjointe au maire du 17^{ème} arrondissement ;

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17^{ème} arrondissement ;

DÉLIBÈRE :

À l'unanimité, avis favorable est donné au projet 2022 DFPE 175

Nombre de votants : 36 dont 5 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 36

Suffrages exprimés contre : 0

Abstention : 0

DELIBERATION N° 17-22-228

OBJET : 2022 DDCT 52 - DSOL – Appel à projets Politique de la Ville - Subventions de fonctionnement (75 501 euros) à 34 associations pour le financement de 37 projets dans les quartiers populaires (3eme enveloppe)

M. BOULARD : La parole est à Hugues CHARPENTIER, adjoint en charge de la sécurité, de la prévention, de la tranquillité publique et de la politique de la Ville, pour la DDCT 52.

M. CHARPENTIER : Merci Monsieur le Maire. Chers collègues, la DDCT 52 concerne l'aide à la Politique de la Ville, notamment la 3^e enveloppe qu'il reste à attribuer. Cette enveloppe concerne le 17^e à hauteur de 9 350 euros et trois associations qu'on connaît : l'association FISPE Français pour l'Insertion Sociale et Professionnelle, qui dispense des cours de français pour l'insertion sociale des migrants dans le 17^e (2000 euros), l'association Juris Secours qui prend le relais d'AGF qui a malheureusement quitté le quartier Politique de la Ville, qui va reprendre les permanences d'accès au droit (4000 euros). Enfin, avec La Fabrique des Petits Hasards, association que nous connaissons bien, qui mène beaucoup d'actions dans notre QPV. Les 3350 euros vont être répartis en deux enveloppes, une première de 1850 euros pour un projet théâtre qui est mené dans le quartier depuis plusieurs années, et une enveloppe de 1500 euros pour un nouveau projet théâtre autour de l'intergénérationnelle et la citoyenneté. Je vous propose de voter pour.

Le Conseil d'arrondissement ;

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son Article L2511- 14 ;

Vu le contrat de Ville voté le 16 mars 2015 et prorogé jusqu'en 2023 ;

Vu le projet de délibération, par lequel Madame la Maire de Paris soumet à son approbation les modalités d'attribution de subventions de fonctionnement à différentes associations œuvrant pour la Politique de la Ville ;

Sur le rapport présenté par M. Hugues CHARPENTIER, adjoint au maire du 17^{ème} arrondissement ;

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17^{ème} arrondissement ;

DÉLIBÈRE :

À l'unanimité, avis favorable est donné au projet 2022 DDCT 52

Nombre de votants : 36 dont 5 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 36

Suffrages exprimés contre : 0

Abstention : 0

DELIBERATION N° 17-22-229

OBJET : 2022 DDCT DAE 90 - Subventions (110 000 euros) à 10 associations dans le cadre de la lutte contre l'illettrisme et le développement des compétences clés des jeunes des quartiers populaires

M. BOULARD : La parole est toujours à Hugues CHARPENTIER pour la DDCT 90.

M. CHARPENTIER : La DDCT 90 concerne les subventions à 10 associations dans le cadre de la lutte contre l'illettrisme et le développement des compétences clés des jeunes des quartiers populaires. Dans le 17^e, un nouveau projet est choisi par le cabinet d'Anne-Claire BOUX, il s'agit de l'association Emploi Sport Solutions, qui propose de répondre aux besoins de recrutements dans le secteur nautique et propose à des personnes en difficulté face à l'emploi de se mettre en situation de travail et de se former à un métier en tension. Ainsi, ce sont 10 jeunes qui seront accompagnés de septembre 2022 à juin 2023, et la subvention proposée est de 15 000 euros. J'ai eu la joie de découvrir tous ces éléments en lisant cette délibération, je ne connaissais pas Emploi Sport Solutions, je viens des sports nautiques et on ne m'en avait pas parlé plus que cela. On parle de 10 jeunes, mais on ne sait pas comment ils vont être sélectionnés, d'ailleurs ni dans quelle structure ils vont être formés. Je vous propose de vous abstenir sur cette délibération dans la mesure où le cabinet d'Anne-Claire BOUX ne nous a pas du tout associés à cette décision.

Le Conseil d'arrondissement ;

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son Article L2511-14 ;

Vu le contrat de Ville voté le 16 mars 2015, et prorogé jusqu'en 2023 ;

Sur le rapport présenté par M. Hugues CHARPENTIER, adjoint au maire du 17^{ème} arrondissement ;

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17^{ème} arrondissement ;

DÉLIBÈRE :

À l'unanimité, avis favorable est donné au projet 2022 DDCT 90

Nombre de votants : 36 dont 5 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 8

Suffrages exprimés contre : 0
Abstention : 28

DELIBERATION N° 17-22-230

OBJET : 2022 DDCT 91 - Financement de 51 emplois d'adultes relais dans les quartiers populaires parisiens (subventions de 195 441 euros à 44 associations)

M. BOULARD : La parole est toujours à Hugues CHARPENTIER pour la DDCT 91.

M. CHARPENTIER : La DDCT 91 concerne le financement d'emplois adultes relais, dispositif de l'état co-financé par la Ville de Paris. C'est un dispositif important, car ce sont des ressources dans les Quartiers Politique de la Ville, qui permet de créer la dynamique de territoire en reliant les associations entre elles. Nous en avons plusieurs dans le 17^e. Cette délibération concerne plus particulièrement le renouvellement du poste adulte relais au sein du RSI La Ressource. Évidemment, je vous propose de voter favorablement cette délibération.

Le Conseil d'arrondissement ;

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2511-14 ;

Vu le Contrat de ville voté le 16 mars 2015 ; et prorogé jusqu'en 2023 ;

Sur le rapport présenté par M. Hugues CHARPENTIER, adjoint au maire du 17^{ème} arrondissement ;

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17^{ème} arrondissement ;

DÉLIBÈRE :

À l'unanimité, avis favorable est donné au projet 2022 DDCT 91

Nombre de votants : 36 dont 5 pouvoirs écrits
Suffrages exprimés pour : 36
Suffrages exprimés contre : 0
Abstention : 0

DELIBERATION N° 17-22-231

OBJET : 2022 DDCT 96 – Soutenir la rénovation des locaux des associations des quartiers populaires et améliorer l'accueil des publics (subventions d'investissement de 90 464 euros pour 9 projets associatifs)

M. BOULARD : La parole est toujours à Hugues CHARPENTIER pour la DDCT 96.

M. CHARPENTIER : La DDCT 96 concerne les subventions d'investissement pour les associations dans les Quartiers Politique de la Ville. Dans le 17^e, c'est l'association l'ATELIER DES EPINETTES qui est concernée. C'est une structure que nous connaissons bien, avec laquelle on travaille régulièrement et qui propose des ateliers d'art plastique pour les jeunes du quartier et qui mène une action particulière en faveur des publics des Quartiers Politique de la Ville en ayant une politique tarifaire adaptée à ce public. L'idée est de les aider à renouveler leur matériel informatique et de leur octroyer pour cela une subvention de 3290 euros. Je vous demande de bien vouloir voter favorablement.

Le Conseil d'arrondissement ;

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L2511- 14 ;

Vu le Contrat de Ville voté le 16 mars 2015, et prorogé jusqu'en 2023 ;

Vu le projet de délibération par lequel Mme la Maire propose l'attribution de subventions d'investissement à plusieurs associations ;

Sur le rapport présenté par M. Hugues CHARPENTIER, adjoint au maire du 17^{ème} arrondissement ;

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17^{ème} arrondissement ;

DÉLIBÈRE :

À l'unanimité, avis favorable est donné au projet 2022 DDCT 96

Nombre de votants : 36 dont 5 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 36

Suffrages exprimés contre : 0

Abstention : 0

DELIBERATION N° 17-22-232

OBJET : 2022 DDCT 98 Subventions de fonctionnement (45 600 euros) permettant l'amélioration et le développement d'usages positifs sur l'espace public pour le financement de 7 projets associatifs dans les quartiers populaires parisiens

M. BOULARD : La parole est toujours à Hugues CHARPENTIER pour la DDCT 98.

M. CHARPENTIER : La DDCT 98 concerne une subvention de fonctionnement cette fois-ci, pour permettre l'amélioration et le développement d'usages positifs sur l'espace public, notamment dans le 17^e. Il s'agit d'une initiative à l'échelle parisienne, mais qui concerne aussi le 17^e. Il s'agit d'accorder une subvention de 10 000 euros à une association qui s'appelle le Réseau parisien des ateliers vélos participatifs et solidaires, le réseau REPAR. C'est un réseau que vous avez peut-être pu voir intervenir cet été dans les QPV puisqu'ils ont organisé en pied d'immeuble des ateliers réparation des deux roues. Nous vous demandons de bien vouloir voter favorablement à cette délibération.

Le Conseil d'arrondissement ;

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son Article L2511-14 ;

Vu le contrat de Ville voté le 16 mars 2015, et prorogé jusqu'en 2023 ;

Sur le rapport présenté par M. Hugues CHARPENTIER, adjoint au maire du 17^{ème} arrondissement ;

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17^{ème} arrondissement ;

DÉLIBÈRE :

À l'unanimité, avis favorable est donné au projet 2022 DDCT 98

Nombre de votants : 36 dont 5 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 36

Suffrages exprimés contre : 0

Abstention : 0

DELIBERATION N° 17-22-233

OBJET : 2022 DSOL 101 DPMP DDCT : Subventions (158 900 euros) et 18 conventions avec 36 associations dans le cadre de la prévention des rixes interquartiers entre jeunes et des conduites à risques

M. BOULARD : La parole est toujours à Hugues CHARPENTIER pour la DSOL 101.

M. CHARPENTIER : Cette délibération concerne des subventions et conventions avec des associations dans le cadre de la prévention des rixes interquartiers entre jeunes et des conduites à risques. Je ne reviens pas sur le phénomène des risques, nous avons encore eu une alerte hier soir, cela existe. C'est un phénomène qu'on va continuer à essayer de prévenir. Dans ce cadre-là, la Ville de Paris a lancé un appel à projets spécifique sur le sujet. Une quarantaine de projets ont été sélectionnés par la Ville de Paris, portés par 36 associations. Dans le 17^e, deux associations ont été retenues : l'UFOLEP qui propose d'organiser des rencontres sportives interquartiers, et l'association ARIANA qui propose une action « MIX'ART ». Cette démarche est une démarche parisienne, à laquelle on a été associés. Nous avons eu l'occasion d'échanger avec le cabinet de Nicolas NORDMAN sur les projets proposés. Nous avons été associés, c'est pour cela que je vous demande de voter favorablement sur ce projet.

M. BOULARD : Merci. Madame TAIEB, vous vouliez intervenir ?

Mme TAIEB : Merci pour cette présentation. C'est une délibération importante qui rejoint finalement un vœu que j'avais proposé pour essayer de trouver des solutions à ce phénomène des rixes qui ne sont pas faciles à endiguer. En tout cas, cela passe par la meilleure connaissance des uns et des autres, et je trouve que le choix de ces deux associations qui mêlent à la fois pratique sportive et artistique va dans le sens de ce vœu. C'était un vœu, vous vous en souvenez peut-être, qui préconisait une rencontre entre les jeunes à la fois des quartiers des 17 et 18^e arrondissements, un vœu adopté dans ces deux arrondissements. Je ne sais pas trop où cela en est, mais je trouve que cette délibération va dans ce sens. Est-ce qu'il y a un projet, un travail prévu avec le 18^e arrondissement ?

M. CHARPENTIER : Effectivement, c'est une bonne nouvelle si cela s'inscrit dans ce qu'on s'était dit. Honnêtement, je ne me souviens plus quand c'était, peut-être en début de mandature. C'est une bonne nouvelle parce que cela va permettre de faire travailler ensemble deux populations qui malheureusement parfois s'affrontent. Je ne pense pas que cela s'inscrive dans un vœu, en tout cas nous dans les échanges qu'on a eu avec le cabinet de Nicolas NORDMAN, ce sont des éléments que nous avons favorisés. Maintenant, si je monte d'un cran à l'échelle du contrat local de sécurité, on travaille aussi sur un axe qui est d'avoir un échange interquartiers et interarrondissements pour prévenir ces phénomènes de rixes. Cela nous paraît essentiel. Évidemment que les jeunes se fréquentent et se connaissent. Mais il ne faut pas oublier l'échelon des structures associatives, des institutions qui doivent se connaître pour pouvoir agir

mieux en prévention et en réaction. C'est quelque chose que nous allons pousser dans le contrat local de sécurité.

M. BOULARD : Pour compléter les propos d'Hugues CHARPENTIER, il y a un certain nombre d'initiatives qui sont menées dans le quartier. Il y en a eu une d'ailleurs il y a deux jours réunissant des jeunes de la Porte d'Asnières et de la Porte de Saint-Ouen, au travers du sport avec un tournoi de foot à cinq sur les terrains du Five, organisé par les associations du quartier Pouchet. Les choses se mettent en place. Nous avons notamment avec Hugues CHARPENTIER rencontré Feu Vert, qui est la nouvelle structure qui chapeaute l'équipe et manage l'équipe de prévention spécialisée. Nous leur avons demandé de créer ce lien interquartier dans le 17^e entre les jeunes, et il y en aura d'autres avec le 18^e arrondissement. Il y a donc des initiatives qui font écho au vœu qui avait été adopté à l'époque.

Le Conseil d'arrondissement ;

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2511-13, L 2511-14 ;

Vu la loi n° 2000- 321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et en particulier son article 10 ;

Vu le décret n° 2001- 495 du 6 juin 2001 pris pour application de l'article 10 de la loi n°2000- 321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques ;

Vu le projet de délibération 2022 DSOL 101 par lequel Madame la Maire de Paris, propose l'attribution de subventions à 36 associations dans le cadre de la prévention des rixes inter-quartiers entre jeunes pour un montant total de 158 900 euros au titre de l'année 2022 ainsi que la signature de 18 conventions ;

Sur le rapport présenté par M. Hugues CHARPENTIER, adjoint au maire du 17^{ème} arrondissement ;

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17^{ème} arrondissement ;

DÉLIBÈRE :

À l'unanimité, avis favorable est donné au projet 2022 DSOL 101

Nombre de votants : 36 dont 5 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 36

Suffrages exprimés contre : 0

Abstention : 0

DELIBERATION N° 17-22-234

OBJET : 2022 DAE 113 - Avenant et subvention (180 000 euros) pour L'Accélérateur Parisien d'Innovation Locale pour l'Emploi (LA PILE) (19^{ème})

M. BOULARD : Je cède la parole à Athénaïs de la MORANDIERE pour la DAE 113.

Mme DE LA MORANDIERE : Merci Monsieur le Maire, chers collègues, la délibération a pour objet d'attribuer une subvention de fonctionnement à l'association L'Accélérateur Parisien

d'Innovation Locale pour l'Emploi (LA PILE) pour l'année 2022. Créée en 2021, cette association a pour objet d'appuyer les comités locaux d'arrondissements impliqués dans le déploiement de l'expérimentation « Territoires zéro chômeurs de longue durée ». Comme vous le savez, le 17^e s'inscrit dans cette démarche. Cette délibération me permet donc de vous faire un point d'avancement sur ce dossier, essentiel pour l'équipe municipale du 17^e, mais par-dessus tout pour toutes les personnes en privation durable d'emploi. Au moment où je vous parle, je ne suis pas en mesure de garantir que le dossier de candidature du 17^e pour intégrer cette expérimentation connaîtra une issue positive. J'ai découvert en reprenant cette délégation, je vous remercie Monsieur de Maire de m'avoir confié de nouveaux dossiers, de nouveaux défis véritablement stimulant, j'ai ainsi découvert avec surprise il y a quelques semaines que contrairement aux apparences depuis 2020, l'intégration de notre arrondissement dans le dispositif « Territoire zéro chômeur » est en réalité compromise. Cela peut s'expliquer par le mode de pilotage du projet et un problème de coordination et de mobilisation des forces vives, pourtant essentielles à l'aboutissement de notre candidature. Or, la réussite ne peut se faire qu'avec une forte mobilisation de tous les acteurs sur ces sujets. C'est dans ce sens que j'entends désormais m'investir pour rattraper l'énorme retard que nous avons pris afin de finaliser la candidature du 17^e et intégrer l'expérimentation. C'est un enjeu capital pour l'emploi dans notre quartier. Je prends date avec vous ce soir et j'espère pouvoir compter sur le soutien de tous les élus, majorité comme opposition. C'est pourquoi je vous invite chers collègues à voter favorablement cette délibération.

M. BOULARD : Merci pour cette présentation et pour le point que vous avez fait sur l'avancement de ce dossier de candidature, et je vous remercie d'avoir accepté cette mission très difficile que je vous ai confiée il y a quelques semaines. Je sais pouvoir compter sur votre engagement pour que nous puissions déposer notre candidature comme c'était prévu à la fin mois de février. Y a-t-il des interventions ?

M. ZIADY : Merci Monsieur le Maire. Bonsoir à toutes et tous. Je m'inscris dans tout ce que vous venez de dire en conclusion Monsieur le Maire, je m'étonne de ce que je viens d'entendre ce soir, mais j'espère que cela va aboutir. Au-delà de nos divergences politiques, je pense que tout le monde veut que ce projet aboutisse, c'est très important pour le 17^e arrondissement. Si collectivement il y a eu du retard, j'espère qu'on va aboutir et pouvoir travailler avec les associations pilotes sur ce projet.

M. BOULARD : Merci, Karim ZIADY, pour votre soutien. J'aurais la possibilité de rencontrer très prochainement Afaf GABELOTAUD qui a toujours accompagné la démarche. Ce qui apparaît dans le dossier, c'est à la fois un manque d'exhaustivité, de stratégie claire développée, un manque de vision sur la raison d'être du projet, ce sont des choses sur lesquelles on va repartir pas de zéro, mais presque. Ce qui n'a pas avancé, c'est l'engagement clair des acteurs locaux malgré les nombreuses réunions organisées, la constitution du comité local à l'emploi est difficile, alors qu'elle aurait dû être plus aisée si elle avait été construite. Et enfin, il faut aussi rappeler le retard pris sur l'entreprise à but d'emploi, qui est une association qui préfigure la structure porteuse. Merci de votre engagement. C'est important qu'il y ait de la transparence sur les difficultés que nous rencontrons.

Le Conseil d'arrondissement ;

Vu la loi n° 2020- 1577 du 14 décembre 2020 relative au renforcement de l'inclusion dans l'emploi par l'activité économique et à l'expérimentation « Territoires Zéro Chômeur de Longue Durée » (TZCLD) ;

Vu le décret n° 2021- 863 du 30 juin 2021 et son décret modificatif n° 2021-1742 du 22 décembre 2021 relatifs à l'expérimentation « territoire zéro chômeur de longue durée » ;

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2511-1 et les suivants ;

Vu la délibération DAE 155 issue des séances des 6, 7, 8 et 9 juillet 2021 par laquelle Madame la Maire de Paris a autorisé l'adhésion de la Ville de Paris à l'association « L'Accélérateur Parisien d'Innovation Locale pour l'Emploi » (19e) créée pour soutenir le développement de l'expérimentation « Territoires zéro chômeur de longue durée » à Paris, la signature d'une convention et l'octroi d'une subvention de fonctionnement à cette structure ;

Vu le projet de délibération, par lequel Madame la Maire de Paris propose d'accorder une subvention à « L'Accélérateur Parisien d'Innovation Locale pour l'Emploi » et à signer un avenant pour la convention pluriannuelle passée avec cette structure ;

Sur le rapport présenté par Mme Athénaïs de la MORANDIERE, adjointe au maire du 17^{ème} arrondissement ;

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17^{ème} arrondissement ;

DÉLIBÈRE :

À l'unanimité, avis favorable est donné au projet 2022 DAE 113

Nombre de votants : 36 dont 5 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 36

Suffrages exprimés contre : 0

Abstention : 0

DELIBERATION N° 17-22-235

OBJET : 2022 DLH 144 Approbation des éléments financiers au 31 décembre 2021 de la 1ère concession avec la SOREQA et avenant n°16

M. BOULARD : Nous poursuivons notre Conseil par plusieurs délibérations ayant attiré à l'habitat et aux relations avec les bailleurs sociaux, qui sont présentés par Scévole de LIVONIERE, adjoint au Maire.

M. DE LIVONIERE : Merci Monsieur le Maire. Pour la DLH 144, il nous est demandé d'approuver les éléments financiers au 31 décembre 2021 de la 1ère concession avec la SOREQA, qui a pour objectif principal de lutter contre l'insalubrité et l'habitat indigne. Le compte rendu annuel présenté aux collectivités ne fait pas grand cas. Il fait mention pour le 17^e d'un outil que nous utilisons qui est l'expropriation en vue d'améliorer l'habitat. Enfin, sur le parc privé notamment, il est prévu de suivre des immeubles privés qui sont en dégradation profonde. Il est important de pouvoir utiliser ce genre d'outil comme la SPDA pour avoir une lutte efficace contre l'habitat insalubre. C'est pour cela que, par rapport à ce compte rendu annuel et ces éléments financiers, je vous recommande d'émettre un avis favorable.

Le Conseil d'arrondissement ;

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de l'urbanisme ;

Vu la délibération 2014 SGCP 1 du Conseil de Paris du 5 avril 2014 donnant délégation de pouvoir à la Maire de Paris d'exercer au nom de la commune les droits de préemption dans tous les cas prévus par le Code de l'urbanisme ;

Vu la délibération 2010 DLH-DU-DDEEES 102 du Conseil de Paris des 5 et 6 juillet 2010 créant notamment une opération d'aménagement ayant pour objet de procéder au traitement de divers îlots et parcelles présentant des caractères d'habitat dégradé et autorisant la signature avec la SOREQA d'un traité de concession d'aménagement lui confiant la réalisation de cette opération ;

Vu le traité de concession d'aménagement signé le 7 juillet 2010 entre la Ville de Paris et la SOREQA en exécution de la délibération précitée et ses 15 avenants successifs ;

Vu les délibérations 2018 DLH-15G et 2018 DLH-344 du Conseil de Paris des 10, 11, 12 et 13 décembre 2018 modifiant les statuts de la SOREQA ;

Vu le projet de délibération par lequel la Maire de Paris soumet à l'approbation :

- le compte rendu annuel à la collectivité (CRAC) au 31 décembre 2021 ;
- l'actualisation du périmètre de l'opération d'aménagement précitée ;
- la signature avec la SOREQA d'un avenant n°16 au traité de concession précité en conséquence ;

Sur le rapport présenté par M. Scévole de LIVONNIERE, adjoint au maire du 17^{ème} arrondissement ;

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17^{ème} arrondissement ;

DÉLIBÈRE :

À l'unanimité, avis favorable est donné au projet 2022 DLH 144

Nombre de votants : 36 dont 5 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 36

Suffrages exprimés contre : 0

Abstention : 0

DELIBERATION N° 17-22-236

OBJET : 2022 DLH 165 - 1 Réalisation, 153- 155 Avenue de Clichy, 157 Rue Cardinet (17e) d'un programme de rénovation de 81 logements sociaux par ICF HABITAT LA SABLIERE - Subvention (186 690 euros)

M. BOULARD : La parole est toujours à Scévole de LIVONNIERE pour la DLH 165.

M. DE LIVONNIERE : Merci Monsieur le Maire. Je vous propose de délibérer pour accorder une subvention à un programme de rénovation de 81 logements appartenant à ICF LA SABLIERE situés au 153-155 avenue de Clichy, pour un montant global de 3 240 703 euros. C'est le montant de l'opération de rénovation, à laquelle ICF accorde 40 000 euros par logement. Je tiens à préciser les chiffres, car un certain nombre d'actions seront menées par la suite dans le cadre des rénovations réhabilitations dans le cadre du climat, et il me semble important de

mentionner l'effort réalisé par ICF en matière de rénovation. La subvention accordée porte à peu près sur 5% pour la Ville de Paris, donc évidemment je vous demande d'émettre un avis favorable pour soutenir la réhabilitation et le ravalement de cet ensemble avenue de Clichy.

Le Conseil d'arrondissement ;

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de la construction et de l'habitation ;

Vu le projet de délibération par lequel la Maire de Paris propose d'approuver la participation de la Ville de Paris au financement du programme de rénovation à réaliser par ICF HABITAT LA SABLIERE au 153-155 Avenue de Clichy, 157 Rue Cardinet (17e) ;

Sur le rapport présenté par M. Scévole de LIVONNIERE, adjoint au maire du 17^{ème} arrondissement ;

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17^{ème} arrondissement ;

DÉLIBÈRE :

À l'unanimité, avis favorable est donné au projet 2022 DLH 165

Nombre de votants : 36 dont 5 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 36

Suffrages exprimés contre : 0

Abstention : 0

DELIBERATION N° 17-22-237

OBJET : 2022 DLH 246 - 1 : Réalisation, 31 rue Pouchet (17e) d'un programme d'acquisition-amélioration de 12 logements sociaux (12 PLS) par ELOGIE- SIEMP – Subvention (1 460 493 euros).

M. BOULARD : La parole est toujours à Scévole de LIVONNIERE pour la DLH 246.

M. DE LIVONNIERE : Merci Monsieur le Maire. Pour la DLH 246, je vous propose d'émettre un avis favorable sur une opération d'acquisition menée par ELOGIE – SIEMP au 31 rue Pouchet pour un montant global de 1 460 493 euros dans le but de créer 12 logements sociaux en PLS, avec une répartition qui nous a été communiquée. Sur 12 logements, 4 seraient affectés en tant que réservataire à la préfecture, 2 pour les ministères, et 6 pour la Ville de Paris. Je vous demande de voter favorablement cette délibération.

Le Conseil d'arrondissement ;

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de la construction et de l'habitation ;

Vu le projet de délibération par lequel la Maire de Paris propose d'approuver la participation de la Ville de Paris au financement du programme d'acquisition-amélioration de 12 logements sociaux (12 PLS) à réaliser par ELOGIE- SIEMP au 31 rue Pouchet (17e) ;

Vu le projet de délibération par lequel la Maire de Paris propose d'accorder la garantie de la Ville de Paris pour le service des intérêts et l'amortissement de prêts PLS à contracter par ELOGIE-SIEMP en vue du financement d'un programme d'acquisition-amélioration de 12 logements sociaux (12 PLS) à réaliser au 31 rue Pouchet (17e) ;

Sur le rapport présenté par M. Scévole de LIVONNIERE, adjoint au maire du 17^{ème} arrondissement ;

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17^{ème} arrondissement ;

DÉLIBÈRE :

À l'unanimité, avis favorable est donné au projet 2022 DLH 246

Nombre de votants : 36 dont 5 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 36

Suffrages exprimés contre : 0

Abstention : 0

DELIBERATION N° 17-22-238

OBJET : 2022 DLH 258 – 1 Garantie par la Ville de Paris d'un emprunt à la Société Générale à souscrire par la RIVP dans le cadre de travaux d'amélioration et de renouvellement de composants portant sur divers immeubles de son patrimoine

2022 DLH 258 – 2 Garantie par la Ville de Paris d'emprunts à la Banquer Postale à souscrire par la RIVP dans le cadre de travaux d'amélioration et de renouvellement de composants portant sur divers immeubles de son patrimoine

M. BOULARD : La parole est toujours à Scévole de LIVONNIERE pour la DLH 258.

M. DE LIVONNIERE : Merci Monsieur le Maire. Il s'agit de porter un avis favorable sur les garanties apportées par la Ville de Paris pour la RIVP dans le cadre de ses projets dans le 17^e qui portent sur un certain nombre d'adresses, que je ne vais pas toutes citer. C'est une délibération technique et je vous invite à accompagner le bailleur social dans ce renouvellement.

Le Conseil d'arrondissement ;

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de la construction et de l'habitation ;

Vu le projet de délibération en date du par lequel la Maire de Paris propose d'accorder la garantie de la Ville de Paris pour le service des intérêts et l'amortissement des emprunts à contracter par la RIVP en vue du financement de travaux d'amélioration du patrimoine et de renouvellement de composants portant sur divers immeubles de logements répartis sur plusieurs arrondissements parisiens ;

Vu le projet du contrat 100056 visé en annexe 2 et faisant partie intégrante de la délibération ;

Vu les contrats LBP-00015911 et LBP-00015910 visés respectivement en annexes 3 et 4 et faisant partie intégrante de la délibération ;

Sur le rapport présenté par M. Scévole de LIVONNIERE, adjoint au maire du 17^{ème} arrondissement ;

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17^{ème} arrondissement ;

DÉLIBÈRE :

À l'unanimité, avis favorable est donné au projet 2022 DLH 258

Nombre de votants : 36 dont 5 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 36

Suffrages exprimés contre : 0

Abstention : 0

DELIBERATION N° 17-22-239

OBJET : 2022 DLH 285 - Réalisation, 164- 165- 166- 167- 168 rue de Saussure (17e) d'un programme de rénovation et d'Amélioration de la Qualité de Service de 397 logements sociaux par ICF HABITAT LA SABLIERE - Subvention (7 820 015 euros)

M. BOULARD : La parole est toujours à Scévole de LIVONNIERE pour la DLH 285.

M. DE LIVONNIERE : Merci Monsieur le Maire. Pour la DLH 285, il s'agit d'un très gros projet réhabilitation et rénovation porté par ICF HABITAT LA SABLIERE à la fameuse adresse 164 rue de Saussure. Je ne vais pas entrer dans les éléments techniques du projet de rénovation, pour autant je tiens à souligner que le projet a été remanié en prenant en compte notamment les éléments que nous avons soulevés sur la sécurité de l'ensemble. On peut se réjouir que le travail de terrain des élus à commencer par vous Monsieur le Maire porte ses fruits dans l'intégration du projet. Petite parenthèse sur les chiffres, on est sur un projet à 25 millions d'euros, soit 63 000 euros par logement, pour lequel la Ville de Paris prend sa part à hauteur de 30% en matière de subventions. Je vous recommande d'émettre un avis favorable. Je vous remercie.

M. BOULARD : Merci. C'est une délibération importante et très attendue au 164 rue de Saussure. Il y a une nécessité de réhabiliter et rénover cet ensemble immobilier. Cela a été rappelé, cela représente 400 logements sociaux. C'est une opération très importante de 25 millions d'euros qui doit effectivement être validée par notre Conseil.

M. ZIADY : Je voulais simplement me féliciter de cette délibération extrêmement importante. Les dernières rénovations sur ces bâtiments-là s'étaient faites dans les années 90 et au début des années 2000. C'est un projet attendu par les habitants concernés, très soutenu également par la mairie d'arrondissement, il faut le souligner. Ce sont les immeubles dans lesquels j'ai grandi, et ils en ont bien besoin.

Le Conseil d'arrondissement ;

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de la construction et de l'habitation ;

Vu le projet de délibération par lequel la Maire de Paris propose d'approuver la participation de la Ville de Paris au financement du programme de rénovation à réaliser par ICF HABITAT LA SABLIERE au 164-165-166-167-168 rue de Saussure (17e) ;

Sur le rapport présenté par M. Scévole de LIVONNIERE, adjoint au maire du 17^{ème} arrondissement ;

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17^{ème} arrondissement ;

DÉLIBÈRE :

À l'unanimité, avis favorable est donné au projet 2022 DLH 285

Nombre de votants : 35 dont 5 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 35

Suffrages exprimés contre : 0

Abstention : 0

COMMUNICATION

OBJET : 2022 DLH 318 - Communication - Présentation de l'activité de soutien à la rénovation du parc de logements sociaux

M. BOULARD : La DLH 318 est présentée par Scévole DE LIVONNIERE, cela ne vous surprendra pas.

M. DE LIVONNIERE : Merci Monsieur le Maire. Il ne s'agit pas d'une délibération, mais d'une communication de la Ville. Concernant le plan Climat. Je vous passe les cinq pages de communication, qui traduisent évidemment la prise de conscience de la Ville quant à la nécessaire implication des forces vives dans la rénovation du bâti pour faire face au changement climatique. Les moyens mis en œuvre sont exposés. En revanche, je soulignerai tout de même ce qui n'apparaît pas dans cette communication : en 2020, nous avons 175 projets de rénovation portés, et en 2021, ce chiffre tombe à 100, au moment même où la crise climatique s'accroît et où la crise Covid diminue. On ne peut plus donc rejeter la faute sur le Covid, en revanche ce qu'on peut souligner c'est ces cinq pages de communication qui soulignent l'ambition et la prise de conscience, le résultat n'est qu'une baisse. Je tenais à vous faire partager cette lecture puisque le logement et l'habitat sont des enjeux essentiels. Je pense que mon cher collègue Jean Didier BERTHAUT pourra relayer un certain nombre d'informations en ce qui concerne le Conseil de Paris, et notamment sur les quartiers à Champerret.

M. BOULARD : Merci. Jean Didier BERTHAUT ?

M. BERTHAUT. Merci Monsieur le Maire. Oui, quelques précisions sur cette communication sur la rénovation dans le cadre du Plan Climat, qui s'articule avec une autre communication dont nous n'avons pas le passage en Conseil d'arrondissement, mais pour laquelle il y aura un débat au Conseil de Paris sur la Stratégie Logement 2035. C'est bien de voir aussi loin. Il faut montrer l'incohérence de cette communication. Scévole DE LIVONNIERE a dit que nous sommes concernés depuis 2009 à hauteur de 2 200 logements dans le 17^e arrondissement. Cette communication reprend que sur l'ensemble de Paris sur 250 000 logements sociaux, 25 000 logements font l'objet d'une rénovation depuis 2009, c'est-à-dire 10% du parc social sur les 12 dernières années. Autant vous dire que pour rénover l'intégralité du parc social, on est à plus de 100 ans, ce qui n'est ni cohérent ni en phase avec les ambitions du Plan Climat. Cela pose

d'autres questions, et au-delà de la communication, de revenir sur celle de la Stratégie Logement 2035. À la lecture de cette communication, j'avais envie de rappeler pour ceux qui aiment le cinéma, tout le monde n'a pas la chance d'avoir un adjoint communiste. Quand on lit la communication sur les trois axes qui sont développés : plus encadrer et réguler le marché privé, arriver à un niveau de parc social à Paris de 40%, cela veut dire que l'on crée aujourd'hui toutes les contraintes et qu'on accentue les échecs de la politique du logement à Paris. Aujourd'hui, alors qu'on a du mal à entretenir le parc, construire et rénover, porter une ambition de logement social à 40% n'est même plus une ambition, c'est irréalisable et cela va totalement bloquer le marché de l'immobilier. Cela va renforcer la spéculation avec le privé puisqu'il y aura une tension sur le marché de l'immobilier. En plus, à la lecture de cette communication, nous n'avons rien sur le rôle de la Ville en tant que tel, puisque la Ville est majoritaire de tous les bailleurs sociaux, et qu'elle a donc une action majeure à avoir sur la politique d'entretien, de rénovation et de construction du parc social. Pour toutes ces raisons, je voudrais simplement ajouter que ce que nous avons appris aujourd'hui sur l'augmentation de la taxe foncière de plus de 50% veut dire que diminuer le foncier et les propriétaires à Paris en ayant 40% de logement public, c'est diminuer aussi les recettes de la Ville. Et comme de toute façon ce sera encore plus encadré et régulé, si on devait arriver à avoir des recettes supplémentaires par la taxe foncière en 2035, ce serait forcément un échec majeur. C'est une stratégie qui nous mène droit dans le mur, et dans le 17^e arrondissement où nous sommes particulièrement concernés par les constructions, l'entretien et la rénovation du parc social, on ne peut pas s'associer sereinement à ces deux communications. On ne peut que regretter ce qui est fait aujourd'hui et le manque d'engagement de la Ville de Paris dans son application et son lien avec les bailleurs sociaux. C'est ce que nous avons cessé de dénoncer, mais cela ne nous empêche pas de travailler en étroite collaboration aussi bien avec les bailleurs qu'avec les associations de locataires parce que c'est le rôle de la Ville qui est à dénoncer.

DELIBERATION N° 17-22-240

OBJET : 2022 DSOL 113 - Subventions (1 024 824 euros) et avenant relatif au fonctionnement de maraudes d'intervention sociale et de maraudes dotées de compétences interdisciplinaires en direction de personnes sans-abri

M. BOULARD : Nous allons passer à la DSOL 113 qui nous est présentée par Madame FERNANDES, adjointe en charge de la lutte contre la grande exclusion et la précarité. Je vous cède la parole.

Mme FERNANDES : Merci Monsieur le Maire. Chers collègues, la délibération DSOL 113 concerne l'attribution de 12 subventions de fonctionnement pour 1 024 824 euros aux maraudes d'intervention sociale et de maraudes dotées de compétences interdisciplinaires en direction de personnes sans-abri, parmi lesquelles les associations Aurore, Aux Captifs La Libération, Oppélia, Emmaüs Solidarités et Les Enfants du Canal. Il est proposé d'attribuer à cette dernière une subvention de 69 000 euros pour la maraude d'intervention sociale localisée dans les 6^e, 8^e, 14^e et 17^e arrondissements. L'association Les Enfants du Canal, fondée en avril 2007, a pour objectif de lutter contre l'exclusion, le sans-abrisme, la précarité et le mal-logement, notamment par l'accueil, l'hébergement, l'accompagnement et l'insertion. La maraude des Enfants du Canal dans le 17^e arrondissement a pour principal objectif de rencontrer les personnes sur leur lieu de vie, de créer du lien, de nouer une relation de confiance, d'offrir un accompagnement social et enfin d'assurer une veille sociale sur le territoire. Cette délibération me donne l'occasion de remercier les travailleurs sociaux qui interviennent tous les jours sur le terrain dans le 17^e. Leur dynamisme, persévérance et engagement sont très précieux dans le 17^e. Cependant, la création d'une nouvelle organisation très centralisée a malheureusement complexifié les dispositifs d'aide, exposant les élus aux contraintes du terrain, à des signalements de personnes à la rue et à la résolution de situations individuelles par des partenaires locaux. Nous constatons ainsi une

dégradation du circuit des signalements et un ralentissement à la prise de décision de l'action collective au sein des instances centrales submergées de la Ville de Paris. Leur soutien devient compliqué. En cause, la mille-feuille d'acteurs. Il est urgent de développer des maraudes avec un volet psychiatrique, avec dans chaque arrondissement, étant donné l'accroissement de personnes à la rue souffrant de troubles de la santé mentale dans notre arrondissement. Plusieurs situations sont aujourd'hui bloquées, en raison de manque de moyens humains. En somme, ce pourquoi nous nous mobilisons avec Geoffroy BOULARD et Hélène JACQUEMONT, c'est une maraude locale, réactive, engagée et pluridisciplinaire. Je vous demande, chers collègues, de voter favorablement cette délibération.

M. BOULARD : Merci. C'est important de rappeler que nous avons beaucoup de personnes à la rue, que le système s'est complexifié pour leur venir en aide, notamment le rôle du SAMU social, nous y reviendrons. Les axes d'amélioration sont nombreux. La Ville de Paris, le SAMU social, les maraudes, la Mairie du 17^e qui est évidemment saisie par les riverains. Je vous rappelle que nous n'avons pas de compétences en matière d'hébergement, nous assurons une coordination qui est essentielle et qui ne se limite pas aux structures associatives subventionnées. Il y a aussi des structures associatives paroissiales, caritatives, qui sont privées et qui agissent aussi. C'est notre vision plus large qui ne s'appuie pas uniquement sur les structures subventionnées. Ce sera d'ailleurs l'objet d'une communication de la Mairie du 17^e sur qui fait quoi en la matière, sur notre site internet, mais également en lien directement avec les habitants via nos supports de communication. Nous constatons tous les jours que c'est toujours plus compliqué d'aider des personnes à la rue aujourd'hui qu'il y a 30 ans.

Le Conseil d'arrondissement ;

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2511-13, L 2511-14 ;

Vu la loi n° 2000- 321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et en particulier son article 10 ;

Vu le décret n° 2001- 495 du 6 juin 2001 pris pour application de l'article 10 de la loi n°2000- 321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques ;

Vu le projet de délibération par lequel Madame la Maire de Paris propose d'attribuer à plusieurs organismes, au titre de l'exercice 2022, des subventions de fonctionnement pour leurs projets de maraudes d'intervention sociale et de maraudes dotées de compétences interdisciplinaires visant à rencontrer des personnes vivant dans la rue et à les accompagner vers la sortie de l'exclusion et la réinsertion sociale ;

Sur le rapport présenté par Mme Lourdes FERNANDES, adjointe au maire du 17^{ème} arrondissement ;

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17^{ème} arrondissement ;

DÉLIBÈRE :

À l'unanimité, avis favorable est donné au projet 2022 DSOL 113

Nombre de votants : 35 dont 6 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 35

Suffrages exprimés contre : 0

Abstention : 0

DELIBERATION N° 17-22-241

OBJET : 2022 DVD DSOL 92 Stationnement de surface – Dispositions solidaires diverses

M. BOULARD : La parole est toujours à Madame FERNANDES en remplacement de Christophe LEDRAN.

Mme FERNANDES : Cette délibération a plusieurs objets. D'une part, créer un droit de stationnement gratuit pour les associations de solidarité partenaires de la Ville de Paris. Cela fait écho au vœu de Monsieur le Maire du 17^e, qui l'a défendu au Conseil d'Arrondissement de septembre et du Conseil de Paris d'octobre, demandant d'étendre la gratuité du stationnement pour les deux roues motorisées aux bénévoles concourant à un service public. La délibération propose d'autre part d'attribuer des subventions d'investissement à huit associations qui mettent en œuvre des actions répondant à des besoins de première nécessité, afin de leur permettre de s'équiper de véhicules propres. Je vous demande de voter favorablement cette délibération.

M. BOULARD : Merci. Vous l'avez rappelé, c'est important que les personnels engagés, bénévoles, associatifs, puissent bénéficier de cette gratuité pour toutes les mobilités. C'est une bonne chose.

Le Conseil d'arrondissement ;

Vu la loi n° 2015- 300 du 18 mars 2015 visant à faciliter le stationnement des personnes en situation de handicap ;

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2333- 87, L.2512- 14, R.2512- 1, D.2512- 2 et R.2333- 120- 1 à R.2333- 120- 67 ;

Vu le Code de la route et notamment les articles L.411- 1 et R.311- 1, 417- 6 ;

Vu l'article 63 de la loi du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (création du FPS) ;

Vu le décret n°2015- 557 du 20 mai 2015 relatif à la redevance de stationnement des véhicules sur voirie prévue à l'article L.2333- 87 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté du 6 novembre 2015 fixant les caractéristiques du numéro des avis de paiement et les spécifications techniques mentionnées à l'article R.2333-120-10 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération 2017 DVD 14-1 relative à la municipalisation du stationnement payant 2018- Mise en place de la redevance de stationnement et forfait de post-stationnement : principes pour les véhicules ;

Vu la délibération 2017 DVD 14-2 relative à la municipalisation du stationnement payant 2018- Mise en place de la redevance de stationnement et forfait de post-stationnement : véhicules visiteurs et résidents ;

Vu la délibération 2018 DVD 46 relative aux dispositions applicables au stationnement de surface (poids lourds, déménagements, autocars et professionnels divers) ;

Vu la délibération 2020 DVD 38 relative aux mesures concernant le stationnement sur la voie publique et certains parcs de stationnement dans le cadre de la pandémie du coronavirus et du déconfinement ;

Vu la délibération 2021 DVD 24-1, relative au le stationnement de surface - dispositions diverses ;

Vu la délibération 2021 DVD 24- 2 relative au le stationnement de surface – stationnement des visiteurs ;

Vu la délibération 2022 DVD 3-1 relative au stationnement de surface - Mesures diverses y compris tarifaires ;

Vu la délibération 2022 DVD 3-2 relative au stationnement de surface - Stationnement des 2 Roues motorisées ;

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2511- 13 ; L 2511- 14 ;

Vu la loi n° 2000- 321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et en particulier son article 10 ;

Vu le décret n° 2001- 495 du 6 juin 2001 pris pour application de l'article 10 de la loi n°2000- 321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques ;

Vu le budget primitif de la Ville de Paris ;

Vu le projet de délibération, par lequel Mme la Maire, sollicite l'autorisation d'attribuer, au titre de l'exercice 2022, 9 subventions au bénéfice de 8 associations différentes, pour l'acquisition de véhicules propres dans le cadre de la réalisation d'actions répondant à des besoins de première nécessité ;

Sur le rapport présenté par Mme Lourdes FERNANDES, adjointe au maire du 17ème arrondissement ;

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17^{ème} arrondissement ;

DÉLIBÈRE :

À l'unanimité, avis favorable est donné au projet 2022 DVD 92

Nombre de votants : 35 dont 6 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 35

Suffrages exprimés contre : 0

Abstention : 0

DELIBERATION N° 17-22-242

OBJET : 2022 DVD 131 Plan Vélo 2021 - 2026 – Autorisation de signature de six conventions financières avec la Région Île-de-France relative à des subventions pour plusieurs aménagements cyclables, au titre des dispositifs « Plan Vélo Régional – soutien régional

**aux projets cyclables » et « Plan Vélo Régional – soutien au Réseau Express Régional Vélo »
(montant : 6 364 963 euros HT)**

M. BOULARD : Je passe la parole à Philippe GUERRE, adjoint au maire en charge du Conseil consultatif du quartier La Fourche – Guy Môquet, pour la DVD 131 qui touche son quartier.

M. GUERRE : Merci Monsieur le Maire. La délibération porte sur les subventions régionales pour différents aménagements cyclables parisiens prévus dans le Plan Vélo 2021-2026, et notamment une subvention de 3 153 000 euros pour les pistes cyclables de plusieurs sites parisiens : Grands Boulevards Paris Centre, 9^e et 10^e, Lafayette 9^e et 10^e, avenue Secrétant et Bolivar 19^e, Vaugirard 15^e et 6^e, et Invalides 7^e. Pour ce qui nous concerne, l'avenue de Saint-Ouen dans le 17^e et le 18^e. Il est à noter que pour cette dernière avenue de Saint-Ouen, la participation de la région Île-de-France au financement de la piste est de 265 625 euros. Au final, ces pistes ont également été cofinancées par l'État et la métropole du Grand-Paris, sur un cout global de 12 942 083 euros, à raison de 6 477 708 de la Ville, 3 153 000 de la région Île-de-France, 1 727 417 euros de l'État et 1 583 958 euros de la métropole du Grand Paris. Nous pouvons constater que si la Ville finance la moitié du cout des aménagements cyclables, la région Île-de-France ainsi que la métropole du Grand Paris et l'État prennent une part importante. Je vous demande de bien vouloir émettre un avis favorable.

Le Conseil d'arrondissement ;

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L2511-14 ;

Vu la délibération 2021 SG 84 relative à l'adoption du Plan Vélo 2021 – 2026 présentée en séance du Conseil de Paris de novembre 2021 ;

Vu la délibération du Conseil régional d'Île de France CR2017-77 du 19 mai 2017 relative au Plan Vélo Régional ;

Vu la délibération n° CP 2020-272 du 27 mai 2020 approuvant le dispositif de soutien au RER-V et l'adaptation du plan vélo régional ;

Vu la délibération n° CP 2022-079 du Conseil Régional d'Île-de-France du 23 mars 2022 ;

Vu la délibération n° CP 2022-151 du Conseil Régional d'Île-de-France du 20 mai 2022 ;

Vu la délibération n° CP 2021-415 du Conseil Régional d'Île-de-France du 19 novembre 2021 ;

Vu la délibération n° CP 2021-253 du Conseil Régional d'Île-de-France du 22 juillet 2021 ;

Sur le rapport présenté par M. Philippe GUERRE, adjoint au maire du 17^{ème} arrondissement ;

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17^{ème} arrondissement ;

DÉLIBÈRE :

À l'unanimité, avis favorable est donné au projet 2022 DVD 131

Nombre de votants : 35 dont 6 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 35

Suffrages exprimés contre : 0

Abstention : 0

DELIBERATION N° 17-22-243

OBJET : 2022 DDCT 64 Subventions (54.000 euros) au titre de l'engagement citoyen et associatif à 16 associations

M. BOULARD : Je cède la parole à Paul HATTE, Conseiller de Paris en charge de la communication, du numérique et de la participation citoyenne pour la DDCT 64.

M. HATTE : Merci Monsieur le Maire, mes chers collègues. C'est une subvention de 54 000 euros à l'échelle de Paris au titre de l'engagement citoyen et associatif pour 16 associations. Dans le cas du 17^e arrondissement, il est proposé d'attribuer une subvention de 2000 euros à l'association Initiatives et Changements, dont le siège social est situé à la Maison des Associations du 15^e arrondissement, et qui se propose de déployer un projet qui s'appelle WeAct dans les QPV, dans le 14^e et dans le 17^e arrondissement. C'est un dispositif qui consiste en des interventions dans les établissements scolaires et associations de quartiers, visant à libérer la parole des jeunes et à développer leurs compétences psychosociales et les rendre acteurs dans des projets citoyens. Nous n'avons pas eu le contact avec l'association, nous n'avons pas d'historique avec elle. Je me suis renseigné auprès du 15^e arrondissement, mais le fait qu'on n'ait pas trop d'informations sur cette association ne me permet pas d'avoir une position très précise. Pour le moment, je vous propose de vous abstenir.

M. MALLO : Merci Monsieur le Maire. Parce que, comme expliqué par Paul HATTE, pas d'historique, personnellement je ne connais pas l'association, donc ce sera une abstention pour moi.

Le Conseil d'arrondissement ;

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L 2511-14 ;

Vu le projet de délibération, par lequel la Maire de Paris soumet à l'approbation les modalités d'attribution de subventions de fonctionnement à 16 associations ;

Sur le rapport présenté par M. Paul Hatte, adjoint au maire du 17^{ème} arrondissement ;

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17^{ème} arrondissement ;

DÉLIBÈRE :

À l'unanimité, avis favorable est donné au projet 2022 DDCT 64

Nombre de votants : 35 dont 6 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 6

Suffrages exprimés contre : 0

Abstention : 29

DELIBERATION N° 17-22-244

OBJET : 2022 DDCT 103 Actualisation de la Charte du Budget Participatif

M. BOULARD : La parole est toujours à Paul HATTE pour la DDCT 103.

M. HATTE : Il nous est proposé une nouvelle révision de la Charte du Budget Participatif. Il est notamment envisagé de revoir le financement des projets, c'est un sujet très important, qui se fera désormais par un système d'enveloppe budgétaire par arrondissement qui sera calculée en fonction de la démographie de l'arrondissement avec une bonification prévue pour les quartiers populaires. Disons les choses clairement, sous prétexte « d'assurer la répartition équitable des ressources », cette évolution notable n'a d'autre objet pour la Mairie de Paris de faire des économies, puisqu'on le sait tous, elle est à la peine aujourd'hui pour boucler son budget. Ainsi, le 17^e arrondissement qui figure parmi les arrondissements les plus actifs et les mieux votants lors des campagnes du budget participatif, voit cette révision des modalités de financement d'un œil pour le moins inquiet. Car il nous est proposé de passer d'un financement par projet à un financement des projets au sein d'une enveloppe globale. C'est un retour en arrière et un aveu d'échec puisque c'était le cas auparavant. L'opération est vite faite, cela fera donc moins de projets financés. Que le Budget Participatif soit appelé à être révisé régulièrement au grès de l'expérience et des campagnes annuelles est une chose, et nous en convenons parfaitement. C'est d'ailleurs le sens des propos formulés dans notre vœu ce soir, par exemple en accompagnant mieux les porteurs de projets grâce à un concours plus important des services techniques. Dans le même sens, en apportant une expertise technique sur la faisabilité des projets un peu plus en amont de la Commission d'arrondissement. Mais cette révision est un moyen de réduire la voilure et sanctionne les arrondissements bons élèves. C'est pourquoi notre vœu est de garantir l'enveloppe maximale existante des 2 millions d'euros par projet, soit de garantir une enveloppe pour le 17^e arrondissement de 8 millions d'euros potentiels, puisque chaque année se sont 4 projets regroupant plusieurs sous-projets qui sont lauréats pour l'arrondissement compte tenu de la démographie. Sans compter que le budget participatif a pu par ailleurs être dévoyé de son objet initial en finançant des opérations d'entretien ou de travaux dans les écoles ou de voirie. Ainsi, la Ville finance via son budget participatif des opérations qui devraient relever du budget principal. Or, si l'enveloppe Budget Participatif de l'arrondissement est réduite, on accentue d'autant plus la concurrence entre des projets innovants et des projets qui palissent l'insuffisance du budget d'investissement en matière d'entretien courant dans les écoles et sur l'espace public. Afin d'éclairer l'ensemble des élus et de l'assistance ce soir, il me semble important de revenir sur le bilan du budget participatif dans le 17^e, afin que chacun comprenne bien pourquoi cette actualisation pose un problème. Pour l'édition 2022, l'enveloppe budgétaire qui découle des projets lauréats s'élève à 6 millions d'euros, dont 4 millions pour les écoles et la voirie. Pour l'édition 2021, l'enveloppe budgétaire qui découlait des projets lauréats s'élevait à 6,14 millions d'euros, dont 5 millions pour les écoles et la voirie. Peu de place, donc, pour les projets innovants, qui risquent avec l'actualisation d'être encore plus portion congrues, car les habitants prioriseront, on le sait, les travaux dans les écoles et la voirie. Nous appelons à une vigilance accrue sur ce point. Par conséquent, sauf à exclure du budget participatif l'entretien courant des écoles et de la voirie et à les sanctuariser réellement et selon les besoins constatés sur le terrain dans le budget principal, la potentielle réduction du budget alloué aux projets du budget participatif du 17^e aboutira à supprimer purement et simplement les projets innovants, des projets soumis au vote, et ainsi à détourner le budget participatif de son objet initial. De plus, l'actualisation proposée a pour objet d'augmenter la participation. Mais puisque le nombre de votants n'a aucun impact sur le montant de l'enveloppe ni sur le nombre de projets lauréats, sachant que le vote par jugement majoritaire implique que le fait qu'on soit 1 000 ou 10 000 à voter pour un projet n'a aucun impact sur son classement, le nombre de votants n'a pas d'incidence sur le classement, comment voulez-vous qu'une telle réforme pousse les Parisiens à se mobiliser et à voter au budget participatif. Ainsi, je vous laisse juge de ce qui est potentiellement en jeu avec cette nouvelle actualisation. Et pour l'heure, mes chers collègues, je vous appelle à voter contre cette délibération.

M. BOULARD : Merci pour cette présentation et pour le vœu, rattaché et faisant des propositions par rapport à cette révision. Je rappelle que c'est la troisième charte en trois ans, preuve que la Mairie centrale patine un petit peu avec le dispositif. Il y a effectivement eu la période Covid sans édition, mais tout cela est quand même imprécis et flou, et montre une certaine fébrilité. On se félicite des résultats dans le 17^e arrondissement. Les conseils de quartiers sont très engagés sur la question, les associations du 17^e sont à l'origine des projets, et les habitants qui se mobilisent. Je félicite à ce titre l'équipe de la démocratie locale, et en particulier Catherine MULLER et son équipe, qui a mobilisé pendant toute la campagne de vote des vacataires pour aller au plus près des habitants du 17^e arrondissement. Les propositions que nous formulons dans le vœu rattaché doivent aussi nous permettre d'avoir davantage d'expertises techniques sur la faisabilité des projets, parce que c'est quelque chose qu'on rencontre et qui est difficile, et que les expertises centrales qui sont capables de donner un avis sur la faisabilité des projets qui ont été retravaillés doivent être faites en amont de la Commission d'arrondissement, que je préside. Il m'est arrivé d'avoir à donner un arbitrage qui s'appuyait sur un rapport d'analyse technique défavorable, je regrette qu'ils ne le disent pas directement aux porteurs de projets. Cela ne doit pas être le rôle des élus, de porter un arbitrage sur une infaisabilité technique qu'on connaît et de laisser cela au président de cette commission d'arrondissement car l'enjeu est tout autre : sélectionner les projets soumis au vote. Je vous propose de passer aux explications de vote sur la délibération et sur le vœu rattaché.

M. MALLO : Merci Monsieur le Maire. Sur la délibération, ce sera une position contre, je crois que Paul HATTE a donné pas mal d'éléments. Je pense qu'on peut pousser l'idée un peu plus loin, avoir une enveloppe dimensionnée par rapport à la démographie, mais aussi par rapport aux salariés, aux touristes du territoire et, personnellement, je souhaite un retour à l'ancien mode de vote et de dépouillement qui sont plus transparents. Merci beaucoup.

M. ZIADY : Merci. On votera évidemment la délibération. Sur le vœu, on ne participera pas au vote. Je partage certaines de vos remarques, notamment sur l'expertise technique qui, à mon avis, ne fonctionne pas bien comme j'ai pu le constater lorsqu'on a fait la Commission d'arrondissement. Il y a beaucoup de choses à améliorer. Mais je trouve mon collègue Paul HATTE très sévère sur le fonctionnement du budget participatif. Je ne suis pas d'accord avec ce que vient de dire mon collègue Benjamin MALLO ; si l'on change les critères là-dessus, on aura des enveloppes qui seront très différentes d'un arrondissement à l'autre. Je voudrais rajouter un dernier point sur le premier attendu du vœu sur la garantie d'un financement maximal autorisé par projet de 2 millions d'euros. J'y suis plutôt favorable, mais beaucoup de projets vont se réaliser parce que justement il y aura plusieurs financements autres que celui du budget participatif. Nous avons vu un exemple dans le 16^e où la région Île-de-France va contribuer à des financements qui vont permettre de réaliser le projet. On aura l'exemple de plus en plus de cas où les prix vont exploser, les coûts vont augmenter et un certain nombre de projets ne pourront pas se réaliser sans que plusieurs institutions ne participent au projet.

M. BOULARD : Merci pour vos explications de vote.

Le Conseil d'arrondissement ;

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vue la charte des arrondissements adoptée lors du Conseil de Paris de novembre 2010 ;

Vue la charte parisienne de la participation citoyenne adoptée lors du Conseil de Paris de décembre 2017 ;

Vu l'avis de la Commission Parisienne du Débat Public en date du 10 octobre 2018 ;

Vu la délibération citoyenne adoptée lors du Conseil de Paris d'octobre 2019 ;

Vue la charte du Budget participatif adoptée à l'unanimité lors du Conseil de Paris de février 2022 ;

Vu le projet de délibération par lequel la Maire de Paris soumet à l'approbation l'adoption de la nouvelle charte du Budget participatif ;

Considérant que le Budget participatif est un dispositif évolutif construit en concertation avec les élus d'arrondissement, les agents de la Ville de Paris et les Parisiens eux-mêmes ;

Sur le rapport présenté par M. Paul HATTE, adjoint au maire du 17^{ème} arrondissement ;

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17^{ème} arrondissement ;

DÉLIBÈRE :

À la majorité, avis défavorable est donné au projet 2022 DDCT 103

Nombre de votants : 35 dont 6 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 6

Suffrages exprimés contre : 26

Abstention : 0

DELIBERATION N° 17-22-245

OBJET : V172022057 Vœu rattaché à la délibération 2022 DDCT 103 relatif à l'organisation d'une concertation pour l'actualisation de la Charte du Budget participatif

Vœu présenté par Geoffroy Boulard, Paul Hatte, Philippe Guerre et les élus de la majorité d'arrondissement.

Vu la délibération 2021 DDCT 8 adoptée par le Conseil de Paris des 2, 3, et 4 février 2021 ;

Considérant la refonte en 2021 de la Charte du Budget participatif parisien, qui a notamment révisé les modalités de dépôt des projets, les critères de recevabilité ainsi que les modalités de scrutin pour déterminer les projets lauréats ;

Considérant que l'actualisation proposée aujourd'hui de la Charte du Budget participatif envisage notamment de nouvelles modalités de financement des projets du Budget participatif en instaurant une enveloppe budgétaire par arrondissement, calculée en fonction de la démographie de l'arrondissement, avec une bonification pour les quartiers populaires ;

Considérant que ces nouvelles modalités de financement ont vocation selon la délibération à « assurer une répartition équitable des ressources à l'échelle de Paris » ;

Geoffroy Boulard, Paul Hatte, Philippe Guerre et les élus de la majorité d'arrondissement émettent le vœu que :

- la Maire de Paris garantisse un financement maximal autorisé par projet à 2 millions d'euros

- la Maire de Paris demeure vigilante pour ne pas mettre en concurrence les projets d'entretien du patrimoine municipal et les projets innovants
- la Maire de Paris applique la Charte en matière d'accompagnement des porteurs de projets, notamment grâce au concours des services municipaux
- l'expertise technique sur la faisabilité de chaque projet soit communiquée en amont de la commission d'arrondissement.

Le Conseil d'arrondissement ;

Sur proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17^{ème} d'arrondissement ;

DÉLIBÈRE :

À l'unanimité, avis favorable est donné au vœu V172022057

Le groupe « Paris 17 en Commun et les Écologistes » a indiqué ne pas prendre part au vote.

Nombre de votants : 29 dont 4 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 29

Suffrages exprimés contre : 0

Abstention : 0

DELIBERATION N° 17-22-246

OBJET : 2022 DASCO 110 DRH Caisses des écoles - Convention de mise à disposition de moyens et de services entre la Ville de Paris et les Caisses des écoles

M. BOULARD : Nous allons poursuivre par la DASCO 110 présentée par Sonia HAZARABEDIAN, conseillère d'arrondissement déléguée à la restauration scolaire et l'alimentation durable.

Mme HAZARABEDIAN : Merci Monsieur le Maire, bonsoir chers collègues. Cette délibération propose un projet de Convention pour la période 2023-2027 entre la Ville et la Caisse des écoles, afin de « favoriser dans la durée la reconnaissance du travail, la qualification et la motivation des personnels, tant du point de vue des situations individuelles que collectives. Cette convention existe déjà, c'est une mise à jour, car elle arrive à son terme au 31 décembre. Des ajouts ont été faits, notamment sur des propositions de services nouveaux comme l'accès pour les personnels des Caisses des écoles, d'accompagnement de la Direction des Ressources Humaines, des formations spécialisées à des groupements de commandes coordonnées par la Ville pour des billets d'avion, des congés, ainsi qu'à des complémentaires santé et prévoyance en 2025-2027. La délibération a pour objet d'approuver le projet de convention, qui sera décliné auprès des Caisses des écoles qui restent des établissements autonomes. Cette délibération vise également à autoriser la signature de la Convention de mise à disposition des moyens de ces services entre la Ville et chacune des Caisses des écoles intéressées. Je vous remercie d'émettre un avis favorable.

Le Conseil d'arrondissement ;

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2511-29 et R.2111-9 ;

Vu le Code de l'éducation, notamment ses articles L.212- 10, R.212- 27 et R.212- 30 ;

Vu le Code général de la fonction publique et notamment ses articles L. 417- 1 et L. 417- 2 ;

Vu le décret n°94- 415 du 24 mai 1994 portant dispositions statutaires relatives aux personnels des administrations parisiennes ;

Vu la délibération 586 du Conseil de Paris des 26 et 27 décembre 1961 adoptant un statut type des Caisses des écoles, notamment son article 18 qui prévoit que leur Président administre leurs personnels ;

Vu la délibération 2021 DASCO 63 du Conseil de Paris des 6, 7, 8 et 9 juillet 2021 fixant les modalités de conventionnement et de financement par la Ville de Paris pour la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire pour la période 2022-2024 ;

Vu le projet de délibération, par lequel est approuvé le modèle de convention quinquennale de mise à disposition de moyens et de services et autorisant Madame la Maire de Paris à signer ladite convention dans sa déclinaison pour chaque collège ;

Sur le rapport présenté par Mme Sonia HAZARABEDIAN, adjointe au maire du 17^{ème} arrondissement ;

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17^{ème} arrondissement ;

DÉLIBÈRE :

À l'unanimité, avis favorable est donné au projet 2022 DASCO 110

Nombre de votants : 35 dont 6 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 35

Suffrages exprimés contre : 0

Abstention : 0

DELIBERATION N° 17-22-247

OBJET : 2022 DEVE 88 DDCT Subventions (67 280 euros) à 9 associations pour leurs actions d'accompagnement et de sensibilisation à une alimentation durable

M. BOULARD : La parole est toujours à Mme HAZARABEDIAN pour la DEVE 88.

Mme HAZARABEDIAN : Merci Monsieur le Maire. Dans le cadre du Plan alimentation durable qui, je le rappelle, a été voté à l'unanimité au Conseil de Paris du mois de mai 2022, la Ville de Paris s'est engagée à soutenir les initiatives concourant à l'objectif d'une alimentation 100% durable, notamment au sein des établissements de la restauration collective. Elle soutient également les initiatives portées par les Parisiens et les associations qui répondent aux enjeux de sensibilisation à l'alimentation durable. C'est dans ce cadre que s'inscrit cette délibération qui propose donc pour le 17^e arrondissement d'attribuer une subvention de 6 000 euros à l'Agence Locale d'Initiatives Nouvelles pour une Économie Autre et Solidaire, située dans le 18^e arrondissement, mais qui souhaite ouvrir une nouvelle boutique dans le 17^e arrondissement en 2023. Une subvention également de 6 000 euros Fair(e) un monde équitable pour l'association qui organise des opérations de sensibilisation des restaurateurs ainsi qu'un événement durable pendant lequel les bénévoles vont à la rencontre des restaurateurs pour leur présenter une charte d'engagement et de solutions ainsi qu'un guide pour transformer leurs pratiques. Je regrette de n'avoir pas eu de contact avec ces associations dont les projets s'inscrivent malgré

tout dans les actions de la Mairie du 17^{ème}, qui, au sortir de la crise sanitaire relance les projets dans le cadre de l'alimentation durable. Je vous propose d'émettre un avis favorable également.

Le Conseil d'arrondissement ;

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le projet de délibération par lequel Madame la Maire de Paris lui propose d'approuver le versement de subventions à 9 associations pour leurs actions d'accompagnement et de sensibilisation à une alimentation durable ;

Sur le rapport présenté par Mme Sonia HAZARABEDIAN, adjointe au maire du 17^{ème} arrondissement ;

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17^{ème} arrondissement ;

DÉLIBÈRE :

À l'unanimité, avis favorable est donné au projet 2022 DEVE 88

Nombre de votants : 35 dont 6 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 35

Suffrages exprimés contre : 0

Abstention : 0

DELIBERATION N° 17-22-248

OBJET : 2022 DEVE 89 Subventions accordées (270 611 euros en investissement) aux gestionnaires de la restauration collective dans le cadre du plan de sortie des plastiques de la restauration collective parisienne

M. BOULARD : C'est toujours Sonia HAZARABEDIAN qui a la parole sur la DEVE 89.

Mme HAZARABEDIAN : Merci Monsieur le Maire. La délibération concerne les subventions accordées aux gestionnaires de la restauration collective dans le cadre du plan de sortie des plastiques de la restauration collective parisienne, pour un montant total de 270 611 euros en investissement. Dans le cadre du plan de sortie des plastiques voté en octobre 2021, il est proposé d'attribuer une subvention en investissement de 36 806 euros à la Caisse des écoles du 17^e. Cette subvention est destinée à l'achat de matériel en légumerie et de moules à gâteaux pour un montant de 19 122 euros dans le cadre des préparations maison et de l'utilisation de produits bruts entre autres ; à l'acquisition de bacs en inox avec couvercles étanches pour mettre fin à l'usage de film alimentaire pour un montant de 11 810 euros, notamment dans le cadre de la livraison des repas ; à l'achat de chariots et d'échelles pour un montant de 5 874 euros pour des équipements visant à réduire la pénibilité. Je vous remercie de voter favorablement cette délibération et vous remercie.

Le Conseil d'arrondissement ;

Vu le Code général des collectivités territoriales, articles 2511-1 et suivants ;

Vu la loi n°2018-938 du 30 octobre 2018 pour l'équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et alimentaire et une alimentation saine, durable et accessible à tous ;

Vu la loi n° 2020-105 du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire ;

Vu le vœu 244 adopté par le Conseil de Paris du 2, 3, 4 mai 2018 relatif aux cantines sans plastique ;

Vu la délibération 2021 DASCO 63 du Conseil de Paris des 6, 7, 8 et 9 juillet 2021 fixant les modalités de conventionnement et de financement par la Ville de Paris pour la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire pour la période 2022-2024 ;

Vu les conventions d'objectifs et de financement pour la période 2022-2024 conclues entre la Ville de Paris et la Caisse des écoles de Paris Centre, la Caisse des écoles du 17^e arrondissement, Caisse des écoles du 19^e arrondissement et la Caisse des écoles du 20^e arrondissement ;

Vu la délibération 2019 DRH 65 relative à la convention quadriennale liant la Ville de Paris et l'ASPP ;

Vu la délibération 2021 DEVE 62 DASCO – DASES, relative à l'adoption du Plan de sortie des plastiques de la restauration collective parisienne ;

Sur le rapport présenté par Mme Sonia HAZARABEDIAN, adjointe au maire du 17^{ème} arrondissement ;

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17^{ème} arrondissement ;

DÉLIBÈRE :

À l'unanimité, avis favorable est donné au projet 2022 DEVE 89

Nombre de votants : 35 dont 6 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 35

Suffrages exprimés contre : 0

Abstention : 0

DELIBERATION N° 17-22-249

OBJET : 2022 DSOL 106 - Schéma parisien en direction des seniors 2022- 2026

M. BOULARD : La parole est à Hélène Jacquemont, Conseillère de Paris déléguée aux affaires sociales, des séniors, de la prévention, de l'autonomie et de l'inclusion numérique du 17^e arrondissement pour la DSOL 106.

Mme JACQUEMONT : Merci Monsieur le Maire. Cette délibération nous propose de prendre connaissance du nouveau schéma des séniors parisiens 2022-2026. Ce texte a une origine réglementaire, car il est prévu par le Code de l'action sociale et des familles. On doit prévoir une organisation territoriale pour les personnes principalement en état de dépendance, mais la Ville de Paris a fait le choix de l'étendre à l'ensemble des séniors parisiens, qui sont au chiffre de 480 000 soit 22% de la population parisienne. Ce schéma de 70 pages sur 3 axes et 17 fiches actions a été élaboré avec une pseudo concertation participative. Pseudo concertation participative, car il y a eu deux étapes. Une première avec une concertation institutionnelle organisée par la DSOL et la plupart des acteurs institutionnels ; la CAF, l'ARS et bien d'autres. Et,

semble-t-il, les élus d'arrondissements qui auraient été conviés. Le problème, c'est que quasi aucun élu d'arrondissement n'a participé, ni les groupes politiques au Conseil de Paris ni les cabinets d'élus d'arrondissements, ni les élus sectoriels d'arrondissements n'ont retrouvé les mails d'invitation. Il y a eu six groupes de travail : habitat, parcours usager, intergénérationnel, aidants, activité physique et santé mentale, des travaux certainement passionnants, mais nous n'y avons définitivement pas été associés. La deuxième concertation participative était organisée auprès de citoyens. 500 citoyens ont été choisis sur des critères que nous ne connaissons pas, et ils ont eu la chance de pouvoir donner leur avis. Ce schéma des séniors parisien, pour le coup, est une remarquable construction intellectuelle. Tout y est, tous les aspects du bien-vieillir dans une grande ville sont abordés. La difficulté, c'est qu'on peut chercher, il n'y a aucun élément par arrondissement. Ce soir, on nous demande de vous présenter cette délibération, mais je suis désolée, chers collègues, je n'ai pas un seul chiffre, ne serait-ce que le nombre de séniors dans le 17^e arrondissement, à vous communiquer. Nous n'avons aucunement connaissance des attentes qui auraient pu être exprimées selon les territoires, car parmi les 500 Parisiens qui ont eu la chance d'être sélectionnés pour donner leur avis, peut-être y en avait-il du 17^e, mais nous n'en avons pas la moindre idée. Je vais quand même, pour que vous ayez une opinion plus précise, vous donner des exemples de ce qui est proposé. Je rappelle qu'il n'y a aucun chiffrage financier. On ne connaît pas le montant de l'effort de la Ville envers les séniors parisiens, certainement plusieurs centaines de millions d'euros. Il n'y a aucune proposition innovante ou disruptive, comme je vais vous le démontrer, avec la fiche action n°1 : « Espace public et mobilité ». Il s'agit d'associer les séniors aux aménagements de l'espace public, très bien, pourquoi eux et pas les autres, mais surtout communiquer auprès d'eux sur les cheminements à privilégier de manière qu'ils ne soient pas mis en danger. Pour une ville inclusive, je trouve que ce n'est pas normal. En fait, les séniors ont le droit d'aller partout dans la ville et la ville doit être adaptée pour qu'ils puissent circuler en toute liberté. Deuxième exemple, fiche action n°2 : « Sécurité des séniors ». On nous propose des actions de sensibilisation et d'accompagnement des séniors, en ignorant d'ailleurs que les séniors sont une cible favorite des voyous, et que ces actions de sensibilisation et d'accompagnement, grâce à Dieu cela fait bien longtemps qu'on les fait et encore il y a quelques semaines dans cette mairie nous avons organisé avec Hugues CHARPENTIER, le Maire, la police municipale, la préfecture de police de Paris un après-midi pour informer les séniors sur les différents dispositifs existants et leur donner les bonnes pratiques à avoir pour se mettre en sécurité. Je vous donne un autre exemple, et c'est d'ailleurs une priorité à nos yeux : « Lutter contre l'isolement », surtout dans nos quartiers où il y a beaucoup de personnes isolées que nous avons du mal à connaître. Alors là, la démarche, qui est une démarche d'aller-vers, c'est d'aller les rencontrer sur les marchés. Mais si ces séniors sont isolés, je suis désolée, mais ils ne le sont pas sur les marchés, car si c'était si simple cela ferait longtemps que nous l'aurions fait. Je vais m'arrêter là sur les 17 fiches, mais on pourrait continuer longtemps. Nous sommes donc extrêmement déçus des éléments que nous pouvons tirer de manière opérationnelle de ce schéma sénior, puisque l'arrondissement reste l'échelon d'articulation de la mise en œuvre d'une politique envers les séniors. Finalement, cela s'apparente plus à une communication. Aujourd'hui, on nous demande de voter sur une délibération, je ne vois pas très bien ce qu'on vote puisqu'il n'y a pas d'argent en jeu. Puisqu'on nous demande de voter, nous allons vous proposer de vous abstenir.

Le Conseil d'arrondissement ;

Vu le Code de l'action sociale et des familles, notamment les articles L312- 5 et suivants ;

Vu le projet de schéma pour les seniors parisiens pour la période 2022-2026 ;

Sur le rapport présenté par Mme Hélène JACQUEMONT, adjointe au maire du 17^{ème} arrondissement ;

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17^{ème} arrondissement ;

DÉLIBÈRE :

À l'unanimité, avis favorable est donné au projet 2022 DSOL 106

Nombre de votants : 35 dont 6 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 6

Suffrages exprimés contre : 0

Abstention : 29

DELIBERATION N° 17-22-250

OBJET : 2022 DSOL 128 : Conventions et subventions (200 000 euros) pour l'équipement informatique et numérique des associations agissant pour l'inclusion numérique

M. BOULARD : La parole est toujours à Hélène JACQUEMONT pour la DSOL 128.

Mme JACQUEMONT : Merci Monsieur le Maire. Il nous est demandé de voter un soutien financier à 45 associations pour un montant global de 200 000 euros, afin de compléter des subventions versées à des associations qui font de l'inclusion numérique au titre du fonctionnement. Ces subventions s'inscrivent dans un appel à projets lancé par la Ville de Paris, pour permettre aux structures associatives de s'équiper en matériel informatique et numérique afin d'assurer au mieux leurs missions d'accompagnement, de formation et d'éducation au numérique auprès des Parisiens qui en sont éloignés. Je vous prie de noter au passage que l'appel à projets encouragerait l'achat de matériel reconditionné issu de l'économie sociale et solidaire. Pour le 17^e, il s'agira de voter une subvention de 1000 euros pour l'association Espace 16 pour l'achat de trois ordinateurs portables et j'espère que nous y serons tous favorables. Je voudrais juste profiter de cette délibération pour rappeler ce que nous faisons en matière d'inclusion numérique dans le 17^e. Au sein même de cette mairie, nous tenons toutes les semaines deux ateliers d'assistance informatique sur inscription, tenus par des bénévoles le mercredi après-midi et le jeudi matin. Ces ateliers rencontrent un très grand succès. Il est pour nous très important de ne pas laisser un certain nombre d'entre nous naufragés numériques, car être à l'aise avec ces outils et techniques c'est permettre l'inclusion dans la société.

M. BOULARD : Merci, j'en profite pour remercier Hélène JACQUEMONT pour avoir mis en place un certain nombre d'actions très concrètes qui seraient des permanences, des ateliers qui vont se poursuivre auprès de nos aînés et ceux qui sont le plus éloignés du numérique. Les choses se développent. C'est une demande qu'on retrouve dans tous les quartiers.

M. MALLO : À l'occasion de cette délibération, je veux souligner les actions de la métropole du Grand Paris, et vous le savez bien en tant que vice-président. Je souhaite aussi souligner l'importance des conseillers numérique, et le gouvernement s'est investi pleinement avec le recrutement de plus de 4000 d'entre eux. Ce sera bien sur un vote favorable.

Le Conseil d'arrondissement ;

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2511- 13, L 2511- 14 ;

Vu la loi n° 2000- 321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et en particulier son article 10 ;

Vu le décret n° 2001- 495 du 6 juin 2001 pris pour application de l'article 10 de la loi n°2000- 321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques ;

Vu le projet de délibération par lequel Madame la Maire de Paris propose l'attribution de financements à 45 associations pour l'achat d'équipements informatiques et numériques ;

Sur le rapport présenté par Mme Hélène JACQUEMONT, adjointe au maire du 17^{ème} arrondissement ;

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17^{ème} arrondissement ;

DÉLIBÈRE :

À l'unanimité, avis favorable est donné au projet 2022 DSOL 128

Nombre de votants : 35 dont 6 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 35

Suffrages exprimés contre : 0

Abstention : 0

DELIBERATION N° 17-22-251

OBJET : 2022 DU 101- 6 Approbation des comptes rendus annuels de la ZAC Porte Pouchet et de la ZAC Clichy Batignolles, arrêtés au 31 décembre 2021 - Approbation d'un avenant n°7 au traité de concession de la ZAC Porte Pouchet avec Paris & Métropole Aménagement

M. BOULARD : Nous poursuivons avec la DU 101-6, et c'est Brigitte KUSTER, conseillère de Paris en charge des grands projets, qui nous présente cette délibération.

Mme KUSTER : Merci Monsieur le Maire, chers collègues. Cette délibération nous propose l'approbation des comptes rendus annuels des traités de concession d'aménagements sur deux sites du 17^e arrondissement ; la ZAC Pouchet et la ZAC Batignolles. Une délibération certes technique, puisque c'est l'occasion de rappeler tous les avenants de chaque projet datant pour Pouchet de 2005, et pour les Batignolles de 2007. C'est dire si je connais bien ces projets qui prouvent combien l'impatience et la persévérance sont nécessaires pour l'aboutissement de telles opérations d'aménagement. Concernant la ZAC Pouchet, il est ainsi pointé le retard de livraison du centre social, pourtant si attendu par les habitants du quartier. Car même si sont évoquées ici que l'entreprise qui avait pour objet la construction de ce centre a fait l'objet d'une liquidation judiciaire en 2021, également du fait des effets de la crise sanitaire, évidemment on ne peut se satisfaire de la gestion de ce dossier par la mairie centrale. Je vous rappelle que le projet du centre social date de plusieurs années. C'est ici un exemple absolument incroyable de ce qui a pu se passer, et Alix BOUGERET qui est membre de la société de PMA va pouvoir après en donner des détails puisque cela avait été évoqué au dernier Conseil d'administration. Néanmoins, je vous propose bien sûr de valider la prolongation du traité de concession avec Paris & Métropole Aménagement. L'autre site qui nous concerne dans cette délibération est celui de la ZAC Batignolles, qui a connu de nombreuses évolutions depuis le projet initial de la Mairie de Paris, et dont la délibération vient après une succession de nombreux avenant depuis 2007. Monsieur le Maire se rappellera tout comme Alix BOUGERET les méandres de ce dossier, les éléments de contestation que nous avions portée à l'époque sur ce projet et sur lesquels je ne voudrais pas revenir, mais qui montrent aujourd'hui que nous avons raison sur la prolongation du parc Martin Luther King, que nous avons raison sur la rue Mstislav-

Rostropovitch de ne pas condenser des bureaux d'un côté et des logements de l'autre. Je vous épargnerai le détail de ces avenants, mais je voudrais en profiter pour vous faire un point précis sur juste deux projets qui sont dans cette ZAC Batignolles, des opérations immobilières importantes avec Stream Building qui, rappelez-vous, avait fait l'objet d'un jury « Réinventer Paris » en 2015. Stream Building, qui comporte un complexe hôtelier, des bureaux et des commerces en rez-de-chaussée est quasiment livré. Une inauguration est d'ailleurs prévue au premier semestre 2023. Stream Building, c'est l'immeuble qui se situe en face du TGI, dans cet axe qui nous relie à Clichy et qui prend ici tout son sens entre la Porte de Clichy et la ville de Clichy. Nous pouvons nous réjouir de cet axe-là. L'autre opération immobilière est le nouvel immeuble de la RIVP avec la construction de 80 logements, un centre de santé, 151 logements étudiants, un centre d'hébergement d'urgence de 40 places ainsi que deux commerces. Les travaux sont en cours et la livraison est prévue pour novembre 2024. Chers collègues, je vous propose de voter favorablement cette délibération et vous remercie.

M. BOULARD : Merci pour cette présentation. Nous serons particulièrement vigilants sur l'attribution des commerces en pied d'immeuble sur le lot RIVP en construction au-dessus de la station de la ligne 14 Porte de Clichy, ainsi que la délégation qui sera confiée pour la gestion du centre d'hébergement, on en a besoin, c'est une bonne nouvelle. Mais nous resterons vigilants sur l'association gestionnaire de ce centre d'hébergement d'urgence. Y a-t-il des observations ?

Mme BOUGERET : Très brièvement, puisque Brigitte KUSTER a tout dit. Effectivement, Karim ZIADY pourra également en parler, c'est un sujet qui est revenu, le retard de la ZAC Pouchet, on en parlait encore avec Hugues CHARPENTIER et des conséquences sur le tissu associatif local. La délibération salue comme point particulier de 2021 l'excellente appropriation du jardin, mais on pointe aussi le retard accessoirement d'un équipement très attendu au cœur de ce site. Un petit complément sur la partie ZAC Clichy Batignolles qui a été évoqué lors du dernier Conseil d'administration, c'est la fameuse descente à la ferraille, comme l'appellent les riverains de ce côté Berthier au droit du cinéma et au bout du parc. Ferraille, qui n'en finit pas de rester à cette place. Il y a eu des visites sur place avec Geoffroy BOULARD pour faire enfin avancer l'aménageur. C'est en cours, et l'on devrait pouvoir présenter quelque chose, je l'espère, au premier trimestre ou semestre de l'année 2023 aux riverains.

Mme KUSTER : Juste peut-être un rappel puisque dans ce quartier a lieu demain l'inauguration de la rue Hélène et François Missoffe, là aussi nous l'attendons depuis si longtemps, cette délibération était passée en Conseil d'arrondissement il y a très longtemps et j'espère qu'on se retrouvera nombreux demain à 11h30 pour honorer la mémoire d'Hélène et François Missoffe qui ont, tous les deux, été successivement députés de la circonscription dite des Epinettes.

M. BOULARD : Merci de l'avoir rappelé, je vous propose de passer au vote.

Le Conseil d'arrondissement ;

Vu la loi du 7 juillet 1983 sur les sociétés d'économie mixte locales et notamment son article 5 ;

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de l'urbanisme et notamment l'article L 300-5 ;

Vu les comptes rendus annuels à la collectivité locale (CRACL), actualisés au 31 décembre 2021, comportant :

- l'état prévisionnel des produits et des charges (EPPC) et le plan de trésorerie,

- le tableau des acquisitions et cessions immobilières réalisées pendant la durée de l'exercice, des opérations d'aménagement suivantes concédées à Paris & Métropole Aménagement :

- ZAC Porte Pouchet
- ZAC Clichy Batignolles

Vu le projet de délibération par lequel Madame la Maire de Paris lui soumet pour approbation les comptes rendus annuels à la collectivité locale (CRACL) des opérations ci-dessus visées ; lui propose d'approuver un avenant n°7 au traité de concession de la ZAC Porte Pouchet avec Paris & Métropole Aménagement et de l'autoriser à signer ledit avenant ;

Vu le projet d'avenant n°7 au traité de concession de la ZAC Porte Pouchet ci-annexé ;

Sur le rapport présenté par Mme Brigitte KUSTER, adjointe au maire du 17^{ème} arrondissement ;

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17^{ème} arrondissement ;

DÉLIBÈRE :

À l'unanimité, avis favorable est donné au projet 2022 DU 101

Nombre de votants : 35 dont 6 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 35
Suffrages exprimés contre : 0
Abstention : 0

DELIBERATION N° 17-22-252

OBJET : 2022 DAE 143 Huit marchés couverts et un marché découvert - attribution des délégations de service public

M. BOULARD : Je vous propose d'examiner la DAE 143 qui nous est présentée par Pierre François LOGEREAU, adjoint au Maire en charge du commerce et de l'artisanat.

M. LOGEREAU : Merci Monsieur le Maire. Il s'agit d'une délibération qui permet d'attribuer une délégation de service public sur huit marchés couverts et un marché découvert. Concernant le 17^e, il s'agit du marché Ternes et du marché couvert des Batignolles. Plusieurs critères ont permis aux quatre entreprises qui ont candidaté, trois ont fait parvenir une offre complète. Sur ces trois-là, il a été proposé à E.G.S de continuer avec des engagements forts en termes d'environnement, d'investissement sur ces deux marchés du 17^e arrondissement. Nous sommes évidemment pour, mais nous serons très vigilants sur les paroles et les engagements qu'ils auront pris lors de cette candidature. Je vous propose de voter pour.

M. BOULARD : Merci. Délibération traditionnelle importante, il s'agit de gérer de manière nouvelle les marchés couverts avec E.G.S. Nous avons poussé pour que la Ville réalise les travaux attendus par les commerçants, notamment sur le marché couvert des Batignolles. Ce programme de travaux est en cours de réalisation, je me félicite que l'éclairage ait enfin été revu à notre demande en lien avec les commerçants du marché et les délégataires, c'est l'occasion pour moi de le rappeler.

M. MALLO : L'occasion de dire que les commerçants ont été entendus puisqu'ils souhaitaient travailler avec E.G.S. Là aussi on sera vigilant sur le marché couvert des Batignolles, où il y a un

vrai souci de signalisation et de mise en avant. C'est une chose sur laquelle les délégataires devront s'engager.

Le Conseil d'arrondissement ;

Vu le Code de la commande publique et notamment sa 3^{ème} partie consacrée aux contrats de concession ;

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.1411- 1 à L.1411- 19 ;

Vu l'avis du comité technique du 24 juin 2021 ;

Vu l'avis préalable de la commission consultative des services publics locaux lors de sa séance en date du 5 octobre 2021 ;

Vu la délibération des 12 au 15 octobre 2021 référencée 2021 DAE 283, autorisant la Maire de Paris à procéder à une consultation et aux actes préparatoires en vue de la gestion déléguée de huit marchés couverts et un marché découvert ;

Vu la sélection des candidatures effectuée le 18 janvier 2022 par la commission prévue à l'article L. 1411- 5 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'avis de la commission prévue à l'article L.1411- 5 du Code général des collectivités territoriales, émis le 14 juin 2022 ;

Vu le projet de délibération par lequel Madame la Maire de Paris propose d'approuver la signature de trois conventions de délégation de service public pour la gestion de huit marchés couverts et un marché découvert ;

Sur le rapport présenté par M. Pierre-François LOGEREAU, adjoint au maire du 17^{ème} arrondissement ;

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17^{ème} arrondissement ;

DÉLIBÈRE :

À l'unanimité, avis favorable est donné au projet 2022 DAE 143

Nombre de votants : 35 dont 6 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 35

Suffrages exprimés contre : 0

Abstention : 0

DELIBERATION N° 17-22-253

OBJET : 2022 DASCO 72 - Collèges publics parisiens - Subventions pour travaux (89 872 euros)

M. BOULARD : La parole est à Géraldine ROUAH ZANGRILLI, adjointe au Maire en charge de l'éducation et des relations avec l'enseignement supérieur pour la DASCO 72.

Mme ROUAH ZANGRILLI : Merci Monsieur de Maire, chers collègues. Cette délibération concerne des subventions pour travaux à hauteur de 89 872 euros à l'endroit des collèges publics parisiens. Pour le 17^e, il s'agit d'allouer 11 388 euros pour le collège Stéphane Mallarmé, 12,6% du montant global de cette délibération, c'est dire à quel point c'est important. Les travaux qui sont subventionnés consistent en la dépose, la découpe et la mise en rebut des gaines dans le cadre de travaux des cuisines, le remplacement de deux soupapes, quatre barres en chaufferie, le remplacement de la pompe à chaleur de la deuxième chaudière, le raccordement d'une vanne. Ce sont des sujets très importants, car le collège Mallarmé va desservir un certain nombre de spots dans l'arrondissement, d'écoles et de collèges. Je m'émeus avant de passer au vote d'un certain nombre de travaux qui ont déjà eu lieu et auxquels nous n'avons pas participé, nous n'avons pas connaissance du projet dans les détails. J'espère qu'on va recevoir cela très prochainement. Je vous propose de voter pour.

Le Conseil d'arrondissement ;

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de l'éducation ;

Vu la délibération 2021 DASCO 111, du Conseil de Paris des 12, 13, 14 et 15 octobre 2021, fixant les dotations initiales de fonctionnement 2022 des collèges autonomes (10 925 189 euros) ;

Vu la délibération 2021 DASCO 112, du Conseil de Paris des 12, 13, 14 et 15 octobre 2021, fixant les dotations initiales de fonctionnement 2022 des collèges imbriqués avec un lycée (2 779 824 euros) ;

Vu le projet de délibération, par lequel Mme la Maire de Paris, soumet à l'approbation l'octroi de subventions pour travaux (89 872 euros) à certains collèges publics parisiens ;

Sur le rapport présenté par Mme Géraldine ROUAH-ZANGRILLI, adjointe au maire du 17^{ème} arrondissement ;

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17^{ème} arrondissement ;

DÉLIBÈRE :

À l'unanimité, avis favorable est donné au projet 2022 DASCO 72

Nombre de votants : 35 dont 6 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 35

Suffrages exprimés contre : 0

Abstention : 0

DELIBERATION N° 17-22-254

OBJET : 2022 DJS 154 - Signature des contrats jeunesse de Paris-Centre et des 9^{ème}, 12^{ème}, 13^{ème}, 14^{ème}, 15^{ème}, 17^{ème}, 19^{ème}, 20^{ème} arrondissement

M. BOULARD : La parole est à Jamila SERFATI, conseillère d'arrondissement déléguée à la jeunesse, pour la DJS 154.

Mme SERFATI : Merci Monsieur le Maire. Cette délibération concerne la signature des contrats jeunesse de Paris-Centre et des 9ème, 12ème, 13ème, 14ème, 15ème, 17ème, 19ème, 20ème arrondissement. Les contrats sont conclus, mais surtout élaborés avec les mairies d'arrondissements, à partir d'un diagnostic partagé et pour être au plus près des contraintes locales, en direction des jeunes de 14-25 ans autour de cinq axes ; l'insertion professionnelle, l'accès au soin, l'accès aux droits, au sport, à la culture et aux loisirs. Parmi les orientations définies dans le contrat du 17^e arrondissement, on peut souligner sur l'insertion professionnelle la création d'un réseau d'entreprises et de professionnels du 17^e, prêts à prendre des jeunes de l'arrondissement en stage, en alternance ou en emploi avec l'aide de la Mairie. Pour l'accès au soin, on soulignera la mise en place d'un mois du bien-être durant lequel les structures jeunesse et les associations accueilleront des permanences et des ateliers sur le thème du bien-être. Sur l'accès aux loisirs, la mise en place d'actions favorisant une occupation positive de l'espace public. Et enfin, des actions visant à favoriser la participation de jeunes femmes du 17^e à de grands événements sportifs parisiens. Je vous propose d'émettre un avis favorable à cette délibération, et je voudrais juste dire un petit mot pour remercier ma collègue Athénaïs de la MORANDIERE qui a été à l'initiative de ce contrat jeunesse de l'arrondissement.

Le Conseil d'arrondissement ;

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération, par lequel la Maire de Paris soumet à son approbation la signature des contrats Jeunesse de Paris-Centre et des 9ème, 12ème, 13ème, 14ème, 15ème, 17ème, 19ème, 20ème arrondissements ;

Sur le rapport présenté par Mme Jamila SERFATI, conseillère du 17^{ème} arrondissement ;

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17^{ème} arrondissement ;

DÉLIBÈRE :

À l'unanimité, avis favorable est donné au projet 2022 DJS 154

Nombre de votants : 35 dont 6 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 35

Suffrages exprimés contre : 0

Abstention : 0

DELIBERATION N° 17-22-255

OBJET : 2022 DU 139 Dénomination place Anny Flore (17e)

M. BOULARD : La parole est à Michel TERRIOUX, notre conseiller d'arrondissement délégué à la politique mémorielle, citoyenneté, monde combattant et les affaires funéraires pour la présentation de la DU 139.

M. TERRIOUX : Merci Monsieur le Maire, chers collègues. Cette délibération nous propose de rendre hommage à la chanteuse et actrice Anny Flore en attribuant son nom à une emprise à Paris dans le 17^e située à l'intersection du boulevard Gouvion Saint Cyr et de la rue Ruhmkorff. En parallèle, la RATP envisage qu'une future station de tramway du prolongement de la ligne 3b, qui sera créée à proximité, porte également son nom. Anny Flore, de son vrai nom Marie Antoinette Quié, naît en 1912 à Cahus dans le Lot. À Paris, elle travaille comme « arpète » dans un

atelier de couture puis devient mannequin pour la maison de couture Maggy Rouff. Et là, changement de vie. Elle participe à des concours de chant organisés par la station Radio Cité qui a été fondée par Marcel Bleustein Blanchet, le créateur de Publicis. Anny Flore fait ses premiers pas de chanteuse en se produisant dans des cabarets parisiens. Elle participe à de nombreuses émissions de radio avec ses premières chansons parmi lesquelles La Fille du patron, Madame la chance ou Les Deux Rengaines. Ceci fait partie de son registre dit réaliste. Au fil de sa carrière, elle devient l'une des principales représentantes de la chanson populaire française avec des titres comme Paname, La Petite Arlésienne écrite par Robert Lamoureux en 1948, La valse tourne, C'est la faute du vent en 1949, Deux sous d'violettes en 1952 qui deviendra sa chanson phare. Quand on n'a que l'amour écrite et composée par Jacques Brel ou encore Entre Pigalle et Blanche. À ce titre, elle obtient le prix international de la chanson à Monte-Carlo en 1958. À partir de 1955, elle sort le premier opus d'une série de 9 disques 33 tours intitulée Mon cahier de chansons, où elle interprète les succès du début du siècle dont ceux des auteurs ou compositeurs tels Ferdinand Louis Bénech et Ernest Dumont, Vincent Scotto ou Gaston Gabaroche. Puis, elle va changer d'activité. En plus de sa carrière musicale dans un registre populaire, Anny Flore participe à des œuvres cinématographiques à travers des rôles de chanteuse (Ce coquin d'Anatole, Les Deux Monsieur de Madame, Méfiez-vous des blondes) ou en interprétant leur bande originale (Deux sous de violettes, La Fête à Henriette). Anny Flore est également marraine de l'équipe de football du Racing Club de Paris pour laquelle elle enregistre La Chanson du Racing. Elle encourage les boxeurs Laurent Dauthuille ou Robert Villemain. Elle assiste aux Six jours de Paris au vélodrome d'hiver, où elle est accueillie en vedette. Elle vécut 20 ans, et c'est peut-être le plus important, au 9 rue Marcel Renault dans notre arrondissement à Paris. Elle décède le 17 août 1985 à Boulogne-Billancourt. Elle est inhumée à Loupiac dans le Lot. Monsieur le Maire, je vous propose de dénommer cette emprise place Anny Flore.

Le Conseil d'arrondissement ;

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le projet en délibération en date du par lequel Mme la Maire de Paris propose d'attribuer la dénomination " place Anny Flore " à l'espace situé à l'intersection du boulevard Gouvion-Saint-Cyr et de la rue Ruhmkorff à Paris (17^{ème}) ;

Vu le plan annexé à l'exposé des motifs de la présente délibération ;

Sur le rapport présenté par M. Michel TERRIOUX, adjoint au maire du 17^{ème} arrondissement ;

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17^{ème} arrondissement ;

DÉLIBÈRE :

À l'unanimité, avis favorable est donné au projet 2022 DU 139

Nombre de votants : 35 dont 6 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 35

Suffrages exprimés contre : 0

Abstention : 0

DELIBERATION N° 17-22-256

OBJET : V172022054 Vœu relatif au renforcement de la vidéoprotection dans le 17^{ème} arrondissement

M. BOULARD : Nous allons passer à l'examen des vœux, et le premier vœu 54 est présenté par Hugues CHARPENTIER.

M. CHARPENTIER : C'est un vœu assez inédit qui concerne la vidéoprotection. On n'en parle pas assez dans cet arrondissement. Je vais vous donner quelques chiffres avant de rentrer dans le fond du sujet ; dans le 17^e, on a 72 caméras, 170 000 habitants. Comparativement avec ce qu'on peut voir dans d'autres villes de province, c'est assez faible. Le plan de vidéoprotection de la Ville de Paris PVPP 2023-2024 c'était 60 caméras, pas pour le 17^e, mais pour la Ville de Paris. C'est-à-dire que la capitale de la France, c'est 60 caméras de vidéoprotection. Heureusement, on a réussi à en obtenir 3, 3 sur 60 c'est tout de même pas mal. On peut saluer l'action de Geoffroy qui sans cesse remet l'ouvrage sur le métier. Trois caméras, une dans le secteur des Tapisseries, une Porte de Saint-Ouen, et une dans le boulevard de Reims. On aimerait bien en avoir plus, c'est l'objet de ce vœu, puisque régulièrement nous sommes tous, autour de cette table, interpellés par les habitants du 17^e qui souhaiteraient avoir des caméras de vidéoprotection dans l'arrondissement. Ce n'est pas une nouvelle, c'est une demande répétée. Je pense notamment à la place Françoise Dorin, à l'îlot Saint Marceaux, à la rue Louis Loucheur, à la rue Legendre aussi. Je vais m'arrêter là, car la liste est longue. Plus particulièrement, et c'est l'objet de ce vœu, on voudrait mettre le doigt sur l'arrivée des JO en 2024 et notamment sur la Porte Maillot qui va accueillir les délégations internationales, le CIO, mais aussi le Centre de presse internationale au Palais des Congrès, il nous semble essentiel qu'au moins une caméra soit installée Porte Maillot dans le cadre des budgets débloqués pour les JO 2024. C'est une demande que nous avons faite à la préfecture de police. L'objet de ce vœu est simplement de dire qu'il serait inconcevable qu'une réponse négative soit donnée à cette demande, compte tenu de la fréquentation et de la complexité de cette Porte. Par la même occasion, nous voudrions aussi demander un plan de protection sérieux pour 2023 sur tous les quartiers du 17^e. Merci chers collègues, de bien vouloir voter favorablement ce vœu.

M. BOULARD : Je n'ai pas coupé, mais vous avez dépassé le temps d'intervention. Y a-t-il des explications de vote ?

M. MALLO : Merci Monsieur le Maire. C'est aussi une occasion de se féliciter des annonces du ministre de l'Intérieur qui annonce 500 caméras supplémentaires sur trois ans, et qui dit que la nouvelle allocation sous-entend un nouveau plan de déploiement. Ce vœu a tout son sens et je voterai pour.

M. DASSIE : Merci Monsieur le Maire. Effectivement, je me sens tout à fait en phase avec cette demande qui concerne un endroit stratégique de l'arrondissement. Nous allons pour la première partie de votre demande être d'accord et voter favorablement ce vœu.

M. BOULARD : Merci beaucoup Fabrice DASSIE.

Vœu présenté par Geoffroy Boulard, Frédéric Péchenard, Hugues Charpentier, Théo Michel et les élus de la majorité d'arrondissement ;

Vu le vœu 2021 V 329 relatif au déploiement de la vidéo protection dans le 17^e arrondissement ;

Considérant que le 17^e arrondissement dispose actuellement de 72 sites d'implantation de caméras ;

Considérant qu'à la suite des demandes de la majorité d'arrondissement, trois nouveaux sites - Porte de Saint-Ouen, rue des Tapisseries et boulevard de Reims - devraient bénéficier de

l'installation d'une caméra de vidéoprotection à échéance 2023/2024 dans le cadre du plan de déploiement parisien ;

Considérant que plusieurs autres sites - Place Françoise Dorin, rue Saint-Marceaux, rue Louis Lourcheur, rue Legendre - sont également prioritaires dans l'arrondissement pour un nouveau déploiement ;

Considérant que de nouvelles caméras doivent être installées à Paris afin de sécuriser l'accueil des Jeux olympiques et paralympiques en 2024 ;

Considérant que le centre principal de presse des JOP 2024 sera installé au Palais des Congrès ;

Considérant que dans la perspective de sécuriser ce quartier, une proposition d'installation a été transmise à la Préfecture de police concernant l'angle de l'Avenue des Ternes et du boulevard Gouvion Saint-Cyr ;

Considérant par ailleurs la recrudescence de « vols à l'arraché » dans certains secteurs bien identifiés de l'arrondissement ;

Considérant les nuisances récurrentes liées aux trafics de drogue installés aux abords de plusieurs ensembles immobiliers ;

Considérant la nécessité d'assurer la tranquillité publique dans tous les quartiers parisiens ;

Considérant le vœu suscité adopté à l'unanimité du Conseil des Paris des 16, 17, 18 et 19 novembre 2021 ;

Considérant que le déploiement conséquent d'un réseau de vidéoprotection représente un atout considérable pour les forces de sécurité dans leurs opérations quotidiennes et contribue à l'augmentation du taux d'élucidation des infractions ;

Geoffroy Boulard, Frédéric Péchenard, Hugues Charpentier, Théo Michel et les élus de la majorité d'arrondissement émettent le vœu :

- que, dans la perspective des JOP 2024, l'installation de la caméra supplémentaire dans le quartier de la Porte Maillot soit confirmée

- qu'un nouveau plan de vidéoprotection couvrant tous les quartiers du 17ème arrondissement soit financé et mis en œuvre dans le courant de l'année 2023, en concertation avec la Préfecture de police, la Ville de Paris et la Mairie du 17ème arrondissement.

Le Conseil d'arrondissement ;

Sur proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17^{ème} d'arrondissement ;

DÉLIBÈRE :

À l'unanimité, avis favorable est donné au vœu V172022054

M. DUMESNIL a indiqué ne pas prendre part au vote

Nombre de votants : 34 dont 6 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 34
Suffrages exprimés contre : 0
Abstention : 0

DELIBERATION N° 17-22-257

OBJET : V172022055 Vœu relatif à un état de lieux du service d'Aide sociale à l'enfance de Paris

M. BOULARD : Nous allons passer au vœu 55, qui nous est présenté par Hélène JACQUEMONT.

Mme JACQUEMONT : Merci Monsieur le Maire. Voilà quelques semaines, nous avons découvert que certains hôtels du 17^e accueillait des enfants confiés à l'Aide Sociale à l'Enfance des Hauts de Seine. Les conditions d'accueil de ces enfants nous interrogent, nous inquiètent pour ne pas dire plus. Nous avons immédiatement saisi le président du Conseil départemental des Hauts de Seine de même que nous avons saisi les députés du 17^e ainsi que la Présidente de la Commission des affaires sociales à l'Assemblée nationale pour demander une mission parlementaire sur l'accueil des enfants confiés aux services de l'Aide Sociale à l'Enfance. Car la situation que nous avons déplorée dans le 17^e qui concerne les Hauts de Seine concerne tous les départements. Régulièrement, la situation de ces enfants et jeunes pris en charge par l'ASE est régulièrement pointée du doigt par les médias. Ce fut encore le cas récemment dans un reportage diffusé sur M6. Cela est également pointé du doigt par les principaux concernés qui arrivent à l'âge adulte et témoignent des conditions dans lesquelles ils ont été accueillis. À travers ce vœu, il n'est pas question pour nous de polémiquer, nous souhaitons simplement faire le point sur les services parisiens de l'ASE en demandant une mission à l'inspection générale. Nous demandons par ailleurs que l'Observatoire parisien pour la protection de l'enfance améliore son dispositif de recueil des informations sur les enfants et jeunes suivis avec pour objectif un accompagnement approprié. C'est le moins que l'on puisse faire pour ces enfants et adolescents au regard du parcours de vie qui est le leur. Le statut de Paris fait que les arrondissements n'ont aucun regard ni aucunes marges de manœuvre en matière de protection de l'enfance mais il n'en reste pas moins que les Maires d'arrondissement doivent être associés à la mise en œuvre des mesures de protection des enfants suivis par l'ASE. Quel que soit le Département qui a en charge l'accompagnement et le suivi, dès lors qu'ils sont installés sur le territoire et sur l'arrondissement, ces enfants sont de fait Parisiens. Mieux les accueillir, c'est mieux les intégrer dans le tissu associatif, scolaire, sportif, etc. Aussi, le maire d'arrondissement doit-il en être informé. Je vous remercie.

M. BOULARD : Merci, des explications de vote ?

M. ZIADY : Merci Monsieur le Maire. Notre groupe s'abstiendra, on est d'accord avec une grande partie des constats énoncés par Madame JACQUEMONT, mais personnellement et au nom de tout le groupe, ce vœu est tout de même d'une grande défiance vis-à-vis de tout ce que fait la mairie centrale. On peut avoir un dialogue avec Madame VERSINI et ses équipes, l'administration de la Ville de Paris. Moi je lui demanderai des informations sur ce sujet, et je verrai les échanges qui ont eu lieu là-dessus. On s'abstiendra, merci.

M. BOULARD : Merci pour ces explications de vote. J'avoue que les propos tenus par Madame VERSINI devant les caméras sur ce reportage M6 nous ont beaucoup interrogés sur l'action de la Ville de Paris, et sur le pilotage réel de ce dispositif qui vise à protéger l'enfance. Ce vœu sera porté au Conseil de Paris, puisque c'est un sujet grave et il est important que la Ville de Paris se positionne autrement que par des termes et des propos un peu démissionnaires de l'adjointe à la Maire de Paris en charge de ces questions.

M. MALLO : Merci Monsieur le Maire. Je pense que nous avons tous été choqués par ce que nous avons vu et appris. Je n'y vois pas personnellement de défiance. J'estime qu'il y a une évaluation à faire pour bien comprendre et mettre en place le plan d'action adéquat. Effectivement, il doit y avoir une transparence. Ce sera un vote pour me concernant.

Vœu présenté par Geoffroy Boulard, Hélène Jacquemont et les élus de la majorité d'arrondissement.

Considérant que près de 8 700 enfants et jeunes majeurs sont actuellement accompagnés par l'Aide sociale à l'enfance (ASE) de Paris, dont 4 854 sont confiés aux services de l'ASE ;

Considérant que parmi ces près de 5 000 jeunes confiés à l'ASE, c'est-à-dire placés en établissements ou auprès de familles d'accueil, 3 190 sont mineurs et 1 664 sont majeurs et bénéficient à ce titre d'un contrat jeune majeur ;

Considérant que la situation des enfants, adolescents et jeunes majeurs pris en charge par l'aide sociale à l'enfance est régulièrement pointée du doigt, notamment par les médias, mais également par les jeunes eux-mêmes dans des récits autobiographiques expliquant les défaillances auxquelles ils ont été confrontés dans leurs parcours ;

Considérant que ces défaillances ne sont pas propres au seul territoire parisien et que les élus départementaux et les professionnels de la protection de l'enfance pointent un manque de pilotage et un manque de moyens de la part de l'État pour garantir un accompagnement de qualité à ces enfants ;

Considérant le reportage diffusé récemment sur M6, qui fait notamment état de comportements inappropriés et indignes de la part des personnels de l'ASE eu égard à la mission d'accompagnement des jeunes qui leur a été confiée ;

Considérant que ces manquements graves à leur mission ne doivent pas entacher l'engagement et le dévouement de la majorité des professionnels de l'ASE ;

Considérant qu'à la suite de la diffusion du reportage suscité, la Ville de Paris a annoncé dans un communiqué de presse que la jeune fille filmée dans sa chambre d'hôtel avait depuis le tournage rejoint une structure pérenne, et indiqué qu'à l'exception d'un jeune de 17 ans, dont les prises en charge en établissement se sont toutes conclues par un échec, aucun enfant ou adolescent pris en charge par l'ASE de Paris n'était accueilli en hôtel ;

Considérant que de son côté, la Secrétaire d'État en charge de la protection de l'enfance a annoncé le renforcement des contrôles des familles d'accueil et des éducateurs ;

Considérant que la Ville de Paris consacre d'importants moyens à la protection de l'enfance : 400 millions d'euros de budget, soit près de 20% des dépenses relatives à « l'effort social » ;

Considérant que la Ville s'est doté en 1995, d'un Observatoire parisien de la protection de l'enfance, qui a pour vocation l'aide au pilotage et le suivi de la mise en œuvre du schéma parisien de prévention et de protection de l'enfance ;

Considérant que selon le rapport de la Chambre régionale des comptes publié en mars 2021, le recueil des données qui figure pourtant parmi les missions de cet Observatoire « souffre de nombreuses faiblesses » et que la Ville manque « d'informations sur les profils des enfants

accueillis, leurs besoins médico-psychologiques, leur niveau scolaire, la nature des formations et les diplômes préparés » ;

Considérant que la CRC ajoute que l'amélioration de son système d'information « permettrait à la Ville de Paris d'assurer la meilleure adéquation possible de l'offre d'accueil aux besoins des jeunes et le suivi des actions mises en œuvre » ;

Considérant que si les défaillances concernent l'ensemble des départements et qu'une commission d'enquête nationale sur l'Aide sociale à l'enfance et le suivi des jeunes pris en charge est nécessaire, rien n'exclut que la Ville de Paris procède à une évaluation de son propre service afin de garantir un accompagnement de qualité aux jeunes qui lui sont confiés ;

Considérant par ailleurs qu'il peut arriver que des enfants pris en charge par les services d'Aide sociale à l'enfance d'autres départements - voisins - soient hébergés dans des hôtels situés sur le territoire parisien ;

Considérant à cet égard que si le suivi de ces enfants ne ressort pas de l'ASE de Paris, ces enfants sont de fait parisiens ;

Geoffroy Boulard, Hélène Jacquemont et les élus de la majorité d'arrondissement émettent le vœu que :

- la Maire de Paris confie à son inspection générale une mission d'évaluation de son service d'Aide sociale à l'enfance
- l'Observatoire parisien de la protection de l'enfance assure ses missions d'aide au pilotage et de suivi de l'exécution du schéma de prévention et de protection de l'enfance, notamment en perfectionnant son dispositif de recueil des informations sur les enfants et jeunes accueillis, afin de leur garantir un accompagnement approprié
- la Maire de Paris informe le Conseil de Paris des dispositifs de coordination existants avec les services de l'Aide sociale à l'enfance des autres départements
- la Maire de Paris associe les maires d'arrondissement à la mise en œuvre de la politique de protection de ces enfants pris en charge par l'Aide sociale à l'enfance
- la Maire de Paris fasse à cet égard un état de lieux avec chaque maire d'arrondissement des mesures de protection qui concernent son arrondissement, de la prise en charge en hôtel quand il y en a (et y compris si elle relève d'autres départements) aux établissements gérés en régie ou par des structures ad hoc, en passant par les mesures en milieu ouvert.

Le Conseil d'arrondissement ;

Sur proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17^{ème} d'arrondissement ;

DÉLIBÈRE :

À la majorité, avis favorable est donné au vœu V172022055

Nombre de votants : 35 dont 6 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 29

Suffrages exprimés contre : 0

Abstention : 6

DELIBERATION N° 17-22-258

OBJET : VI72022056 Vœu relatif à une dénomination Jardin de la Lituanie dans le 17ème arrondissement

M. BOULARD : Avant de passer la parole à Jean-Didier BERTHAULT, conseiller de Paris en charge des relations européennes et internationales, je voudrais saluer la présence de son Excellence Monsieur l'Ambassadeur de Lituanie, Nerijus ALEKSIEJŪNAS, qui nous fait l'amitié d'être là. Je cède maintenant la parole à Jean-Didier BERTHAULT, sur un sujet lié à l'amitié franco-lituanienne.

M. BERTHAULT : Merci Monsieur le Maire, mes chers collègues, Monsieur l'Ambassadeur, cher Nerijus ALEKSIEJŪNAS, merci de votre présence. Comme vous le savez, la mairie du 17 s'attache à entretenir des relations privilégiées avec l'ensemble des représentations diplomatiques de notre arrondissement, qui sont nombreuses. Ce soir, j'ai l'honneur et le plaisir de porter à votre connaissance un vœu de dénomination Jardin de la Lituanie. Pour vous en expliquer les motifs en quelques secondes, puisque la première ambassade de Lituanie créée en 1925 à Paris a été un immeuble de l'Hôtel Fournier 14 place du Général Catroux, bâtiment acheté par l'État lituanien en 1925. Il se trouve qu'ensuite, lors des accords Ribbentrop-Molotov pendant la Seconde Guerre Mondiale, ce bâtiment a été confisqué par le gouvernement de Vichy qui l'a remis aux autorités soviétiques. Depuis cette date, il a été ensuite occupé par ces dernières. Cela a contraint la Lituanie, à son indépendance, de trouver une autre ambassade qui se trouve actuellement dans notre arrondissement et non loin de cette ancienne ambassade, boulevard de Courcelles, pas très loin du parc Monceau coté 17^e. Nous souhaitons consacrer un espace pour nos amis de Lituanie, près et en face de cet Hôtel Fournier, place du Général Catroux, dans ce jardin et cet espace qui se trouve en face de cette première ambassade. Nous voulons le faire dans le cadre de la saison culturelle lituanienne à l'automne 2024, organisé par le ministère de la Culture. Je veux vous dire que c'est à la suite de ce que nous avons organisé avec ma collègue Alix BOUGERET pour la fête de l'Europe en mai dernier, où nous avons organisé ici même une exposition photo sur la ville de Kaunas, capitale européenne de la culture cette année. Nous souhaitons, par ce vœu, pouvoir baptiser cet espace Jardin de la Lituanie, et vous dire que non seulement c'est important historiquement par rapport à l'amitié franco-lituanienne, par rapport à notre histoire dans le 17^e arrondissement, et vous l'aurez bien compris, c'est un acte fort vis-à-vis de nos amis baltes dans le contexte géopolitique que nous connaissons aujourd'hui.

M. BOULARD : Merci pour la présentation de cette proposition. La Lituanie n'avait pas de dénomination dans notre capitale. Des explications de vote ?

M. ZIADY : Merci Monsieur le Maire. Je pense que le vœu est une très bonne idée. Je remercie Jean-Didier BERTHAULT pour son engagement sur le sujet. Nous voulons proposer un amendement, car à l'heure où je parle je ne sais pas si la DGRI, Laurence PATRICE ou Arnaud NGATCHA vont accepter ce vœu. Mais réfléchir dans ce cas, si la dénomination ne peut pas de faire place du Général Catroux, qu'elle puisse se faire à proximité de l'ambassade ou dans le 17^e arrondissement. Car je ne sais pas forcément si ce sera possible à cet endroit-là précisément, je crois qu'il n'y a pas d'autres projets prévus à ce stade, mais comme de l'autre côté il y a les hommages à Alexandre Dumas, le Jardin Solitude, et qu'on a une thématique générale sur ce sujet sur la place du Général Catroux, je ne sais pas à ce stade si ce vœu sera accepté. En tous cas, on ne s'opposera pas à ce vœu, on votera favorablement.

M. BOULARD : Merci pour ces précisions.

Vœu présenté par Geoffroy Boulard, Jean-Didier Berthault et les élus de la majorité d'arrondissement.

Considérant le lien historique et fraternel qui unit la Lituanie au 17ème arrondissement, symbolisé notamment par son Ambassade située 22 boulevard de Courcelles depuis 1999 ;

Considérant que l'Hôtel Fournier, situé 14 place du Général Catroux, hébergeait déjà l'Ambassade de Lituanie en France de 1925 à 1940 ;

Considérant que le jardin qui fait face à cet immeuble serait un lieu approprié pour mettre à l'honneur un pays avec lequel Paris et singulièrement le 17ème arrondissement sont très proches et pourrait susciter de nouvelles et futures collaborations et partenariats ;

Geoffroy Boulard, Jean-Didier Berthault et les élus de la majorité d'arrondissement émettent le vœu que :

- la Maire de Paris réfléchisse à une nouvelle dénomination pour le jardin situé place du Général Catroux en « Jardin de la Lituanie ».

Le Conseil d'arrondissement ;

Sur proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17^{ème} d'arrondissement ;

DÉLIBÈRE :

À la majorité, avis favorable est donné au vœu V172022056

Nombre de votants : 35 dont 6 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 35

Suffrages exprimés contre : 0

Abstention : 0

DELIBERATION N° 17-22-259

OBJET : V172022052 Vœu relatif à l'attribution des logements sociaux dans le 17ème

M. BOULARD : Nous poursuivons par l'examen du vœu 52 qui nous est présenté par Karim ZIADY.

M. ZIADY : Merci Monsieur le Maire. On est toutes et tous ici très régulièrement sollicités par de nombreuses concitoyennes et concitoyens pour des demandes de logements sociaux. On a évidemment une Commission logement dans le 17^e arrondissement qui a un quota dédié de logements, pas très important, mais quand même. Cette Commission présente pour chaque logement trois candidats qui sont fléchés. Ces candidats sont ensuite transmis au fichier des demandeurs, et leurs dossiers sont ensuite étudiés par les bailleurs sociaux. Sur ce sujet, que ce soit la mairie centrale ou la mairie d'arrondissement, on doit être transparent le plus possible. Pour suivre le travail engagé par les mairies d'arrondissements, y compris dans le 17^e, toutes tendances politiques confondues, notre vœu demande qu'on puisse avoir un bilan des attributions présentées une fois par an au Conseil d'arrondissement, avec le nombre de logements ayant fait l'objet d'une désignation, les catégories de logement, le nombre de logements dédiés aux agents de la Ville, le nombre de nouvelles demandes et de personnes en attente d'un logement inscrit dans le 17^e arrondissement. Je pense que la DLH peut nous transmettre ces informations. Qu'on respecte bien les 25% d'attribution de logements pour les agents du service public parisien, ils ont effectivement accès au service LOC'agent, mais il n'y a pas forcément de logement disponible pour tous les agents de la Ville de Paris. Et que les

dossiers qui relèvent du DALO soient considérés comme prioritaires et que la Commission les repositionne. On a un certain nombre de dossiers DALO dans le 17^e. Je voulais vous présenter ce vœu pour améliorer aussi la communication sur le site internet de la mairie du 17^e. Je vous remercie.

M. BOULARD : Merci pour la présentation de ce vœu. Pour l'explication de vote pour la majorité d'arrondissement, Scévole de LIVONIERE.

M. DE LIVONIERE : Merci Monsieur le Maire. Chers collègues, cher Karim. J'ai l'impression que ce vœu est un vœu du groupe qui est également porté dans le 6^e et le 9^e arrondissement, donc ce n'est pas forcément un ciblage du 17^e. Vous nous interrogez sur finalement trois points. Le premier, c'est la transparence. Le deuxième, le respect des ratios sur les quotas ciblés pour les agents de la Ville. Le troisième, sur les DALO. D'abord, sur la transparence, je vais vous inviter à regarder le site internet du 17^e, où évidemment un certain nombre d'éléments que vous demandez sont présents sur le site. Je veux rappeler qu'il y a une petite erreur dans votre présentation de tout à l'heure ; on ne flèche pas, on soumet des dossiers aux bailleurs une fois que nous les recevons, ils sont dans le système. Je vous invite à regarder le site internet, voir le ratio de logements qui nous sont affectés, on en a une centaine par an, ce qui est vraiment peu. Sur l'élément de transparence, comme il est coutume, je vous invite à écouter lors du prochain Conseil le bilan qui est fait dans le 17^e arrondissement. Je tiens juste à signaler que quand on demande à accéder au centre des requêtes en central, il nous est rétorqué que ce n'est pas envisageable. C'est un autre élément sur la transparence. Sur les 25% fléchés pour les agents de la Ville, je suis assez d'accord avec vous, mais il y a un problème de moyens. On ne peut pas tenir 25% de logements pour les agents de la Ville, tout simplement, car il est question de catégories, mais que l'on n'a aussi pas suffisamment de logements à attribuer. Par exemple, la DLH 246 que nous avons votée tout à l'heure, et Monsieur DUSMENIL soyez attentif, sur les douze logements qui nous étaient affectés, il y en avait quatre pour la Préfecture, deux pour le ministère et six pour la Ville de Paris. Il n'y avait donc pas la Mairie d'arrondissement. Cela pourrait être intéressant pour le coup de soutenir 25% pour la MDPH, qui est un sujet cher à Aline BESSIS, et l'on sait qu'il y a un certain nombre de choses qui peut être fait. Enfin, et c'est le 4^e élément de ma réponse, quand il y a des Commissions logement, je souhaiterais que les membres de l'opposition y siègent. J'y étais pour ma part le 14 octobre, je vous annonce que la prochaine se tiendra la semaine prochaine.

M. MALLO : Je voterai pour ce vœu. J'en profite aussi pour rebondir sur l'engagement des 25 % par rapport aux agents du service public. C'est aussi un engagement que la Ville de Paris doit bien sûr respecter. Globalement, un vœu positif pour ma part.

Vœu présenté par Karim ZIADY, Fabrice DASSIE et les élus du groupe Paris en Commun 17e et les écologistes de Paris

Considérant que la Mairie d'arrondissement détient la charge d'une partie de l'attribution des logements sociaux selon la répartition des quotas établis entre la Préfecture, la Mairie de Paris et la Mairie d'arrondissement ;

Considérant les fortes tensions actuelles rencontrées dans le secteur du logement social à Paris, et les difficultés d'accéder à des loyers raisonnables, malgré une ambition forte de la Ville de Paris avec un objectif de 25 % de logements sociaux sur l'ensemble du parc locatif parisien ;

Considérant que plusieurs arrondissements parisiens ont mis en place une démarche de transparence pour communiquer publiquement les critères de sélection permettant à tous les citoyens d'avoir accès aux éléments pris en compte dans les choix d'attribution de logements sociaux ;

Considérant l'importance d'assurer une continuité du service public et notre devoir de prioriser l'accès aux logements à loyer modéré pour les professionnels de la Ville de Paris œuvrant au quotidien au service des Parisiens et des Parisiennes ;

Sur proposition de Karim ZIADY, Fabrice DASSIE et les élus du groupe Paris en Commun 17e et les écologistes de Paris, le conseil d'arrondissement émet le vœu :

- Que les critères de pré-sélection utilisés par la Mairie du 17^e dans l'analyse des demandes via Loc'Annonces ou par sélection dans le fichier des demandeurs (AIDA), soient officiellement indiqués sur le site de la Mairie d'arrondissement et ainsi accessibles aux citoyens, à l'instar de la publication de la grille de cotation sur le site paris.fr ;
- Qu'un bilan des attributions soit présenté une fois par an au Conseil d'arrondissement : nombre de logements ayant fait l'objet d'une désignation, catégorie des logements, nombre de logements dédiés aux agents Ville, le nombre de nouvelles demandes et de personnes en attente d'un logement inscrits dans le 17^e arrondissement ; ces chiffres pourront être transmis par la DLH ;
- Que le respect du ratio de 25% d'attribution de logements à des agents du service public parisien soit une priorité pour la Commission d'attribution du 17^{ème} ;
- Que les dossiers relevant de DALO soient considérés comme prioritaires et que la Commission repositionne en priorité ces dossiers d'une commission à l'autre si la demande n'a pas abouti entre temps ;

Le Conseil d'arrondissement ;

Sur proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17^{ème} d'arrondissement ;

DÉLIBÈRE :

À la majorité, avis défavorable est donné au vœu V172022052

Nombre de votants : 35 dont 6 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 8

Suffrages exprimés contre : 27

Abstention : 0

DELIBERATION N° 17-22-260

OBJET : V172022051 Vœu relatif à Sécurisation des passages piétons au niveau des intersections de l'avenue Niel avec la rue Rennequin (face au 46 et au 81 de l'avenue Niel) et la rue Saussier-Leroy (face au 18 et au 19 de l'avenue Niel).

M. BOULARD : Nous poursuivons par le vœu 51 qui est présenté par Bertrand LAVAUD et Benjamin MALLO.

M. MALLO : Merci, chers collègues. Je ne serai pas long, car les considérants sont assez clairs. Ce vœu est relatif à une volonté de sécuriser deux des passages piétons de l'avenue Niel. Les autres sont déjà sécurisés, soit par des feux tricolores, soit par des refuges ou ilots qui permettent le passage en deux temps. L'avenue Niel c'est un axe majeur, qui comme tous les grands axes il

est utilisé parfois comme une piste d'accélération. Ce vœu demande à sécuriser deux des passages piétons afin qu'il y ait une configuration et un refuge qui permette aux personnes âgées, à mobilité réduite ou à des enfants de pouvoir passer en deux temps.

M. BOULARD : Merci. Pour l'explication de vote pour la majorité d'arrondissement, Hélène JACQUEMONT.

Mme JACQUEMONT : En l'absence de Christophe LEGRAND qui m'a transmis les éléments, je souhaite partager avec vous le fait que cette problématique n'est pas nouvelle puisqu'elle a été abordée de nombreuses fois dans le cadre du Conseil consultatif de quartier. Je l'ai moi-même signalé à plusieurs reprises. Le sujet a été abordé avec la Direction de la voirie, auprès de laquelle nous avons sollicité une étude de sécurisation des passages piétons au croisement de l'avenue des Ternes, de l'avenue Niel et de l'avenue Mac-Mahon, à l'intersection de l'avenue Niel et de la rue Saussier-Leroy au niveau du numéro 18, face au 81 et 82 avenue Niel. Pour ces différents passages, nous avons demandé l'intégration d'un îlot central sécurisé pour la traversée piétonne et une étude d'aménagement pour le croisement Ternes/Niel/Mac-Mahon, où se croisent bus, véhicules légers, deux roues et vélos. Nous souhaitons que ces travaux puissent être effectués dans le courant de l'année prochaine. S'agissant du croisement de l'avenue Niel et de la rue Rennequin, la sécurisation de ce carrefour comme celle du 80 avenue Niel, figure dans un projet du budget participatif 2022, qui a obtenu un vote favorable. Aussi, à la suite de ces résultats, nous avons saisi la DVD pour la mise en œuvre de ces projets. Compte tenu de l'ensemble de ces éléments, je vous invite à retirer votre vœu, dont vous constatez que les demandes sont exaucées ou en passe de l'être. À défaut, vu avec mon collègue Christophe LEGRAND, j'y émettrai un avis défavorable. J'ajoute que sur ces questions relatives à l'aménagement de l'espace public, Christophe LEDRAN est toujours à votre disposition pour en discuter. Et j'ajoute également que Bertrand LAVAUD a été délégué du Maire du Conseil de quartier Courcelles-Wagram, mais qu'à l'époque l'urgence de sécuriser l'avenue Niel, ne l'avez pas touché.

M. BOULARD : Merci pour cette explication. L'opportunité a ses limites. Jean-Luc DUMESNIL ?

M. DUMESNIL : Bien évidemment, la sécurité des piétons est une priorité. Cette proposition concrète mérite d'être mise à l'étude de manière à ce que toutes les traversées piétonnes puissent être sécurisées dans le cadre des discussions que vous avez Monsieur le Maire, j'imagine, régulièrement avec les services de la DVD. Je pense que ce sont des aménagements qui peuvent être faits dans le cadre des travaux annuels. Nous serons pour.

M. BOULARD : Je tiens à rappeler ce qui a été précisé, Monsieur DUMESNIL, c'est quelque chose qui est prévu dans le cadre du budget participatif 2022, qui fait suite à plusieurs saisines, à la fois d'Hélène JACQUEMONT, en charge du Conseil consultatif de quartier, de Christophe LEDRAN et de moi-même, sur la nécessité de sécuriser ce carrefour. Je demande donc à Benjamin MALLO, au regard des éléments extrêmement précis, de retirer son vœu pour ne pas alourdir notre Conseil, et de ne pas prendre une habitude de faire un vœu pour sécuriser un passage piéton ou mettre un feu tricolore. Christophe LEDRAN, vous avez son numéro de téléphone, il l'a redit au travers d'Hélène JACQUEMONT, il est tout à fait disponible à échanger. On ne va pas alourdir le Conseil, cela n'a jamais été le cas depuis de nombreuses années, ce sont des vœux d'opportunité. Je vous demande de bien vouloir retirer votre vœu, Monsieur MALLO.

M. MALLO : Je conserve mon vœu.

M. BOULARD : Merci beaucoup pour vos explications sur ce maintien de vœu.

Vœu présenté par Benjamin Mallo et Bertrand Lavaud.

Considérant l'importance de la part modale de la marche qui atteint près de 80 % dans les centres villes pour des déplacements ne dépassant pas 1 km ;

Considérant la part des accidents qui ont lieu en traversée (70% à 80%) (étude de la sécurité routière de 2016), le cas le plus fréquent étant un piéton renversé sur un passage piéton en fin de traversée, notamment si la chaussée est à double sens et sans refuge, nonobstant la vulnérabilité accrue des enfants, des seniors, des adultes avec poussette et des Personnes à Mobilité Réduite ;

Considérant les éléments présentés sur le site de la Ville de Paris :

- La marche est le principal mode de déplacement dans la capitale, et les piétons sont les plus fragiles des usagers de l'espace public
- Chaque jour, plus de 4 millions de déplacements sont effectués à pied. Cela représente environ un déplacement sur deux : la marche est le principal mode de déplacement dans la capitale
- 48 % des déplacements réalisés par un habitant de la métropole (Paris et petite couronne) se font à pied
- Entre 2010 et 2018, les déplacements à pied à Paris ou la petite couronne ont ainsi augmenté de 13 % ;

Considérant la dernière étude du journal Le Parisien (publiée en 2020) relative aux accidents impliquant des piétons et basée sur les chiffres de 2018 du ministère de l'Intérieur mettant en lumière une dangerosité accrue des places Pereire, de feu la Porte Maillot et de l'Etoile ainsi que les axes routiers les reliant

Considérant la sollicitation régulière des riverains utilisant quotidiennement les passages piétons de l'avenue Niel

Considérant la configuration du passage piéton situé face au 82 et au 83 de l'avenue Niel présentant un refuge permettant de traverser en deux temps le dit passage piéton

Considérant le manque de présence policière dans l'espace public parisien et la disparition des agents de la circulation dans un contexte de fort trafic et de vitesse excessive des véhicules notamment sur les grands axes ;

Considérant les nombreuses actions engagées par le gouvernement avec les collectivités territoriales pour lutter contre l'insécurité routière ;

Sur proposition de Benjamin Mallo et Bertrand Lavaud, la Mairie du 17^{ème} arrondissement émet le vœu que la Ville de Paris :

- Lesdits passages piétons au niveau des intersections de l'avenue Niel avec la rue Rennequin (face au 46 et au 81 de l'avenue Niel) et la rue Saussier-Leroy (face au 18 et au 19 de l'avenue Niel) soient sécurisés à travers une configuration similaire à celle située face au 82 et au 83 de l'avenue Niel avec un refuge central
- L'ensemble des passages piétons non concernés par des feux tricolores de ladite avenue soient signalés par des panneaux

Le Conseil d'arrondissement ;

Sur proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17^{ème} d'arrondissement ;

DÉLIBÈRE :

À la majorité, avis défavorable est donné au vœu V172022051

Nombre de votants : 35 dont 6 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 8

Suffrages exprimés contre : 27

Abstention : 0

DELIBERATION N° 17-22-261

OBJET : V172022053 Vœu relatif à relatif au manque de signalisation et de visibilité du bâtiment de Pôle emploi qui se situe au 8 rue Bernard Buffet, au niveau de l'intersection de la rue Bernard Buffet avec la rue Léon Blum

M. BOULARD : On passe au vœu 53 présenté par Benjamin MALLO et Bertrand LAVAUD, lié à un manque de signalisation et de visibilité du bâtiment de Pôle emploi. On est dans la série « j'essaie d'exister ».

M. MALLO : Merci Monsieur le Maire. Je trouve ce genre de propos très déplacé, mais ils apparaîtront bien sûr au compte rendu de ce Conseil d'arrondissement. Je vais être assez rapide là-aussi, les considérants sont très clairs. C'est aussi l'occasion de parler de la politique de l'emploi et du dynamisme qu'il y a, par rapport au taux de chômage qui est en baisse. Pas encore au plein emploi, mais on s'y dirige, pas seulement en France, mais sur le périmètre européen et on peut s'en féliciter. Oui, ce point avait déjà été évoqué à plusieurs reprises. Là-aussi, rien n'a été fait. Il n'y a pas d'opportunisme ici, il y a l'occasion de rappeler que cette agence Pôle Emploi n'est pas visible, et cela pose un certain nombre de souci notamment pour arriver à l'heure à des rendez-vous pour les chercheurs d'emploi. Je vous remercie.

M. BOULARD : Merci Monsieur MALLO. Vous avez eu la charge de ces questions pendant de nombreuses années, et à aucun moment vous n'avez présenté un vœu sur ces sujets. Je m'étonne que vous le fassiez aujourd'hui. Je vais laisser Athénaïs de la MORANDIERE, en charge de ces questions, vous répondre.

Mme DE LA MORANDIERE : Merci Monsieur de Maire. Chers collègues, cher Benjamin. Afin d'éclairer l'ensemble des élus de l'assistance, je souhaiterais au préalable préciser la jeunesse du vœu de Messieurs MALLO et LAVAUD. Le Maire et moi-même avons rencontré les équipes de Pôle Emploi le vendredi 21 octobre dernier. Lors de cette entrevue, la question de la signalétique a bien sûr été abordée, et nous avons immédiatement sollicité une étude pour répondre à une demande d'amélioration de la signalisation. Le panneau existant actuellement n'appartient pas à la Mairie de Paris, qui est engagée par ailleurs dans une démarche de désencombrement de l'espace public. Il n'est donc pas utile de déposer un vœu concernant une demande sur laquelle nous travaillons déjà. Vous avez dû prendre beaucoup de temps à rédiger ce vœu qui n'a pas lieu d'être. Je vous propose donc, avant de déposer un vœu, de commencer par nous saisir par mail, courrier ou appel téléphonique. En attendant, compte tenu du fait que la demande formulée dans ce vœu est en cours, je vous invite chers collègues à le retirer, sinon à défaut j'y émettrais un avis défavorable. Je vous remercie.

M. BOULARD : Merci. Explication de vote, Karim ZIADY ?

M. ZIADY : Merci Monsieur le Maire. Bonne ambiance, pour cette fin de Conseil. Si le vœu est maintenu, compte tenu des éléments apportés par Madame de la MORANDIERE, nous nous

abstiendrons. Même si l'idée peut paraître pertinente, je pense qu'il ne faut pas adresser ce type de vœu à la Mairie du 17^e arrondissement. En tout cas, et plus globalement sur le sujet, j'ai le souvenir de la fin de la mandature précédente et du début de cette mandature où on a eu beaucoup de vœux, de communications, déposés par mon collègue Bertrand LAVAUD, donc j'aurais préféré lui dire en face à face, mais je lui ai déjà dit en off, je pense qu'effectivement cela fait office de communication. Je ne suis pas contre. Je pense qu'un vœu, c'est un positionnement politique. On est pour, contre ou l'on s'abstient. Les élus ont le droit de les déposer, si on n'est pas d'accord, on s'exprime. Mais ce n'est pas cela qui alourdira la durée du Conseil d'arrondissement. Si le vœu est maintenu, on s'abstiendra.

M. BOULARD : Benjamin MALLO, retirez-vous votre vœu au regard des éléments apportés.

M. MALLO : Non, je maintiens mon vœu. Il ne s'est rien passé depuis un certain temps en termes d'amélioration de la visibilité de cette agence.

M. BOULARD : Merci pour ces éléments, je vous propose de passer au vote.

Vœu présenté par Benjamin Mallo et Bertrand Lavaud.

Considérant le taux de chômage de 7% à Paris et dans le 17^{ème} arrondissement concernant la population active 15-64 ans selon les chiffres de Pôle Emploi du 2^e trimestre 2022 ;

Considérant que l'emploi correspond à un caractère prioritaire pour notre pays et pour toutes les Parisiennes et tous les Parisiens qui souhaitent s'insérer dans notre société ;

Considérant la volonté du Gouvernement de mener notre pays vers le plein emploi ;

Considérant que Pôle emploi doit être réformé par le Gouvernement et transformé sous le nom de « France travail » afin de renforcer l'accès des demandeurs d'emploi au monde du travail ;

Considérant l'importance pour les demandeurs d'emploi du 17^{ème} arrondissement de retrouver le chemin du marché du travail ;

Considérant des témoignages du personnel de Pôle emploi et de plusieurs habitants du 17^{ème} arrondissement qui éprouvent des difficultés à trouver les locaux de Pôle emploi lorsqu'ils se situent au niveau du 8 rue Bernard Buffet ;

Considérant que des demandeurs d'emploi arrivent en retard à leur rendez-vous, programmé plusieurs semaines à l'avance, parce qu'ils n'ont pas réussi à trouver les locaux de Pôle emploi dans le temps nécessaire ;

Considérant que la signalétique pour l'accès au local de Pôle emploi au niveau du 8 rue Bernard Buffet manque considérablement de clarté ;

Considérant que le local de Pôle emploi est particulièrement dur à trouver, car il faut traverser une passerelle, monter des escaliers qui manquent de luminosité et traverser une grande cour en se rendant vers le bâtiment au fond à droite ;

Considérant les panneaux de signalétique de l'hôtel « Ibis » et de la salle de sport « Neones » situés au niveau du 8 rue Bernard Buffet ;

Benjamin Mallo et Bertrand Lavaud émettent le vœu que :

- Un grand panneau « Pôle emploi » soit mis en place au niveau du 8 rue Bernard Buffet en indiquant clairement le chemin à emprunter afin d'accéder aux locaux de l'agence du 17ème arrondissement tout en préservant la signalisation de l'hôtel « Ibis » et de la salle de sport « Neonesse ».

Le Conseil d'arrondissement ;

Sur proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17^{ème} d'arrondissement ;

DÉLIBÈRE :

À la majorité, avis défavorable est donné au vœu V172022053

Nombre de votants : 35 dont 6 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 2

Suffrages exprimés contre : 27

Abstention : 6

M. BOULARD : Je vous remercie. Merci au public d'être resté jusqu'à la fin de notre Conseil. Je vous souhaite une excellente soirée et vous invite évidemment à participer aux Cérémonies de cette semaine ; l'inauguration de la rue Hélène et François Missoffe dans le quartier Pouchet qui a lieu demain à partir de 10 h 30. Nous avons également notre commémoration prévue à 11 h 00 le 10 novembre pour l'Armistice. Enfin, l'inauguration de la place André Zirnelid à 17 h 00 toujours le 10 novembre. Le prochain Conseil aura lieu le 29 novembre à 20 h 00, notez bien la date ce n'est pas un lundi. Excellente soirée à tous.

ETAT SPECIAL DU 17ème ARRONDISSEMENT
Budget Primitif 2023
Dépenses

Equipements	BP 2022	BP 2023 Conseil d'arrondissement
Fonctionnement	9 853 788,00	9 947 909,00
DAL	969 979,00	974 467,00
E0282 Travaux urgents	434 293,00	439 656,00
E0381 Conseils de quartier	29 754,00	29 754,00
E301 Anim locale et culturelle	505 932,00	505 057,00
DGL	8 883 809,00	8 973 442,00
E020 Adm générale collectivité	668 391,00	623 542,00
E0242 Maisons des associations	172 071,00	167 038,00
E211 Écoles maternelles	616 433,00	688 897,00
E212 Écoles primaires	1 120 531,00	1 114 373,00
E3111 Enseignement art pratique	442 746,00	483 431,00
E313 Bibliothèques médiathèque	69 427,00	59 519,00
E321 Salles de sport, gymnases	221 452,00	230 215,00
E322 Stades	121 012,00	112 884,00
E3232 Piscines et bassins école	254 780,00	187 937,00
E3381 Centres d'animation	1 974 253,00	2 034 559,00
E3382 Espaces jeunes	274 889,00	280 505,00
E4221 Crèches et garderies	2 272 668,00	2 297 226,00
E511 Espaces verts urbains	675 156,00	693 316,00
Investissement	419 699,00	419 699,00
DIV	419 699,00	419 699,00
E0281 Dotation d'investissement	345 323,00	345 323,00
E0381 Conseils de quartier	74 376,00	74 376,00
Total général	10 273 487,00	10 367 608,00

Budget Primitif 2023
Dotation d'investissement
Rubrique 0281 - Investissement

Chapitre et nature	BP 2022	BP 2023 Conseil d'arrondissement
Investissement	345 323,00	345 323,00
45-458101-D Dotation d'investissement versee	345 323,00	345 323,00
Total général	345 323,00	345 323,00

Budget Primitif 2023
Dotation d'investissement
Rubrique 0381 - Conseils de quartier

Chapitre et nature	BP 2022	BP 2023 Conseil d'arrondissement
Investissement	74 376,00	74 376,00
45-458101-D Dotation d'investissement versee	74 376,00	74 376,00
Total général	74 376,00	74 376,00

Budget Primitif 2023
Section de fonctionnement
Récapitulatif

Chapitre et nature	BP 2022	BP 2023 Conseil d'arrondissement
011	9 853 788,00	9 947 909,00
011-60611-D Eau et assainissement	459 780,00	451 303,00
011-606121-D Electricité	882 101,00	1 033 624,00
011-606122-D Gaz	408 161,00	491 420,00
011-60613-D Chauffage urbain	411 302,00	233 880,00
011-60622-D Carburants	3 000,00	3 000,00
011-60623-D Alimentation	554 764,00	554 764,00
011-60628-D Autres fournitures non stockées	147 473,00	147 473,00
011-60631-D Fournitures d'entretien	151 881,00	147 780,00
011-60632-D Fournitures de petit équipement	263 604,00	276 588,00
011-60636-D Habillement et vêtements de travail	10 000,00	10 000,00
011-6064-D Fournitures administratives	64 656,00	61 371,00
011-6065-D Livres, disques, cassettes	1 000,00	1 000,00
011-6067-D Fournitures scolaires	399 500,00	374 485,00
011-6068-D Autres matières et fournitures	134 866,00	135 366,00
011-611-D Contrats de prestations de services	2 399 485,00	2 457 620,00
011-6132-D Locations immobilières	740 480,00	738 216,00
011-61351-D Locations mobilières - Matériel roulant	100 000,00	100 000,00
011-61358-D Locations mobilières - Autres	41 400,00	51 400,00
011-614-D Charges locatives et de copropriété	121 245,00	113 664,00
011-61521-D Terrains	211 920,00	211 920,00
011-615221-D Bâtiments publics	477 818,00	483 181,00
011-615232-D Réseaux	32 533,00	32 533,00
011-61558-D Entretien et réparations sur biens mobiliers - Autres bie	35 375,00	35 375,00
011-6156-D Maintenance	221 190,00	250 282,00
011-6182-D Documentation générale et technique	9 570,00	9 570,00
011-6184-D Versements à des organismes de formation	1 500,00	1 500,00
011-6231-D Annonces et insertions	6 000,00	6 000,00
011-6232-D Fêtes et cérémonies	19 649,00	19 649,00
011-6234-D Réceptions	217 909,00	200 194,00
011-6236-D Catalogues et imprimés et publications	63 000,00	73 000,00
011-6238-D Publicité, publications, relations publiques - divers	10 500,00	10 500,00
011-6241-D Transports de biens	11 700,00	11 700,00
011-6245-D Transports de personnes extérieures à la collectivité	1 000,00	1 000,00
011-6247-D Transports collectifs du personnel	1 000,00	1 000,00
011-6261-D Frais d'affranchissement	57 300,00	57 300,00
011-6262-D Frais de télécommunications	8 000,00	8 000,00
011-6282-D Frais de gardiennage	86 000,00	76 000,00
011-6283-D Frais de nettoyage des locaux	766 630,00	755 630,00
011-6288-D Autres services extérieurs	310 091,00	310 216,00
011-63512-D Taxes foncières	2 500,00	2 500,00
011-63513-D Autres impôts locaux	1 299,00	1 299,00
011-6358-D Autres droits	6 606,00	6 606,00
Total général	9 853 788,00	9 947 909,00

Budget Primitif 2023
 Dotation d'animation locale
 Rubrique 301 - Animation locale et culturelle

Chapitre et nature	BP 2022	BP 2023 Conseil d'arrondissement
011	505 932,00	505 057,00
011-60623-D Alimentation	2 000,00	2 000,00
011-60632-D Fournitures de petit équipement	2 000,00	15 000,00
011-6065-D Livres, disques, cassettes	1 000,00	1 000,00
011-6068-D Autres matières et fournitures	500,00	1 000,00
011-611-D Contrats de prestations de services	6 500,00	7 000,00
011-6132-D Locations immobilières	50 000,00	16 000,00
011-61358-D Locations mobilières - Autres	30 000,00	40 000,00
011-6182-D Documentation générale et technique	5 000,00	5 000,00
011-6231-D Annonces et insertions	5 000,00	5 000,00
011-6232-D Fêtes et cérémonies	10 000,00	10 000,00
011-6234-D Réceptions	120 000,00	120 000,00
011-6236-D Catalogues et imprimés et publications	55 000,00	65 000,00
011-6238-D Publicité, publications, relations publiques	10 000,00	10 000,00
011-6245-D Transports de personnes extérieures à la collectivité	1 000,00	1 000,00
011-6247-D Transports collectifs du personnel	1 000,00	1 000,00
011-6261-D Frais d'affranchissement	1 000,00	1 000,00
011-6282-D Frais de gardiennage	1 000,00	1 000,00
011-6288-D Autres services extérieurs	204 932,00	204 057,00
Total général	505 932,00	505 057,00

Budget Primitif 2023
 Dotation d'animation locale
 Rubrique 0282 - Travaux urgents

Chapitre et nature	BP 2022	BP 2023 Conseil d'arrondissement
011	434 293,00	439 656,00
011-615221-D Bâtiments publics	434 293,00	439 656,00
Total général	434 293,00	439 656,00

Budget Primitif 2023
 Dotation d'animation locale
 Rubrique 0381 - Conseils de quartier

Chapitre et nature	BP 2022	BP 2023 Conseil d'arrondissement
011	29 754,00	29 754,00
011-6234-D Réceptions	6 000,00	6 000,00
011-6236-D Catalogues et imprimés et publications	2 000,00	2 000,00
011-6288-D Autres services extérieurs	21 754,00	21 754,00
Total général	29 754,00	29 754,00

Budget Primitif 2023
 Dotation de gestion locale
 Récapitulatif

Chapitre et nature	BP 2022	BP 2023 Conseil d'arrondissement
011	8 883 809,00	8 973 442,00
011-60611-D Eau et assainissement	459 780,00	451 303,00
011-606121-D Electricité	882 101,00	1 033 624,00
011-606122-D Gaz	408 161,00	491 420,00
011-60613-D Chauffage urbain	411 302,00	233 880,00
011-60622-D Carburants	3 000,00	3 000,00
011-60623-D Alimentation	552 764,00	552 764,00
011-60628-D Autres fournitures non stockées	147 473,00	147 473,00
011-60631-D Fournitures d'entretien	151 881,00	147 780,00
011-60632-D Fournitures de petit équipement	261 604,00	261 588,00
011-60636-D Habillement et vêtements de travail	10 000,00	10 000,00
011-6064-D Fournitures administratives	64 656,00	61 371,00
011-6067-D Fournitures scolaires	399 500,00	374 485,00
011-6068-D Autres matières et fournitures	134 366,00	134 366,00
011-611-D Contrats de prestations de services	2 392 985,00	2 450 620,00
011-6132-D Locations immobilières	690 480,00	722 216,00
011-61351-D Locations mobilières - Matériel roulant	100 000,00	100 000,00
011-61358-D Locations mobilières - Autres	11 400,00	11 400,00
011-614-D Charges locatives et de copropriété	121 245,00	113 664,00
011-61521-D Terrains	211 920,00	211 920,00
011-615221-D Bâtiments publics	43 525,00	43 525,00
011-615232-D Réseaux	32 533,00	32 533,00
011-61558-D Entretien et réparations sur biens mobiliers	35 375,00	35 375,00
011-6156-D Maintenance	221 190,00	250 282,00
011-6182-D Documentation générale et technique	4 570,00	4 570,00
011-6184-D Versements à des organismes de formation	1 500,00	1 500,00
011-6231-D Annonces et insertions	1 000,00	1 000,00
011-6232-D Fêtes et cérémonies	9 649,00	9 649,00
011-6234-D Réceptions	91 909,00	74 194,00
011-6236-D Catalogues et imprimés et publications	6 000,00	6 000,00
011-6238-D Publicité, publications, relations publiques - divers	500,00	500,00
011-6241-D Transports de biens	11 700,00	11 700,00
011-6261-D Frais d'affranchissement	56 300,00	56 300,00
011-6262-D Frais de télécommunications	8 000,00	8 000,00
011-6282-D Frais de gardiennage	85 000,00	75 000,00
011-6283-D Frais de nettoyage des locaux	766 630,00	755 630,00
011-6288-D Autres services extérieurs	83 405,00	84 405,00
011-63512-D Taxes foncières	2 500,00	2 500,00
011-63513-D Autres impôts locaux	1 299,00	1 299,00
011-6358-D Autres droits	6 606,00	6 606,00
Total général	8 883 809,00	8 973 442,00

Budget Primitif 2023
 Dotation de gestion locale
 Rubrique 020 - Administration générale

Chapitre et nature	BP 2022	BP 2023 Conseil d'arrondissement
011	668 391,00	623 542,00
011-60611-D Eau et assainissement	16 067,00	13 857,00
011-606121-D Electricité	78 748,00	69 187,00
011-60613-D Chauffage urbain	42 882,00	29 804,00
011-60622-D Carburants	3 000,00	3 000,00
011-60623-D Alimentation	2 000,00	2 000,00
011-60628-D Autres fournitures non stockées	3 500,00	3 500,00
011-60631-D Fournitures d'entretien	1 500,00	1 500,00
011-60632-D Fournitures de petit équipement	100 000,00	100 000,00
011-60636-D Habillement et vêtements de travail	10 000,00	10 000,00
011-6064-D Fournitures administratives	22 285,00	20 000,00
011-61351-D Locations mobilières - Matériel roulant	100 000,00	100 000,00
011-61358-D Locations mobilières - Autres	3 500,00	3 500,00
011-6156-D Maintenance	30 000,00	30 000,00
011-6182-D Documentation générale et technique	3 000,00	3 000,00
011-6184-D Versements à des organismes de formation	1 000,00	1 000,00
011-6231-D Annonces et insertions	1 000,00	1 000,00
011-6232-D Fêtes et cérémonies	1 000,00	1 000,00
011-6234-D Réceptions	76 409,00	58 694,00
011-6236-D Catalogues et imprimés et publications	6 000,00	6 000,00
011-6238-D Publicité, publications, relations publiques - divers	500,00	500,00
011-6241-D Transports de biens	3 000,00	3 000,00
011-6261-D Frais d'affranchissement	50 000,00	50 000,00
011-6262-D Frais de télécommunications	8 000,00	8 000,00
011-6282-D Frais de gardiennage	40 000,00	40 000,00
011-6283-D Frais de nettoyage des locaux	40 000,00	40 000,00
011-6288-D Autres services extérieurs	25 000,00	25 000,00
Total général	668 391,00	623 542,00

Budget Primitif 2023
Dotation de gestion locale
Rubrique 0242 - Vie associative et citoyenne

Chapitre et nature	BP 2022	BP 2023 Conseil d'arrondissement
011	172 071,00	167 038,00
011-606121-D Electricité	1 500,00	1 467,00
011-60632-D Fournitures de petit équipement	1 800,00	1 800,00
011-6064-D Fournitures administratives	1 000,00	0,00
011-6132-D Locations immobilières	120 000,00	120 000,00
011-614-D Charges locatives et de copropriété	12 000,00	12 000,00
011-6156-D Maintenance	500,00	500,00
011-6184-D Versements à des organismes de formation	500,00	500,00
011-6234-D Réceptions	500,00	500,00
011-6282-D Frais de gardiennage	10 000,00	5 000,00
011-6283-D Frais de nettoyage des locaux	10 000,00	10 000,00
011-6288-D Autres services extérieurs	5 165,00	6 165,00
011-63512-D Taxes foncières	2 500,00	2 500,00
011-6358-D Autres droits	6 606,00	6 606,00
Total général	172 071,00	167 038,00

Budget Primitif 2023
Dotation de gestion locale
Rubrique 211 - Ecoles maternelles

Chapitre et nature	BP 2022	BP 2023 Conseil d'arrondissement
011	616 433,00	688 897,00
011-60611-D Eau et assainissement	123 651,00	122 512,00
011-606121-D Electricité	124 302,00	183 804,00
011-606122-D Gaz	98 039,00	121 350,00
011-60613-D Chauffage urbain	56 541,00	36 479,00
011-60628-D Autres fournitures non stockées	3 500,00	3 500,00
011-60631-D Fournitures d'entretien	27 200,00	26 000,00
011-60632-D Fournitures de petit équipement	4 000,00	4 500,00
011-6064-D Fournitures administratives	9 600,00	9 600,00
011-6067-D Fournitures scolaires	100 000,00	114 941,00
011-6068-D Autres matières et fournitures	9 600,00	9 600,00
011-61558-D Entretien et réparations sur biens mobiliers -	2 500,00	2 500,00
011-6156-D Maintenance	15 000,00	23 611,00
011-6182-D Documentation générale et technique	500,00	500,00
011-6241-D Transports de biens	4 200,00	4 200,00
011-6261-D Frais d'affranchissement	2 800,00	2 800,00
011-6283-D Frais de nettoyage des locaux	27 000,00	15 000,00
011-6288-D Autres services extérieurs	8 000,00	8 000,00
Total général	616 433,00	688 897,00

Budget Primitif 2023
Dotations de gestion locale
Rubrique 212 - Ecoles élémentaires et polyvalentes

Chapitre et nature	BP 2022	BP 2023 Conseil d'arrondissement
011	1 120 531,00	1 114 373,00
011-60611-D Eau et assainissement	89 324,00	89 324,00
011-606121-D Electricité	232 135,00	293 050,00
011-606122-D Gaz	188 484,00	218 710,00
011-60613-D Chauffage urbain	172 388,00	93 045,00
011-60628-D Autres fournitures non stockées	4 800,00	4 800,00
011-60631-D Fournitures d'entretien	45 000,00	44 100,00
011-60632-D Fournitures de petit équipement	3 000,00	3 900,00
011-6064-D Fournitures administratives	21 000,00	21 000,00
011-6067-D Fournitures scolaires	299 500,00	259 544,00
011-6068-D Autres matières et fournitures	4 800,00	4 800,00
011-61558-D Entretien et réparations sur biens mobiliers -	600,00	600,00
011-6156-D Maintenance	18 000,00	25 000,00
011-6182-D Documentation générale et technique	500,00	500,00
011-6241-D Transports de biens	4 500,00	4 500,00
011-6261-D Frais d'affranchissement	3 500,00	3 500,00
011-6283-D Frais de nettoyage des locaux	25 000,00	40 000,00
011-6288-D Autres services extérieurs	8 000,00	8 000,00
Total général	1 120 531,00	1 114 373,00

Budget Primitif 2023
Dotations de gestion locale
Rubrique 3111 - Conservatoires

Chapitre et nature	BP 2022	BP 2023 Conseil d'arrondissement
011	442 746,00	483 431,00
011-60611-D Eau et assainissement	3 600,00	3 600,00
011-606121-D Electricité	9 382,00	34 020,00
011-606122-D Gaz	3 807,00	24 854,00
011-60631-D Fournitures d'entretien	1 700,00	1 700,00
011-60632-D Fournitures de petit équipement	8 843,00	8 843,00
011-6064-D Fournitures administratives	2 242,00	2 242,00
011-6132-D Locations immobilières	120 000,00	132 000,00
011-61358-D Locations mobilières - Autres	5 900,00	5 900,00
011-614-D Charges locatives et de copropriété	2 224,00	2 224,00
011-6156-D Maintenance	47 000,00	47 000,00
011-6234-D Réceptions	3 000,00	3 000,00
011-6282-D Frais de gardiennage	35 000,00	30 000,00
011-6283-D Frais de nettoyage des locaux	165 000,00	153 000,00
011-6288-D Autres services extérieurs	34 240,00	34 240,00
011-63513-D Autres impôts locaux	808,00	808,00
Total général	442 746,00	483 431,00

Budget Primitif 2023
 Dotation de gestion locale
 Rubrique 313 - Bibliothèques

Chapitre et nature	BP 2022	BP 2023 Conseil d'arrondissement
011	69 427,00	59 519,00
011-60611-D Eau et assainissement	3 900,00	3 900,00
011-606121-D Electricité	24 425,00	24 616,00
011-60613-D Chauffage urbain	21 575,00	11 476,00
011-60631-D Fournitures d'entretien	2 280,00	2 280,00
011-60632-D Fournitures de petit équipement	1 000,00	1 000,00
011-6064-D Fournitures administratives	2 000,00	2 000,00
011-6156-D Maintenance	9 456,00	9 456,00
011-6283-D Frais de nettoyage des locaux	1 300,00	1 300,00
011-6288-D Autres services extérieurs	3 000,00	3 000,00
011-63513-D Autres impôts locaux	491,00	491,00
Total général	69 427,00	59 519,00

Budget Primitif 2023
 Dotation de gestion locale
 Rubrique 321 - Salles de sport et gymnases

Chapitre et nature	BP 2022	BP 2023 Conseil d'arrondissement
011	221 452,00	230 215,00
011-60611-D Eau et assainissement	15 575,00	13 300,00
011-606121-D Electricité	80 951,00	102 235,00
011-606122-D Gaz	35 332,00	44 017,00
011-60613-D Chauffage urbain	25 394,00	12 511,00
011-60628-D Autres fournitures non stockées	500,00	500,00
011-60631-D Fournitures d'entretien	14 000,00	12 000,00
011-60632-D Fournitures de petit équipement	13 000,00	13 000,00
011-6156-D Maintenance	22 700,00	20 652,00
011-6283-D Frais de nettoyage des locaux	14 000,00	12 000,00
Total général	221 452,00	230 215,00

Budget Primitif 2023
 Dotation de gestion locale
 Rubrique 322 - Stades et terrains de sport

Chapitre et nature	BP 2022	BP 2023 Conseil d'arrondissement
011	121 012,00	112 884,00
011-60611-D Eau et assainissement	16 612,00	15 583,00
011-606121-D Electricité	52 338,00	46 686,00
011-606122-D Gaz	1 202,00	186,00
011-60631-D Fournitures d'entretien	8 500,00	8 500,00
011-60632-D Fournitures de petit équipement	9 500,00	9 500,00
011-611-D Contrats de prestations de services	1 460,00	1 429,00
011-61521-D Terrains	19 000,00	19 000,00
011-6156-D Maintenance	12 400,00	12 000,00
Total général	121 012,00	112 884,00

Budget Primitif 2023
 Dotation de gestion locale
 Rubrique 3232 - Piscines

Chapitre et nature	BP 2022	BP 2023 Conseil d'arrondissement
011	254 780,00	187 937,00
011-60611-D Eau et assainissement	98 000,00	96 990,00
011-606121-D Electricité	43 577,00	21 515,00
011-60613-D Chauffage urbain	86 423,00	41 642,00
011-60628-D Autres fournitures non stockées	15 000,00	15 000,00
011-60631-D Fournitures d'entretien	2 701,00	2 700,00
011-60632-D Fournitures de petit équipement	4 439,00	4 440,00
011-61358-D Locations mobilières - Autres	2 000,00	2 000,00
011-6156-D Maintenance	2 640,00	3 650,00
Total général	254 780,00	187 937,00

Budget Primitif 2023
Dotation de gestion locale
Rubrique 3381 - Centres d'animation

Chapitre et nature	BP 2022	BP 2023 Conseil d'arrondissement
011	1 974 253,00	2 034 559,00
011-60611-D Eau et assainissement	875,00	875,00
011-606121-D Electricité	14 025,00	21 624,00
011-606122-D Gaz	6 975,00	7 632,00
011-611-D Contrats de prestations de services	1 950 376,00	2 002 426,00
011-6156-D Maintenance	2 002,00	2 002,00
Total général	1 974 253,00	2 034 559,00

Budget Primitif 2023
Dotation de gestion locale
Rubrique 3382 - Espaces jeunes

Chapitre et nature	BP 2022	BP 2023 Conseil d'arrondissement
011	274 889,00	280 505,00
011-611-D Contrats de prestations de services	274 889,00	280 505,00
Total général	274 889,00	280 505,00

Budget Primitif 2023
Dotation de gestion locale
Rubrique 4221 - Crèches

Chapitre et nature	BP 2022	BP 2023 Conseil d'arrondissement
011	2 272 668,00	2 297 226,00
011-60611-D Eau et assainissement	53 696,00	53 629,00
011-606121-D Electricité	197 877,00	199 059,00
011-606122-D Gaz	74 322,00	74 671,00
011-60613-D Chauffage urbain	6 099,00	8 923,00
011-60623-D Alimentation	550 764,00	550 764,00
011-60628-D Autres fournitures non stockées	120 173,00	120 173,00
011-60631-D Fournitures d'entretien	49 000,00	49 000,00
011-60632-D Fournitures de petit équipement	43 000,00	43 000,00
011-6064-D Fournitures administratives	6 529,00	6 529,00
011-6068-D Autres matières et fournitures	87 747,00	87 747,00
011-6132-D Locations immobilières	450 480,00	470 216,00
011-614-D Charges locatives et de copropriété	107 021,00	99 440,00
011-6156-D Maintenance	29 060,00	37 175,00
011-6182-D Documentation générale et technique	570,00	570,00
011-6234-D Réceptions	12 000,00	12 000,00
011-6283-D Frais de nettoyage des locaux	484 330,00	484 330,00
Total général	2 272 668,00	2 297 226,00

Budget Primitif 2023
 Dotation de gestion locale
 Rubrique 511 - Espaces verts

Chapitre et nature	BP 2022	BP 2023 Conseil d'arrondissement
011	675 156,00	693 316,00
011-60611-D Eau et assainissement	38 480,00	37 733,00
011-606121-D Electricité	22 841,00	36 361,00
011-60632-D Fournitures de petit équipement	73 022,00	71 605,00
011-6068-D Autres matières et fournitures	32 219,00	32 219,00
011-611-D Contrats de prestations de services	166 260,00	166 260,00
011-61521-D Terrains	192 920,00	192 920,00
011-615221-D Bâtiments publics	43 525,00	43 525,00
011-615232-D Réseaux	32 533,00	32 533,00
011-61558-D Entretien et réparations sur biens mobiliers -	32 275,00	32 275,00
011-6156-D Maintenance	32 432,00	39 236,00
011-6232-D Fêtes et cérémonies	8 649,00	8 649,00
Total général	675 156,00	693 316,00

ETAT SPECIAL DU 17ème ARRONDISSEMENT

Budget primitif 2023

Recettes

Budget Primitif 2023 Fonctionnement

Rubrique et nature	Libellés	Budget Primitif 2022
Rubrique 020 ADMINISTRATION GENERALE		
Chapitre 74 DOTATIONS SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS		
	748711 DOTATION D'ANIMATION LOCALE RECUE	969 979
	748721 DOTATION DE GESTION LOCALE RECUE	8 883 809
	Total chapitre 74	9 853 788
	Total rubrique 020	9 853 788
TOTAL RECETTES		9 853 788

Budget Primitif 2023 Investissement

Rubrique et nature	Libellés	Budget Primitif 2022
Rubrique 020 ADMINISTRATION GENERALE		
Chapitre 45 COMPTABILITE DISTINCTE RATTACHEE		
	458201 DOTATION D'INVESTISSEMENT RECUE	419 699
	Total chapitre 45	419 699
	Total rubrique 020	419 699
TOTAL RECETTES		419 699

DELIBERATION N° 17-22-217
OBJET : 172022030 Adoption de la procédure d'urgence

DELIBERATION N° 17-22-218
OBJET : 172022031 Désignation du secrétaire de séance

DELIBERATION N° 17-22-219
OBJET : 172022032 Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil d'arrondissement du 26 septembre 2022

DELIBERATION N° 17-22-220
OBJET : 172022033 Adoption de l'état spécial du 17ème arrondissement pour l'exercice 2023

DELIBERATION N° 17-22-221
OBJET : 2022 DAC 173 Convention de partenariat VDP/RATP pour la réalisation de la Station-œuvre / Épinettes-Pouchet dans le cadre du programme artistique T3 Nord

DELIBERATION N° 17-22-222
OBJET : 2022 DAC 616 Subvention (1.000 euros) à l'association L'Assoce dans le cadre de l'action culturelle locale du 17e arrondissement et signature d'un avenant

DELIBERATION N° 17-22-223
OBJET : 2022 DDCT 112 Charte entre la Ville de Paris et le Centre européen du Judaïsme pour le financement de ses activités culturelles

DELIBERATION N° 17-22-224
OBJET : 2022 DVD 37 Parcs de stationnement Notre-Dame (4e) et Cardinet (17e) –indemnisation VNC suite résiliation DSP

DELIBERATION N° 17-22-225
OBJET : 2022 DEVE 82 Conventions pluriannuelles avec cinq associations pour des projets d'insertion professionnelle par l'entretien de la PC ferroviaire et tranchée Pereire (du 12e au 20e) et d'équipements sportif du 13e

DELIBERATION N° 17-22-226
OBJET : 2022 DFPE 141 Subvention ouverture L'Ombelle FOCSS MA et CF 16, passage Pouchet le 17è (déménagement des assistantes familiales Souris Verte et création Multi accueil 25pl.)

DELIBERATION N° 17-22-227
OBJET : 2022 DFPE 175 Subvention d'investissement pour le remplacement du véhicule du RPE itinérant "Le Petit Bus" d'ABC Puériculture

DELIBERATION N° 17-22-228
OBJET : 2022 DDCT 52 Appel à projets Politique de la Ville - Subventions de fonctionnement à 34 associations pour le financement de 37 projets dans les quartiers populaires (3eme enveloppe)

DELIBERATION N° 17-22-229
OBJET : 2022 DDCT 90 Subventions à 10 associations dans le cadre de la lutte contre l'illettrisme et le développement des compétences clés des jeunes des quartiers populaires

DELIBERATION N° 17-22-230

OBJET : 2022 DDCT 91 Financement de 51 emplois d'adultes relais dans les quartiers populaires parisiens

DELIBERATION N° 17-22-231

OBJET : 2022 DDCT 96 Soutenir la rénovation des locaux des associations des quartiers populaires et améliorer l'accueil des publics -Subventions d'investissement pour 9 projets associatifs

DELIBERATION N° 17-22-232

OBJET : 2022 DDCT 98 Subventions de fonctionnement permettant l'amélioration et le développement d'usages positifs sur l'espace public pour le financement de 7 projets associatifs dans les quartiers populaires

DELIBERATION N° 17-22-233

OBJET : 2022 DSOL 101 Subventions (158 900 euros) et 18 conventions avec 36 associations dans le cadre de la prévention des rixes interquartiers entre jeunes et des conduites à risques

DELIBERATION N° 17-22-234

OBJET : 2022 DAE 113 Avenant et subvention pour L'Accélérateur Parisien d'Innovation Locale pour l'Emploi (LA PILE) pluriannuelle 2021

DELIBERATION N° 17-22-235

OBJET : 2022 DLH 144 Approbation des éléments financiers au 31 décembre 2021 de la 1ère concession avec la SOREQA et avenant n°16

DELIBERATION N° 17-22-236

OBJET : 2022 DLH 165 Réalisation, 153-155 Avenue de Clichy, 157 Rue Cardinet (17e) d'un programme de rénovation de 81 logements sociaux par ICF HABITAT LA SABLIERE - Subvention (186 690 euros)

DELIBERATION N° 17-22-237

OBJET : 2022 DLH 246 Réalisation, 31 rue Pouchet (17e) d'un programme d'acquisition-amélioration de 12 logements sociaux (12 PLS) par ELOGIE-SIEMP - Subvention (1 460 493 euros)

DELIBERATION N° 17-22-238

OBJET : 2022 DLH 258 Garantie par la Ville de Paris d'emprunts à souscrire par la RIVP dans le cadre de travaux d'amélioration et de renouvellement de composants portant sur divers immeubles de son patrimoine

DELIBERATION N° 17-22-239

OBJET : 2022 DLH 285 Réalisation, 164-165-166-167-168 rue de Saussure (17e) d'un programme de rénovation et d'AQS de 397 logements sociaux par ICF HABITAT LA SABLIERE - Subvention (7 820 015 euros)

DELIBERATION N° 17-22-240

OBJET : 2022 DSOL 113 Subventions (1 024 824 euros) et avenant relatif au fonctionnement de maraudes d'intervention sociale et de maraudes dotées de compétences interdisciplinaires pour des personnes Sans- abri à Paris

DELIBERATION N° 17-22-241

OBJET : 2022 DVD 92 Stationnement de surface - Dispositions solidaires diverses

DELIBERATION N° 17-22-242

OBJET : 2022 DVD 131 Plan Vélo 2021 – 2026 – Autorisation de signature de 6 conventions financières avec la Région Île-de-France relative à des subventions pour plusieurs aménagements cyclables

DELIBERATION N° 17-22-243

OBJET : 2022 DDCT 64 Subventions (54 000 euros) au titre de l'engagement citoyen et associatif à 16 associations

DELIBERATION N° 17-22-244

OBJET : 2022 DDCT 103 Actualisation de la Charte du Budget Participatif

DELIBERATION N° 17-22-245

OBJET : V172022057 Vœu relatif à la nouvelle charte du Budget Participatif

DELIBERATION N° 17-22-246

OBJET : 2022 DASCO 110 Caisses des écoles - Convention de mise à disposition de moyens et de services entre la Ville de Paris et les Caisses des écoles

DELIBERATION N° 17-22-247

OBJET : 2022 DEVE 88 Subventions (67 280 euros) à 9 associations pour leurs actions d'accompagnement et de sensibilisation à une alimentation durable

DELIBERATION N° 17-22-248

OBJET : 2022 DEVE 89 Subventions accordées (270 611 euros en investissement) aux gestionnaires de la restauration collective dans le cadre du plan de sortie des plastiques de la restauration collective parisienne

DELIBERATION N° 17-22-249

OBJET : 2022 DSOL 106 Schéma seniors parisiens 2022-2026

DELIBERATION N° 17-22-250

OBJET : 2022 DSOL 128 Subventions (200 000 euros) et Conventions pour l'équipement informatique et numérique des associations agissant pour l'inclusion numérique

DELIBERATION N° 17-22-251

OBJET : 2022 DU 101 Approbation des comptes rendus annuels des traités de concession d'aménagement

DELIBERATION N° 17-22-252

OBJET : 2022 DAE 143 Huit marchés couverts et un marché découvert - Attribution des délégations de service public

DELIBERATION N° 17-22-253

OBJET : 2022 DASCO 72 Collèges publics parisiens - Subventions travaux (89 872 euros)

DELIBERATION N° 17-22-254

OBJET : 2022 DJS 154 Signature des contrats Jeunesse de Paris Centre et des 9ème, 12ème, 13ème, 14ème, 15ème, 17ème 19ème, et 20ème arrondissement

DELIBERATION N° 17-22-255

OBJET : 2022 DU 139 Dénomination Anny Flore (17e)

DELIBERATION N° 17-22-256

OBJET : V172022054 Vœu relatif au dispositif de déploiement de la vidéoprotection dans le 17ème

DELIBERATION N° 17-22-257

OBJET : V172022055 Vœu relatif à l'Aide Sociale à l'Enfance

DELIBERATION N° 17-22-258

OBJET : V172022056 Vœu relatif à la dénomination Jardine de la Lituanie

DELIBERATION N° 17-22-259

OBJET : V172022052 Vœu relatif à l'attribution des logements sociaux dans le 17ème

DELIBERATION N° 17-22-260

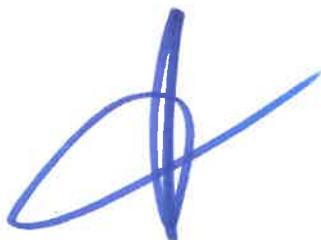
OBJET : V172022051 Vœu relatif à la sécurisation des passages piétons au niveau des intersections de l'avenue Niel avec la rue Rennequin (face au 46 et au 81 de l'avenue Niel) et la rue Saussier-Leroy (face au 18 et au 19 de l'avenue Niel)

DELIBERATION N° 17-22-261

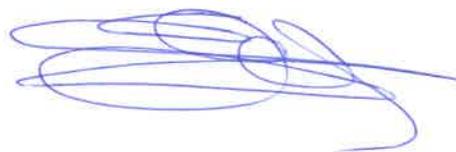
OBJET : V172022053 relatif au manque de signalisation et de visibilité du bâtiment de Pôle emploi qui se situe au 8 rue Bernard Buffet, au niveau de l'intersection de la rue Bernard Buffet avec la rue Léon Blum

Procès-verbal de la séance du **07 NOV. 2022**

M. Geoffroy BOULARD
Maire du 17^{ème} arrondissement

A handwritten signature in blue ink, consisting of a large, stylized 'G' followed by a vertical stroke and a diagonal line extending to the right.

M. Théo MICHEL,
Conseiller d'arrondissement, secrétaire de
séance

A handwritten signature in blue ink, featuring several overlapping horizontal loops and a long, sweeping tail extending to the right.